

RAPPORT ANNUEL 2023



des services de l'État
en région **OCCITANIE**





Sommaire

	Les politiques de développement de l'action économique, de la préservation de l'emploi et de l'insertion professionnelle	6
	Les politiques de cohésion sociale, de solidarité d'asile et de santé	20
	Le développement et le suivi de la transition et de la planification écologiques	34
	L'accompagnement et le soutien aux territoires	49
	L'agriculture durable et la souveraineté alimentaire	62
	Le développement des mobilités au quotidien, le renforcement du réseau des routes et du réseau ferroviaire, pour participer au désenclavement de la région	67
	Les politiques culturelles, sportives et de la jeunesse	73



ÉDITO

Après trois crises, sanitaire, économique (post-COVID) et énergétique (hausse des coûts de l'énergie et crises de l'Ukraine et du Proche-Orient), l'année 2023 a connu un épisode de sécheresse intense, poussant les décideurs publics à planifier de nouvelles orientations économiques et sociales, en sus des mesures déjà mises en place pour prévenir le réchauffement climatique, afin de continuer à produire une alimentation saine et durable, tout en préservant la biodiversité et les espaces naturels.

Plusieurs départements de la région Occitanie connaissent, en effet, depuis l'été de 2022, une sécheresse inédite par sa précocité et son intensité. En particulier, la très forte exposition aux aléas climatiques et à la pénurie d'eau des départements méditerranéens, a mobilisé des moyens de gestion de crise pour faire face à leurs effets et avancer sur des solutions de moyen terme pour anticiper et planifier les besoins du territoire.

Par ailleurs, des signes de résilience économique qui s'étaient déjà manifestés en 2022, à la suite de la reprise post-COVID, ont pu s'affirmer malgré la hausse du coût de l'énergie et de l'inflation cette année. Cependant, l'évolution de l'activité économique dans la région Occitanie est restée en demi-teinte en 2023 : si le nombre d'emplois a progressé à la marge, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté également et le taux de chômage s'est maintenu à un niveau élevé qu'en 2022.

L'année 2023 a permis de consolider la démarche gouvernementale des Politiques Prioritaires Gouvernementales (PPG), visant à répondre au mieux aux attentes des Français et à renforcer l'efficacité de l'action publique, en garantissant leur exécution jusqu'au dernier kilomètre. L'État a ainsi évolué d'une logique de moyens à une logique de pilotage par les objectifs et les résultats.



La feuille de route du Gouvernement, présentée, en 2022, pour 2023, se déployait autour de **quatre défis à relever** :

- **atteindre le plein emploi et réindustrialiser le pays ;**
- **bâtir de nouveaux progrès et refonder nos services publics ;**
- **rétablir l'autorité républicaine et favoriser l'engagement ;**
- **planifier et accélérer la transition écologique.**

Depuis lors, 60 Politiques Prioritaires du Gouvernement (PPG) sont suivies, pour mettre en œuvre, de manière concrète, ces nouveaux enjeux.

Ces politiques prioritaires sont déclinées dans chaque territoire, à l'échelle départementale, mais aussi à l'échelle régionale.

Les services de l'État en région Occitanie, après avoir participé à la définition de la déclinaison territoriale de ces PPG, se sont emparés de manière efficace, de ces objectifs à atteindre, chacun dans leurs domaines de compétences, en lien étroit avec les préfets de département de la région Occitanie. En effet, ces derniers sont chargés de la déclinaison territoriale des Politiques Prioritaires du Gouvernement sur l'ensemble du champ d'intervention de l'État au plus près des territoires.

Plus particulièrement, et en sus de la démarche du niveau départemental, une feuille de route régionale interministérielle a été élaborée en Occitanie, durant l'année 2022, pour une mise en application dès l'année 2023 voire, pour des chantiers de plus longue durée, jusqu'en 2025.

Quelques politiques prioritaires suivies méritent d'être signalées de par leur exceptionnelle réussite :

- **Consolider le réseau des espaces France Services** : 89 % d'atteinte de la cible 2026 :

313 France Services sont implantées en région. Ce réseau dense de France Services couvre tous les types de territoire puisqu'en Occitanie : 35 France Services sont implantées dans des quartiers de la politique de la ville, 208 dans des territoires ruraux et 66 dans des petites villes ou des villes moyennes. L'emplacement géographique fait l'objet d'une rigoureuse attention, avec l'objectif d'une structure à moins d'une demi-heure de son domicile. Pour les territoires les moins denses, des bus itinérants assurent le dernier kilomètre des politiques publiques avec une accessibilité d'ultra proximité.

Cet impératif est indispensable en Occitanie où deux habitants sur cinq vivent en milieu rural. Les France Services permettent de réduire les distances géographiques entre l'utilisateur et les services publics. Les demandes d'accompagnement liées aux sujets de la fiscalité, de la retraite et des aides sociales sont les plus nombreuses. Les autres sollicitations concernent l'attribution de documents officiels.

- **Mieux protéger et accompagner les femmes victimes de violences** : 84 % d'atteinte de la cible 2026 en Occitanie. La protection des femmes et la lutte contre les violences faites aux femmes font l'objet d'une impulsion notable qui a toutes les conditions réunies, pour évoluer favorablement dans les prochaines années par la consolidation des dispositifs structurants d'accueil et d'accompagnement, par la mise en place de nouveaux dispositifs adaptés en fonction des besoins des victimes dans les territoires, et grâce à la bonne synergie entre acteurs institutionnels, collectivités, professionnels et le monde associatif. À noter, qu'en 2023, l'État, en Occitanie, a bénéficié d'une hausse de 29 % de crédits nationaux, afin de conduire cette thématique de l'accompagnement des femmes victimes de violences.

- **Faciliter l'installation et le développement des sites industriels** : les services de l'État en Occitanie ont simplifié et accéléré l'instruction et la délivrance des autorisations administratives pour exploiter une nouvelle activité industrielle pour atteindre un délai moyen d'instruction de 11,4 mois en 2023 (contre 15,8 mois en 2022), soit 83 % de la cible 2024.

Dans ce cadre, comme cela a été repris par le baromètre industriel de l'État publié pour la première fois en mars 2024, on constate qu'une dynamique de réindustrialisation est amorcée en France et notamment en Occitanie ; sur les deux dernières années, la région a ouvert plus de sites industriels qu'elle n'en a fermé : l'Occitanie compte 16 nouvelles ouvertures nettes en 2023 (contre 9 en 2022) et se place ainsi à la quatrième place des régions les plus dynamiques.

Le rapport d'activité des services de l'État en région a vocation à présenter l'État régional dans sa diversité et ses réussites ; il est essentiellement présenté au regard de la nouvelle démarche d'évaluation des politiques publiques, dans la recherche d'une plus grande efficacité et d'une plus grande responsabilisation des administrations publiques. Il n'a bien évidemment pas vocation à présenter l'exhaustivité des actions de l'État en région, mais à montrer, par des exemples de réalisations choisis, l'engagement des femmes et des hommes qui, au quotidien, œuvrent pour améliorer la vie des habitants de la région Occitanie.

Je remercie tous les services et les agents qui ont participé à l'élaboration de ce rapport qui se veut le témoin de l'implication de tous à l'élaboration d'une vision commune d'un État efficace, dans le respect du dialogue social et des valeurs républicaines.

Pierre-André DURAND,

préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne

LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTION ÉCONOMIQUE, DE LA PRÉSERVATION DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

L'Occitanie est la région de France métropolitaine où la population augmente le plus rapidement (hors Corse), désormais la quatrième région française : elle compte 6,1 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2024, contre moins de 5 millions en 2000. Riche de ses 13 départements aux caractéristiques contrastées, la région est très dynamique. La structure de l'économie occitane est en moyenne comparable à celle de l'économie nationale. Cela masque toutefois une forte spécialisation de certains territoires : tel que notamment l'aéronautique autour de Toulouse, le tourisme sur le pourtour méditerranéen, l'agriculture dans certains départements.

Cette attractivité conduit à une situation en ap-

parence paradoxale : la région Occitanie présente le deuxième taux de chômage le plus élevé de France métropolitaine (8,8 %), alors qu'elle connaît une dynamique de création d'emploi (+1,4 %) supérieure à la moyenne métropolitaine (+1,2 %). Le moteur économique, bien que puissant, peine à créer suffisamment d'emplois pour équilibrer les flux entrants, particulièrement sur le littoral. Ainsi, le taux de chômage atteint 12,2 % dans les Pyrénées-Orientales, contre 4,8 % en Lozère.

Ce taux de chômage élevé coexiste avec de fortes tensions sur le marché du travail, en particulier dans l'industrie (remontée en cadence de la production aéronautique), la santé et le soin, ainsi que les activités saisonnières (hôtellerie-restauration, agriculture).

La région est donc confrontée à un certain nombre de défis qui font que les attentes vis-à-vis de l'État sont fortes. Si l'économie régionale a pour l'instant été résiliente, soutenue notamment par la remontée en cadence de l'industrie aéronautique dans la partie ouest de la région, et si les tensions de recrutement restent encore fortes, le retournement se confirme sur le marché de l'emploi.

Dans ce cadre, l'État continue de mobiliser l'ensemble de ses services en région pour soutenir et accompagner les entreprises d'Occitanie.





Partie 1 : Travail Emploi

L'ÉTAT LUTTE POUR LE PLEIN EMPLOI ET DÉVELOPPE DES DISPOSITIFS D'INSERTION PROFESSIONNELLE

La préparation de la réforme de France Travail

L'année 2023 aura été marquée par les travaux préparatoires à la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, promulguée le 18 décembre. Ces travaux ont mobilisé la DREETS, les DDETS(PP), Pôle Emploi (devenu France Travail au 1^{er} janvier 2024) et l'ensemble des opérateurs du service public de l'emploi, en partenariat avec les collectivités, en particulier le conseil régional.

L'objectif de la réforme était triple :

- accompagner plus efficacement les entreprises et les demandeurs d'emploi ;
- unifier la gouvernance du champ emploi-formation-orientation-insertion à chaque échelon territorial ;
- renforcer la territorialisation des actions grâce à des plans d'action locaux fondés sur une analyse des besoins au niveau infra-départemental.

Trois expérimentations ont été lancées sur les bassins de Carcassonne, Castelsarrasin et Saint- Gaudens afin de tester une nouvelle gouvernance unifiée des politiques d'emploi et de formation.

En 2023, les services de l'État ont travaillé à structurer une offre d'accompagnement renforcé pour les publics les plus éloignés de l'emploi, il s'est agi en particulier :

- de faire lever sur la contractualisation insertion/emploi avec les conseils départementaux ;
- de poursuivre le déploiement des projets « Contrat Engagement Jeunes » (CEJ) – Jeunes en rupture, et de mettre en place la future offre « inclusion » prévue par la loi plein emploi ;
- de renforcer la mobilisation des opérateurs du dispositif l'Accueil Hébergement insertion, sur la prescription de l'insertion par l'activité économique ;
- de parachever le déploiement d'AGIR sur les 13 départements pour favoriser l'insertion professionnelle des bénéficiaires de la protection internationale (BPI). Sur 2023, en



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**France
Travail**

Occitanie, 2 140 bénéficiaires sont rentrés dans le dispositif depuis son démarrage. Ce dispositif a permis d'enclencher de nouvelles actions, notamment autour des questions de l'accès à l'emploi.

Les contrats d'engagement Jeunes (CEJ)

Concernant particulièrement le CEJ, il vise à favoriser l'accès à l'emploi durable des jeunes qui en sont éloignés. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus, qui ne sont ni étudiants, ni en formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable.

Lancé le 1^{er} mars 2022, le CEJ propose à ces jeunes un accompagnement individuel et intensif sur une base de 15 à 20 heures d'activité par semaine, fondé sur la mobilisation d'un ensemble de solutions dites structurantes (formations, stages, immersions en entreprise ...), avec un objectif d'entrée plus rapide et durable dans l'emploi. Il est mis en œuvre par l'opérateur France Travail et par les Missions Locales.

En 2023, 34 904 jeunes sont entrés en CEJ. 9,5 % d'entre eux sont des mineurs et 47,7 % sont peu ou pas qualifiés.

L'accompagnement renforcé des allocataires du RSA

Par ailleurs, le bassin de Decazeville-Villefranche de Rouergue en Aveyron fait partie des 18 territoires sélectionnés, au niveau national, pour préfigurer la mise en œuvre de l'accompagnement renforcé des allocataires du RSA lancé par le ministère du travail, du plein emploi et

de l'insertion. Cette démarche consiste à lever à la fois les freins sociaux et professionnels que la personne rencontre et en la mise en place de parcours de remobilisation et de suivi renforcés pour favoriser leur insertion professionnelle.

Cet accompagnement renforcé se traduit également par une coopération accrue entre les services du conseil départemental et ceux de l'opérateur France Travail, ainsi qu'une offre d'activités renforcée, à hauteur de 15/20 h par semaine pour les allocataires du RSA. Six mois après sa mise en place, le dispositif enregistre déjà des résultats prometteurs : 63 % des allocataires accompagnés ont pu accéder à un contrat de travail dont 52 % à un contrat de plus d'un mois.

Fort de ce succès, le Premier ministre a annoncé l'extension de l'expérimentation à de nouveaux territoires, dont les bassins de Millau et de Saint-Affrique dans l'Aveyron, ceux de Lourdes et Adour-Madiran dans les Hautes-Pyrénées.

En 2023, l'État a également poursuivi sa politique de soutien aux demandeurs d'emploi en situation de handicap dans le domaine professionnel.

La politique de soutien aux demandeurs d'emploi en situation de handicap

En novembre 2023 s'est tenue une première présentation d'actions de la communauté des entreprises d'Occitanie sur l'emploi des personnes en situation de handicap, séance présidée par le préfet de région. Cette communauté est organisée en 12 Clubs départementaux et représente près de 2 000 entreprises,

avec 373 membres actifs. 232 entreprises inscrites sur la plate-forme sont engagées sur le sujet du handicap.

En juin 2023, le nombre de demandeurs d'emploi en situation de handicap avaient baissé sur un an de 0,6 %, contre 0,9 % dans la population générale. Les demandeurs d'emploi en situation de handicap ont globalement profité de la baisse du chômage, au même titre que les autres demandeurs d'emploi.



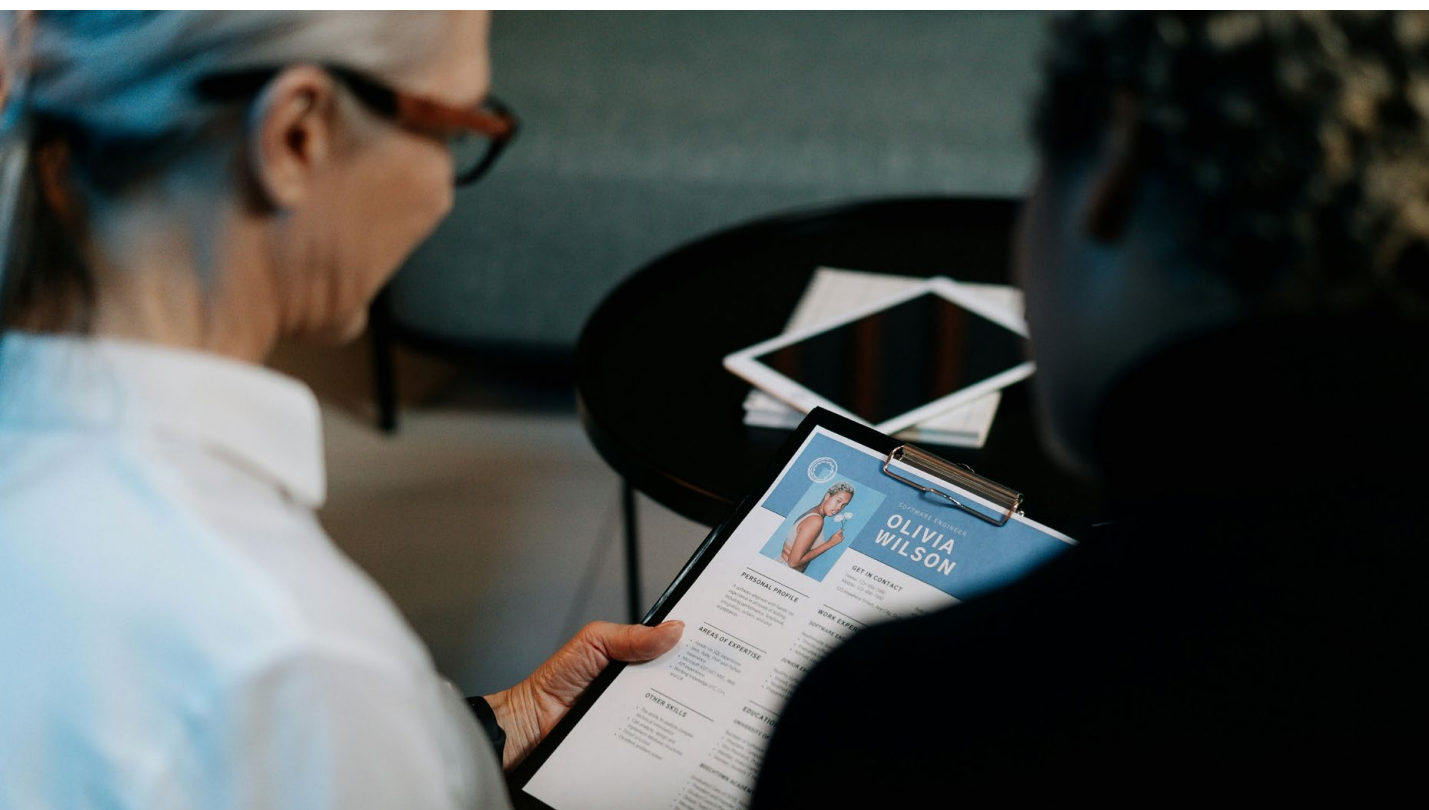
L'ÉTAT LUTTE POUR RÉDUIRE LES TENSIONS DE RECRUTEMENT

Dans un contexte de recrutements toujours difficile, la mise en œuvre du plan de lutte contre les tensions de recrutement a été une des principales priorités de la DREETS en 2023.

Dans l'industrie aéronautique

Des actions ciblées sur des secteurs stratégiques ont été conduites, notamment dans l'industrie aéronautique qui doit répondre au défi de la remontée en cadence de la production. Plusieurs actions ont été initiées dans le cadre d'une « Task Force Aéro », copilotée par la DREETS et le conseil régional :

- réunions d'information sur les outils d'accompagnement au recrutement et à la fidélisation des salariés ;
- déploiement d'une équipe pluridisciplinaire (État / Pôle emploi / conseil régional / OPCO...) mobilisable par les entreprises de la filière pour accompagner leurs recrutements ;
- action commune pour optimiser le remplissage des places d'apprentissage dans la filière.



Les emplois saisonniers

Par ailleurs, un plan d'action régional Etat-Région 2023-2027 pour réduire les tensions de recrutement dans les emplois saisonniers en Occitanie a été co-construit avec le conseil régional. Ce plan s'inscrit dans le prolongement des annonces ministérielles de mai 2023 et vise à répondre aux difficultés de recrutement, en travaillant simultanément sur les enjeux des conditions de travail, de logement des saisonniers, de transport, et par ailleurs de continuité des parcours. Ce plan s'appuie notamment sur les 10 maisons du travail saisonnier d'Occitanie qui seront des opérateurs centraux pour déployer le plan d'action régional en lien avec les DDETS(PP). Le plan d'action régional a été signé officiellement par le préfet de région et une représentante de la présidente du conseil régional, le 18 janvier 2024, dans le cadre du salon TAF (Travail-Avenir-Formation) à Lourdes. Ouvert au grand public, cet événement accueille jeunes et adultes en recherche d'emploi, en offrant un contact direct avec des entreprises, en proposant des informations sur les formations et l'apprentissage, ainsi que sur les démarches d'orientation, de réorientation, de reconversion, de qualification, de création ou reprise d'activité ou d'entreprise.

La Team RH

Enfin, la DREETS, la direction régionale de France Travail (ex Pôle Emploi) et le conseil régional ont piloté, en 2023, la mise en place de la démarche « Team RH ». Celle-ci vise à développer une offre de services plus simple et lisible pour les entreprises qui

rencontrent des difficultés de recrutement, et notamment à mieux articuler les acteurs de l'appui RH en favorisant une réponse collective aux besoins des entreprises, à déployer ses services dans une logique de « guichet unique à entrées multiples », (actions d'« aller vers » via des équipes pluridisciplinaires de terrain appuyée sur un outillage lisible).

L'action des délégués à l'accompagnement des reconversions professionnelles (DARP)

Plus largement, le réseau des DARP, placés au sein des DDETS(PP) a été mobilisé pour accompagner les entreprises dans leurs démarches de recrutement et de fidélisation des salariés.

Les DARP œuvrent pour anticiper les évolutions des emplois et des compétences dans les entreprises. Ils proposent des solutions en activant l'ensemble des leviers existants : activité partielle, FNE-Formation, prestations de conseils RH, transitions collectives, ou en orientant vers les opérateurs spécialisés : France Travail, Missions locales, Cap Emploi, APEC. 578 entreprises ont été contactées et accompagnées dans ce cadre en 2023.



L'APPRENTISSAGE EN RÉGION SE DÉVELOPPE

Véritable passerelle vers l'emploi et la qualification, l'apprentissage est à la fois un tremplin d'excellence pour l'avenir des jeunes et un moyen pour les entreprises de recruter leurs futurs collaborateurs en participant

FOCUS SUR

les résultats remarquables obtenus en 2023

Triplement des contrats en apprentissage en Occitanie entre 2017 et 2022 : la progression est plus rapide que dans le reste de la France métropolitaine.

Les apprentis sont désormais très majoritairement diplômés du bac ou du supérieur et la part de jeunes femmes progresse. Le secteur tertiaire est le premier bénéficiaire de cet afflux massif.

Après une année record en 2022, avec plus de 73 700 nouveaux contrats, l'année 2023 est marquée par une nouvelle croissance du nombre d'apprentis. L'aide exceptionnelle de 6 000 € attribuée aux employeurs (sous conditions) est pérennisée jusqu'en 2027.

Le nombre d'organismes de formation par apprentissage (OFA) et de centres de formation par apprentissage (CFA) a plus que doublé entre 2018 et 2022. L'Occitanie compte désormais 261 structures.



à leur formation. La DREETS anime l'écosystème régional de l'apprentissage et accompagne le déploiement de cette politique, tout en assurant le contrôle des centres de formation des apprentis (CFA).

En lien avec la réforme de 2018, le nombre de contrats d'apprentissage a triplé en Occitanie entre 2017 et 2022. Si le nombre d'apprentis progresse pour tous les niveaux de qualification, les apprentis sont désormais très majoritairement diplômés du bac ou du supérieur et la part de jeunes femmes progresse. Le secteur tertiaire est le premier bénéficiaire du développement de l'apprentissage.

► En savoir plus :

L'apprentissage en Occitanie - nombre d'entrées triplé en cinq ans - direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) d'Occitanie

<https://occitanie.dreets.gouv.fr/Escalas-no29-L-apprentissage-en-Occitanie-nombre-d-entrees-triple-en-cinq-ans>

La feuille de route régionale pour le développement de l'apprentissage, portée par la DREETS, vise à garantir la qualité du parcours proposé aux apprentis, tout en mobilisant l'apprentissage au service des publics les plus vulnérables, et au bénéfice des métiers en tension.

Ainsi, en 2023, un travail spécifique a été réalisé dans le secteur aéronautique. Les opérateurs du service public de l'emploi ont effectué un travail de repérage des jeunes, permettant ainsi de pourvoir l'ensemble des places d'apprentissage proposées dans le secteur. Une prépa-apprentissage dédiée a par ailleurs été créée à Toulouse.

De plus, un séminaire régional pour promouvoir l'accès à l'alternance des jeunes travailleurs en situation de handicap a été organisé le 7 décembre à Montpellier et a rassemblé plus de 250 professionnels venus de toute l'Occitanie (référénts handicap des missions locales et des CFA notamment).

En lien avec la déléguée régionale à la lutte contre l'illettrisme, une expérimentation a été lancée en septembre 2023 dans des CFA occitans autour de la mobilisation de l'outil de diagnostic numérique EVA, afin de diagnostiquer précocement les situations d'illettrisme.

Enfin, l'inspection du travail a fait preuve d'une grande vigilance sur les conditions d'emploi et de santé/sécurité des apprentis en entreprise. Des actions de sensibilisation ont été renforcées dans les CFA auprès des formateurs et des apprentis.



L'ÉTAT PROMeut LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le système d'inspection du travail concourt à prévenir les risques professionnels, en veillant au respect des obligations des employeurs en matière de santé et sécurité au travail.

En région, la politique de santé au travail se concrétise par la mise en œuvre du quatrième Plan Régional de Santé au Travail (PRST4), piloté et animé par la DREETS. Véritable feuille de route de l'État, des acteurs de la santé au travail, et des partenaires sociaux, le PRST4 (2021-2025) comprend désormais un axe dédié à la prévention des accidents du travail graves et mortels.



Plan pour la prévention des accidents du travail graves et mortels

Combattre les accidents du travail graves et mortels

En Occitanie, on observe en 2023 une tendance à la hausse du nombre d'accidents graves et mortels.

Au total, en 2023, les agents de contrôle de l'inspection du travail d'Occitanie ont effectué plus de 21 000 interventions en entreprise. Parmi celles-ci, 935 enquêtes pour accident du travail ont été effectuées, permettant de proposer des actions correctives de protection.

Face à une sinistralité qui demeure trop élevée, l'effort de sensibilisation et de prévention a été renforcé dans le cadre du « PRST Tour », avec au total 13 réunions départementales, et la mobilisation de 800 participants. Une campagne de communication inédite à tonalité positive « Non mais c'est quoi ce travail !!? » a été lancée pour renforcer la sensibilisation des jeunes et des PME. Des actions spécifiques ont par ailleurs été menées en direction des secteurs les plus accidentogènes (BTP, agriculture).

► **Pour aller plus loin : lien vers la DREETS en annexe.**

Violences sexistes et sexuelles au travail. Tous concernés !

La prévention des violences sexistes et sexuelles sur le lieu de travail fait partie de l'obligation légale de l'employeur : elles doivent être considérées comme un risque professionnel à part entière. Dans le cadre plus large de la santé au travail des femmes, la DREETS Occitanie en a fait un axe-clé du PRST4.

Selon l'enquête Genèse « Violences sexistes et sexuelles au travail » (2021), 41 % des femmes et 15 % des hommes déclarent avoir été victimes de comportements sexistes ou de conduites non désirées à caractère sexuel au travail au cours de leur vie professionnelle.

Face à ce constat, une action spécifique sur les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST), financée par le ministère du travail, a été initiée par la DREETS Occitanie et ses partenaires (SMTI82, CMIST, PREVALY, Aipals, Carsat, MSA, Aract). Des journées de formation à destination des préventeurs et des entreprises ont été mises en place et un kit pour intégrer les violences sexistes et sexuelles comme un risque professionnel à part entière, a été créé.

220 personnes, des préventeurs principalement, ont été formées en 2023, et un tour des 13 départements de la région est programmé en 2024 pour poursuivre la sensibilisation des entreprises.

► **NB : Voir l'article de la DRDFE figurant dans ce rapport (au chapitre Cohésion sociale).**

Partie 2 : Le développement économique



LE PLAN D'INVESTISSEMENT « FRANCE 2030 »

Lancé fin 2021, le plan d'investissement France 2030 vient de fêter son 2^e anniversaire à l'occasion d'un déplacement du Président de la République à Toulouse le 11 décembre 2023.

Doté de 54 milliards d'euros, ce plan doit permettre de renforcer la compétitivité du tissu industriel en investissant massivement dans les technologies innovantes et en soutenant son indispensable transition écologique.

Le plan France 2030 implique particulièrement la région Occitanie du fait de l'étendue de son territoire, du dynamisme de ses entreprises et de l'importance de ses filières économiques notamment l'agriculture, l'aéronautique et le spatial, la formation, la santé, les mobilités et les énergies de demain comme l'hydrogène vert.

Toutes thématiques confondues, le montant des aides accordées aux acteurs de la région Occitanie s'élève à 1,34 Mds euros dans le cadre de France 2030, ce qui correspond à 5,8 % des montants alloués au niveau national, derrière l'Île-de-France (71 Mds€), Auvergne-Rhône-Alpes (5,7 Mds€) et les Hauts-de-France (3,7 Mds€).

Les montants les plus importants concernent : l'aéronautique (241 M€),

l'hydrogène (212 M€), la santé (161 M€), l'accès aux matières premières dont la filière bois (97 M€), l'alimentation saine et durable (53 M€), le spatial (51 M€), les technologies numériques (47 M€), l'automobile du futur (47 M€) et la décarbonation de l'industrie (15 M€).

Par ailleurs, sept projets issus de start-ups ou PME ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets « première usine », pour un soutien public de 17,8 M€.



La coordination du plan France 2030

Le préfet de région pilote le dispositif et à ce titre, il préside le comité régional des projets innovants (CRPI) qui s'est réuni le 12 avril 2023 avec le conseil régional, le rectorat, la DREETS, la DREAL, la DRAAF,

FOCUS SUR

les aides attribuées par France 2030 au 31 décembre 2023

pour le volet régionalisé en Occitanie : 48 lauréats ; 11 M € d'aides sur 1,34 Mds € d'aides au niveau national

la DRAC, les opérateurs de l'État (ADEME, Bpifrance, Banque des Territoires), Pôle Emploi, l'ARS, la CCI Occitanie, les pôles de compétitivité (Aérospace Valley et Agri Sud Ouest Innovation) ainsi que la French Tech Toulouse. À cette occasion, le préfet a rappelé l'excellente dynamique du plan France 2030 en Occitanie.

Pour accompagner le déploiement du plan France 2030 et accélérer les implantations industrielles et logistiques françaises, un réseau départemental de sous-préfets référents a été constitué dès mars 2023.

Les principales missions de ces sous-préfets référents consistent à assurer un relais des actions d'informations nationales (mobilisation d'acteurs départementaux locaux), à identifier et participer à la détection et à l'orientation des porteurs de projets et à accorder une attention particulière aux projets de nouvelles implantations ou d'extension d'activités industrielles et logistiques, en levant les éventuels blocages et en anticipant les procédures environnementales pour favoriser leur implantation.

L'accompagnement de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)

Au sein de la DREETS, le service

économique de l'État en région (SEER) accompagne le développement des filières stratégiques régionales (aéronautique, spatial, numérique et intelligence artificielle, nouveaux systèmes énergétiques, hydrogène, nucléaire, santé), et, à ce titre, participe au déploiement du plan d'investissement France 2030.

En appui des préfets de département et des sous-préfets référents, le SEER a assuré un suivi des dossiers les plus stratégiques pour les accompagner vers les dispositifs adéquats et faire le lien avec les opérateurs nationaux pour les orienter vers les dispositifs appropriés et organiser des points de présentation entre les porteurs et les opérateurs nationaux. Il a également contribué à l'animation et à la formation des différents relais régionaux : chargés de mission du conseil régional, de l'agence de développement AD'OCC, des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI), sous-préfets « France 2030 ».

L'action de la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI)

Afin de positionner la France en leader de l'innovation de demain, dans les secteurs clés de notre économie, la recherche a été placée au cœur du programme France 2030. 1^{re} région de

France en matière d'effort de recherche et développement ramené au PIB (3,7 %), l'Occitanie compte un tissu dense d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche et d'innovation fortement mobilisés dans ces actions.

Accompagné par le rectorat de région académique et la DRARI, l'écosystème a vu, en 2023, la labellisation de dispositifs d'ampleur au bénéfice de la formation, de la recherche académique et des entreprises innovantes, dont deux pôles universitaires d'innovation (16,5 M€) et deux instituts hospitalo-universitaires (25 M€), à Montpellier et Toulouse, et trois lauréats à l'appel à projets « Excellences sous toutes ses formes » (Université Montpellier 3 P.Valéry, Université de Nîmes et École Nationale d'Ingénieurs de Tarbes – dotations totales de 27,3 M€).

La région est également particulièrement impliquée dans les Programmes et Équipements Prioritaires de Recherche (PEPR), visant à construire ou consolider un leadership français, dans des domaines

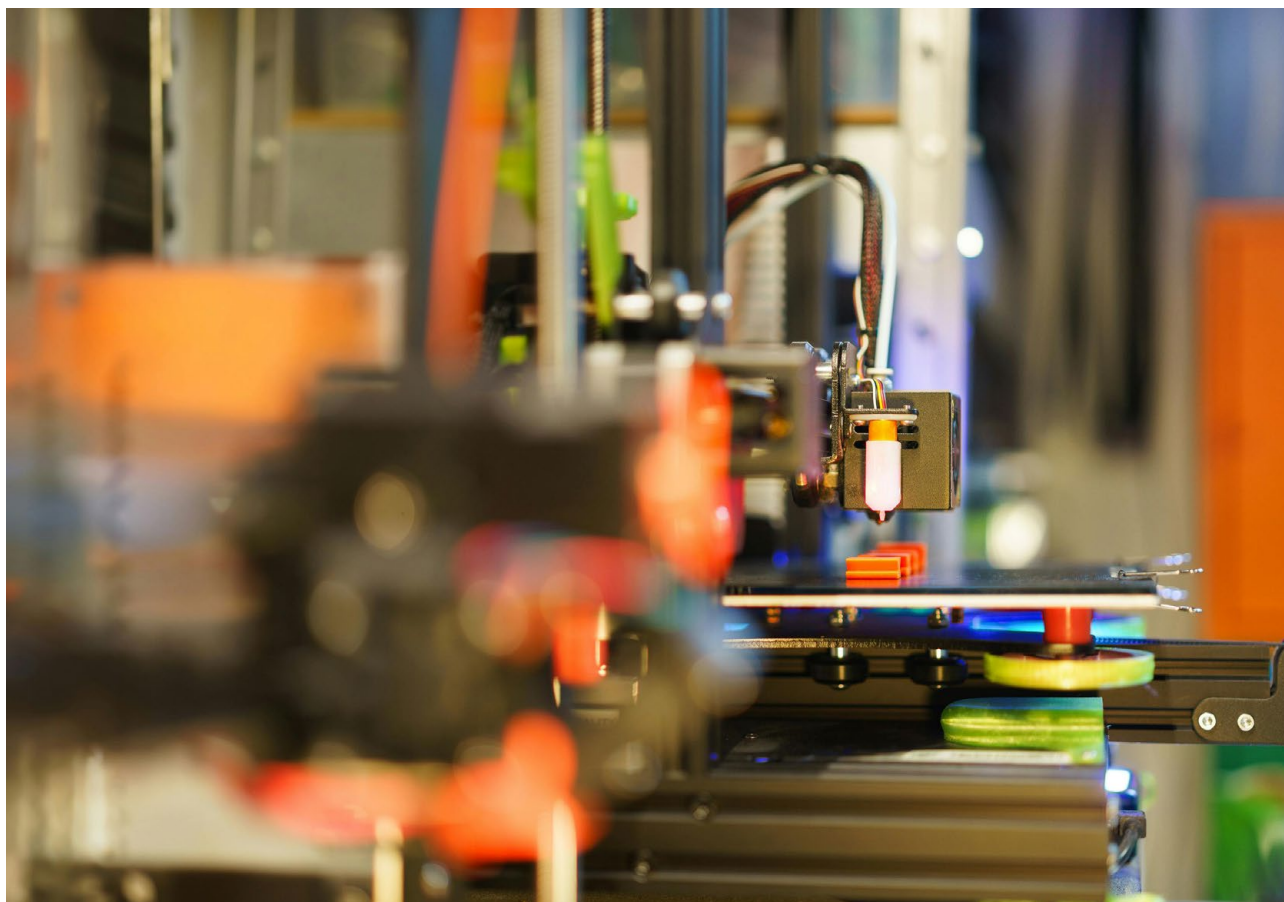
scientifiques considérés comme prioritaires aux niveaux national ou européen. Sur 43 PEPR d'accélération ou exploratoires nationaux, 31 sont présents en Occitanie, sur les thématiques scientifiques d'excellence de la région, dont l'hydrogène décarboné, les systèmes agricoles durables, les réseaux du futur, la santé.

ACCOMPAGNER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DANS LES ENTREPRISES

En lien avec ses partenaires académiques et socio-économiques, la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI) assure l'information et la sensibilisation des acteurs du territoire.

En Occitanie, 2 255 entreprises ont déclaré des dépenses de recherche et d'innovation, pour 1,84 Md€, et ont bénéficié d'une créance de crédit d'impôt (CIR/CII) de 435 M€ (en 2020 –





dernières données fiscales), traduisant le dynamisme de la R&D régionale. 374 entreprises bénéficient du statut de Jeune Entreprise Innovante.

L'État porte des mesures fiscales et sociales d'encouragement des entreprises à mener des opérations de recherche et développement et d'innovation et ainsi soutenir la compétitivité du territoire. Les mesures de Crédit d'Impôt Recherche, Crédit d'Impôt Collaboration de Recherche, Crédit d'Impôt Innovation et le statut de Jeune Entreprise Innovante (JEI) permettent de couvrir une partie des dépenses exposées.

La DRARI est chargée, pour le compte du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et sur mandatement de l'administration fiscale, de vérifier la réalité de l'affectation à la recherche des dépenses

prises en compte pour la détermination du crédit d'impôt recherche et apprécie le caractère scientifique et technique du projet de recherche des JEI.

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche encourage également les partenariats de recherche public-privé et l'intégration des jeunes dans le monde de l'entreprise au travers du soutien au recrutement de doctorants dans les entreprises, associations ou collectivités.

Les résultats sont là : 276 thèses en conventions partenariales CIFRE ont été menées en Occitanie en 2023, dont 154 portées par des entreprises, associations ou collectivités régionales et 174 encadrées par des laboratoires académiques de la région

LA PRÉVENTION ET LE SUIVI DES DIFFICULTÉS D'ENTREPRISES

L'action de la direction régionale des finances publiques (DRFIP)

Placé au sein de la direction régionale des finances publiques d'Occitanie et de la Haute-Garonne, le Conseiller Départemental aux Entreprises en Difficulté (CDED) de la Haute-Garonne accompagne et soutient les entreprises en lien étroit avec les partenaires du comité départemental d'accompagnement et de soutien aux entreprises en difficulté (présidé par la préfecture et constitué de partenaires institutionnels et privés tels que la Banque de France, l'URSSAF, le tribunal de commerce, les chambres consulaires...).

L'année 2023 a été particulièrement marquée par la hausse du coût de l'énergie, et le Gouvernement a mis en place différents dispositifs d'aide pour soutenir les entreprises touchées, et notamment le dispositif de guichet Gaz-Electricité destiné aux entreprises les plus consommatrices et gérées directement par la DGFIP.

Au-delà de sa mission d'accompagnement sur les difficultés financières, le CDED a été choisi comme interlocuteur privilégié pour informer et accompagner les entreprises dans ce contexte.

Les boulangers étant particulièrement touchés par cette hausse des tarifs, un comité de suivi spécifique aux professionnels de la boulangerie a été mis en place au niveau régional dès décembre 2022.

L'accompagnement fiscal des PME

(AFPME), a connu une forte actualité en 2023 : 108 nouvelles entreprises occitanes en ont bénéficié sur cette seule année contre 96 sur la période 2020-2022.

S'appuyant sur le réseau des référents établis dans les 13 départements de la région Occitanie, et participant activement au dispositif gouvernemental « Place des entreprises » (<https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr/>), ce dispositif s'inscrit dans la durée.



A ce titre, l'équipe en charge de la mission en DRFIP de Haute-Garonne a déjà délivré 97 prises de position formelles (rescrits) et 244 réponses à des questions fiscales.

Le comité de suivi spécifique aux professionnels de la boulangerie a été mis en place en région Occitanie, sous l'égide de la CRMA et de la DRFIP, associant l'ensemble des représentants de la profession (fédérations départementales), les experts-comptables, l'Urssaf et les services de l'État en région (SGAR, DREETS, CRP). Sept réunions plénières ont permis

de suivre l'évolution de la situation et mettre en commun les ressources afin d'accompagner au mieux la profession, notamment par des opérations d'accompagnement téléphonique mises en œuvre par la CRMA et les CDED.

► **Résultats remarquables obtenus en 2023**

Les conseillers départementaux aux entreprises en difficulté à la DRFIP ont accompagné sur l'année 2187 entreprises en Occitanie, dont 1143 sur la thématique de la crise énergétique ;

Dans le cadre du dispositif du Guichet Gaz-Electricité : 4100 demandes d'aides ont été validées en Occitanie pour un montant payé total de 37,2 M€.

L'action des deux commissaires aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises (CRP)

Positionnés auprès des préfets de région, au sein de la DREETS, les commissaires aux restructurations et à la prévention des difficultés (CRP) accompagnent les entreprises en difficulté pour préserver l'emploi dans les territoires.

Dotés de compétences en matière de projets d'entreprises, d'analyse financière et de connaissance du rôle et des moyens d'actions des différents partenaires de l'entreprise, les CRP apportent un appui opérationnel à la restructuration des entreprises en lien avec les autres acteurs (en particulier les CODEFI au niveau départemental).

En 2023, les deux CRP d'Occitanie ont accompagné une centaine d'entreprises, dans un contexte marqué par la hausse

de l'énergie, des matières premières, des transports, des salaires, qui ont réduit les marges des entreprises qui n'ont souvent pu répercuter que partiellement ces hausses sur les clients.

LES RISQUES ÉCONOMIQUES : LE SUIVI DE LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE PAR LE DÉLÉGUÉ L'ACCOMPAGNEMENT RÉGIONAL DES ARMÉES

Dans un contexte d'intensification et de diversification des risques économiques qui menacent la Nation, la préservation de la sécurité économique est une priorité de l'État.

Les services de l'État sont mobilisés aux côtés du coordonnateur de la sécurité économique pour l'Occitanie ainsi que des deux délégués à l'information stratégique et à la sécurité économique (DISSE), positionnés auprès du préfet de région et au sein de la DREETS, avec un unique objectif : la protection de nos actifs matériels et immatériels. Ainsi, chacune des 60 alertes a donné lieu à une action d'évaluation et pour certaines de remédiation.

L'importance croissante des technologies numériques dans la compétition économique crée non seulement des opportunités, mais aussi des vulnérabilités, particulièrement pour les données stratégiques des acteurs économiques. C'est dans ce contexte qu'en 2023, les services de l'État ont sensibilisé plus de 1 500 personnes aux bons réflexes à adopter pour se protéger, anticiper et réagir face aux menaces ou aux attaques de sécurité économique.

LES POLITIQUES DE COHÉSION SOCIALE, DE SOLIDARITÉ D'ASILE ET DE SANTÉ

Les politiques de solidarité et de développement social visent à réduire les inégalités et à améliorer la vie quotidienne des personnes en situation de précarité. Plusieurs actions de l'État méritent d'être citées.

Depuis le 1er janvier 2021, la mise en place du service public de la rue au logement a marqué une nouvelle étape dans la lutte contre le sans-abrisme en France. L'instruction ministérielle du 26 mai 2021 a prévu une trajectoire régionale pluriannuelle 2022-2024, concernant l'offre d'hébergement, de logement adapté et d'accompagnement.

Le Dispositif National d'Asile (DNA) concerne l'hébergement dans l'attente de l'ins-

truction de la demande d'asile et recouvre plusieurs dispositifs décrits ci-après.

En parallèle, l'État mène une politique d'intégration avec un programme d'accompagnement des étrangers en situation régulière et un programme d'accompagnement des réfugiés tant sur l'accès à l'emploi, l'apprentissage de la langue ou l'accès au logement.

S'agissant de la santé, la région Occitanie est caractérisée par une offre de soins plus importante que la moyenne nationale (densité de professionnels de santé), mais qui s'inscrit dans un contexte démographique, socio-économique et géographique spécifique, avec de fortes disparités sur les territoires et une baisse régulière du nombre de médecins généralistes depuis 30 ans, impactant les conditions d'accès aux soins.

L'augmentation de la population en secteur rural, associée à des indicateurs marqués de précarité dans ces zones, font peser une pression importante sur la demande de soins de ces territoires. Pour toutes ces raisons, les questions de santé constituent également un véritable enjeu d'aménagement du territoire en Occitanie, pour lequel l'ARS s'emploie à mettre en place des politiques adaptées.

(Voir en annexe les chiffres clefs du secteur santé en Occitanie)



La prévention et la lutte contre la pauvreté, deux exemples

Exemple d'action menée par le commissaire à la pauvreté pour lutter contre la pauvreté : le dispositif des cantines à tarification sociale en milieu rural

Dans le cadre de la politique de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Gouvernement a déployé le dispositif des « Cantines scolaires à 1 € » en milieu rural, visant à la réduction des inégalités alimentaires, l'aide des familles défavorisées et le soutien des petites communes.

Cette mesure, annoncée par le Président de la République en mars 2019 dans le cadre de la stratégie nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté 2017-2022, figurait dans la liste des Objets de la Vie Quotidienne (OVQ) de la circulaire du Premier ministre du 3 octobre 2019. Cette mesure se poursuit dans le cadre du Pacte des Solidarités pour la période 2024-2027.

L'objectif départemental, qui avait été fixé par la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP) en 2022, de renforcer l'action de l'État dans le champ de l'aide alimentaire, a été atteint dans tous les départements d'Occitanie, et même dépassé dans le Gers et les Hautes-Pyrénées.

Considérant que le tarif moyen des cantines facturé aux familles s'élève à 4,50 €, ce dispositif consiste à verser

aux petites communes rurales une aide de 3 € par repas pris à la cantine et facturés 1 € ou moins aux familles des élèves du premier degré les plus modestes, dès lors qu'elles instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires. Il s'adresse aux communes de moins de 10 000 habitants éligibles à la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), Cible ou Péréquation. Cette mesure concerne 1 276 communes en Occitanie, soit 10 % des communes françaises ciblées. Sont également éligibles les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) et les établissements publics de coopération intercommunale.

L'action a été mise en œuvre dans chaque département par une campagne de promotion réalisée par le commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, relayée par les préfets de département, l'éducation nationale, l'appui des CAF et le support de l'agence des services et des paiements (ASP). L'année 2023 a vu une accélération du conventionnement, toutes les données n'étant pas encore enregistrées.

► **Résultats remarquables obtenus en 2023 :**

730 communes engagées en Occitanie, 22 817 élèves relevant du prix plancher, 1 260 254 repas délivrés au tarif plancher

Budget de 19,5 M€ en 2023 et 69,1 M€ depuis le lancement de la mesure en 2019

Deuxième exemple : l'action de l'État dans le champ de l'aide alimentaire

Parmi les principaux dispositifs de lutte contre la précarité, l'aide alimentaire consiste à mettre à disposition des personnes les plus démunies des produits alimentaires contre une participation symbolique ou gratuitement. La DREETS pilote cette politique en région, en partenariat avec les DDETS(PP), organise les appels à projets et facilite les relations avec les opérateurs au niveau régional.

Dans un contexte d'inflation particulièrement pénalisant pour les personnes en situation de précarité, le montant consacré à l'aide alimentaire en Occitanie a connu une forte augmentation en 2023, atteignant 6,739 M€, alors que ce montant n'était encore que de 650 000€ en 2021. Ces fonds ont servi notamment pour l'achat de denrées, pour le déploiement du

programme « Mieux manger pour tous » et pour le soutien à certains investissements ciblés.

Les crédits supplémentaires ont notamment permis de renforcer l'action en faveur des étudiants. En s'appuyant sur le réseau déconcentré des DDETS(PP) et en lien étroit avec le commissaire à la pauvreté et le rectorat, la DREETS a réparti et distribué les crédits aux associations œuvrant pour la réduction de la précarité alimentaire des étudiants.

L'appel à projets « mieux manger pour tous » a été mis en place, afin de développer sur les territoires de nouvelles solidarités alimentaires. Il vise à améliorer l'accès aux denrées alimentaires de bonne qualité nutritionnelle et durable (51 projets soutenus pour un montant de près de 2M€).



Le développement de l'économie sociale et solidaire : l'action du préfet de région

La quatrième conférence de l'économie sociale et solidaire d'Occitanie s'est tenue le jeudi 9 novembre 2023 au musée NarboVia à Narbonne.

Conformément à la loi sur l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) de 2014, tous les deux ans, se tient une conférence régionale de l'ESS dont l'objectif est de débattre des orientations, moyens, résultats des politiques locales de développement avec l'ensemble des acteurs régionaux, et de fixer les orientations pour l'avenir. Cette rencontre co-organisée par la préfecture de région, le conseil régional et la CRESS Occitanie (chambre régionale

d'économie sociale et solidaire) a réuni près de 200 personnes. Elle était placée cette année sous le thème : « Transformation des économies et des territoires : l'exemplarité de l'ESS ».

Les Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE) sont un outil pour développer des projets coopératifs économiques innovants et solidaires à l'échelle d'un territoire. Ils donnent un cadre légal et financier à des solutions locales, imaginées par les acteurs du terrain, pour répondre à des problèmes locaux et créer des synergies entre acteurs économiques.

La préservation de la santé de la population : le rôle de l'agence régionale de santé (ARS)

Contexte économique et social :

L'Occitanie enregistre une forte croissance démographique (+ 43 000 habitants par an). Elle connaît un taux de pauvreté supérieur à celui de la France métropolitaine. Quatre de ses départements situés sur la frange littorale figurent parmi les dix où les taux de pauvreté sont les plus élevés. Un habitant sur dix a au moins 75 ans et

35 % des personnes âgées de 75 ans ou plus vivent seules à domicile. L'Occitanie est la deuxième région de France en nombre de bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), celle-ci concernant près du quart des personnes âgées de 75 ans et plus.

Les territoires ruraux représentent 90 % de la superficie de la région et 39 % de la population régionale. Ces territoires

sont peu attractifs pour de jeunes professionnels de santé : 20 % des médecins généralistes (soit environ 1200) exercent en zone rurale peu dense et/ou isolée d'un pôle d'influence.

Le secteur de la santé occupe une place importante en Occitanie puisque un emploi sur dix est en lien direct avec la santé (215 000 emplois, soit 11 % des emplois de la région). Ces emplois se répartissent entre les activités hospitalières (106 000 emplois), le commerce (22 000 emplois) et l'industrie (8 000 emplois) en liens directs avec la santé.



L'année 2023 a été marquée par la publication, après une large concertation, en octobre 2023, du PRS 4 (Plan Régional Santé) 2023-2027 et du PRSE 4 (Plan Régional Santé Environnement).

Ces plans, et leurs programmes d'action, ont pour objectif de mieux répondre aux besoins de santé des acteurs de chaque territoire. Les quatre dossiers suivants ont particulièrement mobilisé l'ARS en 2023 :



Améliorer l'accès aux soins dans tous les territoires par la coopération entre les professionnels de santé

La pression sur la demande de soins dans l'ensemble de la région est constante du fait de départs massifs à la retraite des professionnels et d'une forte hausse du nombre d'habitants. Les territoires ruraux représentent 90 % de la superficie de la région et ne cessent d'attirer de nouveaux habitants (+ 0,7 % par an).

Les questions d'accès aux soins sont traitées de manière globale par l'augmentation et l'adaptation des capacités de formation, l'évolution des pratiques professionnelles, la transformation de l'offre, le déploiement des aides financières à l'exercice dans les territoires et la communication.

L'ambition de l'ARS est de permettre à tous les citoyens d'accéder à une offre de soins de proximité et centrée sur la consolidation de l'exercice coordonné et le développement des pratiques innovantes.

Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sont des structures de coordination et de collaboration entre les professionnels de santé, dont l'objectif est d'améliorer l'organisation et la qualité des soins de santé dans une zone géographique donnée. Elles constituent une réponse aux enjeux de la santé territoriale en France, en favorisant la coopération entre les différents acteurs de santé et en contribuant à la réduction des inégalités de santé.

► Une illustration dans le département de l'Hérault :

- 13 CPTS (8 ACI signés, 5 projets de santé) soit 99,3 % de couverture populationnelle ;

- couverture populationnelle de la CPTS Montpellier Sud-Ouest (voir ci-après les chiffres, sous forme de pictogrammes).



Mieux accompagner les aidants

Les objectifs qui sont poursuivis sont multiples : mieux détecter les aidants, rompre leur isolement et les soutenir dans leur rôle, leur faciliter l'accès aux soins, leur permettre de disposer d'une offre de répit diversifié sur tout le territoire, lutter contre les risques sur leur santé, favoriser la conciliation entre vie professionnelle et leur rôle d'aidant etc.

- 27 plate-formes de répit sont présentes en Occitanie. Les deux dernières se sont ouvertes en 2023 en Ariège et en Lozère. Tous les départements d'Occitanie bénéficient désormais d'une plateforme de répit ;

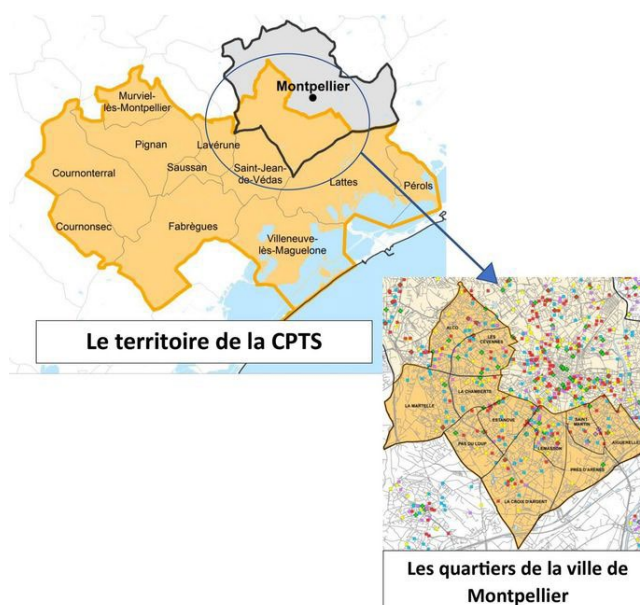
- un pôle de ressources régional des maladies neurodégénératives (MND Occitanie) déployant les actions en faveur des aidants sur l'ensemble de la région a depuis 2023 pour mission de fédérer et d'animer le réseau de ces plateformes ;

- une plate-forme téléphonique, unique en France, « Allô, j'aide un proche » avec 14 psychologues a également été mise en place pour répondre, le soir, aux aidants.

► **Exemples** : les plates-formes de répit de l'APAS 82 proposent des actions gratuites :

- des actions individuelles de soutien, d'écoute, d'accompagnement, d'orientation en faveur des proches aidants de personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie et de personnes présentant des troubles liés à une pathologie neuro-évolutive,
- des actions collectives permettant aux proches aidants de se retrouver

COUVERTURE POPULATIONNELLE DE LA CPTS MONTPELLIER SUD-OUEST



entre pairs pour échanger autour de leurs situations et partager un temps ensemble ;

- des actions de « temps libéré » pour permettre aux aidants de prendre un temps pour eux tout en ayant la garantie de bénéficier d'une suppléance à domicile auprès de la personne aidée ;
- des actions partenariales pour améliorer le parcours des aidants à travers le collectif « Pôle Partenaires Aidants 82 ».



Mieux réguler les urgences entre la médecine de ville et l'hôpital

Lorsque le recours à son médecin traitant n'est pas possible, les urgences semblent parfois la seule alternative. Avec le Service d'Accès aux Soins (SAS), un simple appel au 15 permet de trouver la réponse adaptée à son besoin.

Le rôle du SAS est d'offrir une solution unique, gratuite et lisible d'accès aux soins dans deux cas de figure : soit en cas de besoin de soins urgents (accès au SAMU), soit en cas de besoin de soins non programmés, c'est-à-dire qui nécessitent une prise en charge sous 48 heures.

Sur simple appel au 15, le SAS évalue la demande de l'appelant et lui apporte la solution la plus adaptée, allant du simple

conseil en santé au déclenchement d'un SMUR, en passant par la prise d'un rendez-vous sous 48 h chez un médecin proche.

► **Pour en savoir plus sur le SAS** : <https://sante.gouv.fr/systeme-de-sante/segur-de-la-sante/le-service-d-acces-aux-soins-sas/article/tout-savoir-sur-le-sas>

Pour assurer ce service, le SAS fonctionne à travers deux niveaux de réponse :

- un assistant de régulation médicale (ARM) réceptionne chaque appel et

Indicateurs choisis : Nombre de professionnels de santé effecteurs dans le SAS.

Cet indicateur présente, sur une base mensuelle, le nombre de professionnels inscrits sur la plate-forme numérique nationale SAS.

Chiffres sur les moyens utilisés

	Valeur initiale (01/2023)	Valeur actuelle (12/2023)	Cible 2026 (12/2026)	Avancement 2026
Occitanie	263	537	515	100%

identifie s'il relève de soins urgents ou de soins non programmés, puis il l'oriente vers l'une des deux filières de prise en charge ;

- en cas de besoin de soins urgents, le SAMU prend l'appel ; sinon, la régulation de médecine ambulatoire prend le relais.

Le SAS repose sur une étroite coopération ville-hôpital. Il n'a pas vocation à se substituer au lien direct qui existe entre le patient et son médecin traitant, et n'empêche pas l'émergence d'organisations collectives de professionnels de santé du territoire pour l'accès aux soins non programmés.

Les ambitions du SAS :

- offrir gratuitement à chaque appelant la solution la plus adaptée à son besoin, y compris une consultation médicale sous 48h,
- garantir un niveau de qualité de service élevé sur tout le territoire pour l'accès aux soins non programmés,
- assurer l'adhésion des professionnels au déploiement puis au renforcement des SAS,
- recentrer les urgences sur leur cœur de métier.

Le nombre de professionnels de santé effecteurs inscrits sur la plateforme numérique nationale SAS sera un indicateur suivi mensuellement.

Prévu par le pacte de refondation des urgences de 2019, puis réaffirmé lors du Ségur de la santé en 2020, le service d'accès aux soins (SAS) est un élément clé du nouveau modèle de prise en charge des patients.

Il poursuit un objectif de simplification de l'organisation territoriale de l'offre de soins, par la mise en place d'organisations ville-hôpital permettant à toute personne ayant un besoin de soins urgents ou non programmés d'accéder, partout et à toute heure, à un professionnel de santé.

Sur l'année 2020, 22 sites pilotes sur 13 régions, ont été sélectionnés pour tester cette organisation. En Occitanie, la Haute-Garonne y avait participé.

Ce dispositif a été généralisé de manière progressive, pour une couverture nationale au 1^{er} semestre 2024. Les objectifs ont consisté à :

- déployer les SAS dans la région pour couvrir au moins 80 % de la population à fin 2023 ;
- généraliser l'utilisation de la plateforme numérique nationale dans les SAS lancés et ceux qui se lanceront ;
- renforcer les SAS déjà lancés en augmentant la qualité de service et piloter leur impact sur l'accès aux soins.

Un partenariat a été lancé depuis 2021, entre l'ARS Occitanie avec les médecins, pharmaciens, biologistes, dentistes, l'ordre des médecins, l'association « Régul 31 », le CHU de Toulouse, le Samu 31 et l'assurance maladie, autour de ce projet, retenu par le ministère de la Santé.

► Résultats remarquables obtenus en 2023 :

249 professionnels de santé effecteurs SAS Haute-Garonne au 13/11/2023

Une nouvelle étape a été franchie en Haute-Garonne, avec la signature de la convention constitutive du Groupement

de Coopération Sanitaire du SAS 31. Un service actif depuis deux ans déjà, mais pour lequel les partenaires s'associent encore plus pour améliorer l'accès aux soins non programmés.

Par ailleurs, il convient de souligner le nombre de dossiers médicaux régulés par la filière ambulatoire des SAS qui étaient en fonctionnement en 2023 : 135000 (DRM et AMBU) soit 1/3 de l'activité potentielle.



Permettre une intervention précoce auprès des enfants ayant un trouble du neuro-développement (TND)

L'objectif poursuivi est d'intégrer la prise en compte du développement de l'enfant dans tous ses lieux de vie : dans le parcours de santé de droit commun (repérage de qualité des Troubles du Neuro-Développement), dans les lieux d'accueil, en formant les professionnels de la petite enfance et de l'école pour améliorer le repérage et les interventions favorables à son développement, ainsi qu'à la

maison, en soutenant et formant les parents avec la mise en place de programmes de guidance parentale validés scientifiquement. L'objectif est de garantir à tous des interventions précoces et intensives, un diagnostic établi selon les Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP), quel que soit son lieu de domiciliation.

Déploiement en 2023 de 13 Plateformes départementales de Coordination et d'Orientation (PCO), au sein de la région Occitanie, permettant de coordonner les parcours des enfants.

Exemple du département du Tarn : ouverture de la plateforme TND, portée par la Fondation du Bonsauveur d'Albi en 2020, dans un premier temps aux enfants de 0-6 ans. Le 14/03/2023, un arrêté d'autorisation a porté l'extension pour les enfants de 7 à 12 ans. Aujourd'hui, la PCO du Tarn est la porte d'entrée unique des « parcours diagnostiques » et de soins précoces pour les enfants de moins de 12 ans révolus, suspects de trouble du neuro-développement dans le département du Tarn.



Mise en œuvre de l'action des partenaires (traitement des urgences médicales)

La promotion des droits des femmes et de l'égalité Femmes-Hommes : la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE)

Grande cause nationale des deux quinquennats souhaitée par le Président de la République, l'égalité entre les femmes et les hommes nécessite un engagement fort et des résultats concrets sur l'ensemble du territoire. Il s'agit d'une politique publique prioritaire et interministérielle.



« Mieux protéger et accompagner les femmes victimes de violences »

L'objectif poursuivi est de mettre fin au cycle des violences subies par les femmes, une condition essentielle de l'égalité dans toutes ses dimensions :

- mieux protéger et accompagner les victimes, par un recours accru aux mesures de protection judiciaire, la présence d'Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie (ISCG), le développement de solutions d'hébergement, le déploiement de parcours de sortie de prostitution ;
- réduire les violences par un suivi renforcé des auteurs de violences, en prévenant la récidive avec le déploiement des centres de prise en charge des auteurs de violences (CPCA).

La lutte contre les violences faites aux femmes représente en 2023, les montants

les plus importants des moyens alloués par l'État en région soit 963 812 € (+37,69 % par rapport à 2022).

Cette politique publique fait l'objet d'une mobilisation et d'une impulsion collective notable avec la mise en place d'instances territoriales dédiées et de réseaux très opérationnels de professionnels qui agissent en pluridisciplinarité.



En territoires, l'État consolide les dispositifs existants, favorise leur accès et leur présence en proximité des publics de notre grande région, même dans les territoires les plus éloignés. Le 25 novembre 2023, à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux

femmes, le préfet de la région Occitanie a communiqué auprès de tous les départements, via la diffusion avec l'aide des forces de sécurité publique, un sticker autocollant grâce auquel les victimes ou témoins de violences sont orientés vers un canal de communication instantané avec un policier ou un gendarme formé.

La culture de l'égalité entre les femmes et les hommes, un axe majeur de la politique publique de l'État en Occitanie

Une action dans 3 directions :

- diffuser la culture de l'égalité à l'école, autour de l'école et en dehors de l'école, en luttant contre les stéréotypes de genre et toutes les formes de violences ;
- agir pour davantage de mixité dans les filières d'avenir ;
- faire mieux connaître l'action des femmes pour la mémoire collective et valoriser les femmes inspirantes de la

société contemporaine afin de proposer aux jeunes des rôles modèles accessibles.

Ainsi, le préfet de région a signé le 8 mars 2023, une convention pour l'égalité dans le système éducatif, en partenariat avec la rectrice de région académique, le conseil régional, le recteur de l'académie de Toulouse, et la direction régionale de l'alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt (DRAAF).

► Résultats remarquables obtenus en 2023 :

- la montée en compétences des réseaux de professionnels ;
- des interventions de projets associatifs de vulgarisation scientifique : dans des classes de primaires de plusieurs départements d'Occitanie, dont des départements ruraux ;
- un projet de découverte et d'acculturation des métiers du numérique pour des jeunes filles de 14 à 17 ans dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville.



La lutte et la prévention contre l'illettrisme

Afin d'optimiser l'action dans la lutte contre l'illettrisme en région Occitanie, il est apparu essentiel de mettre en place une étude régionale approfondie, dans le but de mieux comprendre la réalité des personnes concernées, d'interroger le lien entre l'illettrisme et la pauvreté, pour ensuite trouver des solutions et favoriser l'insertion de tous dans la société.

Ainsi, en 2023 une enquête a été réalisée dans le cadre d'un partenariat technique avec l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) et l'appui de CSA Research, mobilisant de nombreux partenaires, dont le conseil régional d'Occitanie et le Carif-Oref Occitanie. Cette étude permet aujourd'hui d'outiller les politiques publiques de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme en Occitanie en objectivant pour la première fois la situation, grâce à des chiffres-clés.

Selon les premiers résultats de l'enquête « Illettrisme, illectronisme et pauvreté en Occitanie » :

- 7 % des 18-65 ans ayant été scolarisés en France sont en situation d'illettrisme (240 000 personnes)
- 27 % des 18-65 ans ont au mieux des compétences faibles en numérique et 4 % sont en situation d'illectronisme (130 000 personnes)
- le taux d'illettrisme par tranche d'âge montre que les personnes les plus âgées sont plus concernées par l'illettrisme, comme les plus jeunes (18-25 ans).

Tout au long de l'année 2023, l'État avec l'ANLCI et l'ensemble des partenaires institutionnels, des entreprises, mais aussi du monde associatif ont œuvré avec pour objectif commun d'agir pour garantir aux personnes concernées par l'illettrisme ou l'illectronisme des solutions sur le territoire régional.

L'étude précédemment citée a permis une meilleure connaissance du phénomène. Les services ont donc pu orienter leur travail sur la prévention avec notamment la mise en place d'un plan d'action de prévention de l'illettrisme avec l'éducation nationale, sur le repérage des personnes concernées et l'accompagnement vers la formation avec un investissement massif dans le développement des savoirs de base pour les jeunes et les adultes (plan d'investissement dans les compétences). Le dispositif de formation « Lectio » du conseil régional apporte également une solution adaptée à destination de ce public sur l'ensemble de la région ainsi que le tissu associatif son soutien. En effet, ce dispositif vise à faire sortir des individus d'une situation d'illettrisme et de consolider les compétences de base nécessaires dans les situations de la vie courante et/ou de la vie professionnelle. Il s'adresse à tout public de plus de 16 ans, demandeur d'emploi ou non ayant suivi un apprentissage de la langue française, avoir atteint le niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) et ne pas maîtriser le degré 4 des compétences de base du cadre national de référence de l'ANLCI (Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme).

L'insertion des demandeurs d'asile et le développement des politiques sociales de proximité

L'accueil et hébergement des demandeurs d'asile :

Le parc régional pour l'accueil des demandeurs d'asile compte, au 31 décembre 2023, 8942 places d'hébergement au bénéfice de ce public.

Responsable de l'accueil et de l'hébergement des demandeurs d'asile, le préfet de la région Occitanie a fait évoluer son parc régional, avec la création de 568 places nouvelles en 2023, réparties sur les 13 départements de la région :

- 350 places en Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) : Ils fournissent un refuge aux personnes qui ont demandé l'asile en France durant la durée d'examen de leur statut de réfugié. Celles-ci bénéficient également d'un accompagnement administratif pour aider à la procédure de demande d'asile, d'un soutien social, de la scolarisation des enfants et d'une aide financière pour les besoins alimentaires
- 145 places Centres d'Accueil et d'Examen (CAE) : les CAE ont vocation à constituer un sas d'accueil, dans le parc d'hébergement, avec une durée maximale de prise en charge d'un mois et d'offrir ainsi un hébergement de transition en urgence, afin de prendre le temps de recenser les personnes et ainsi procéder à une orientation adaptée (avec l'aide de l'O.F.I.I.)

- 73 places : les Centres Provisoires d'Hébergement (CPH) : ils accueillent les familles ou les personnes qui ont obtenu le statut de réfugié délivré par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) ou la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) et proposent un accompagnement socio-professionnel garantissant une première insertion en France.

L'accueil des déplacés Ukrainiens

A la suite du conflit engagé depuis février 2022, le Gouvernement a maintenu en 2023 l'objectif d'accueillir les déplacés d'Ukraine en France. La préfecture de région Occitanie a continué à mobiliser tous les dispositifs d'hébergement et de logement dédiés et a maintenu le mécanisme de solidarité régionale en cas de saturation des capacités locales. On estime à près de 10 000 le nombre de personnes arrivées d'Ukraine et qui ont été accueillies en Occitanie depuis le début du conflit. Au 31 décembre 2023, la préfecture de région a mis à disposition plus :

- de 2 100 places d'hébergement dédiées, réparties sur les 10 départements mobilisés pour accompagner ces bénéficiaires de la protection temporaire ;
- 2 270 places de logements des parcs privés ou publics.

Le déploiement du dispositif AGIR dans les 13 départements de la région par le préfet de région



Ce programme répond au double objectif d'accompagner les Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI) dans leur démarche d'intégration via l'accès au triptyque logement-emploi-apprentissage de la langue ainsi que d'animer et coordonner le réseau départemental des acteurs de l'intégration.

C'est un levier essentiel sur lequel repose la politique du Gouvernement pour l'intégration des réfugiés et des étrangers en France.

AGIR est un programme d'accompagnement global et individualisé vers l'emploi et le logement destiné aux personnes bénéficiaires de la protection internationale (BPI).

Il consiste en un guichet unique départemental de l'intégration des réfugiés visant à assurer un parcours d'intégration sans rupture.

L'ambition d'AGIR est de conduire au moins 60 % des réfugiés vers l'emploi ou la formation et 80 % vers le logement.

AGIR, c'est, en définitive, à la fois un accompagnement social (sécurisation des droits, accès à la santé, soutien à la parentalité, soutien dans les démarches administratives...), un accompagnement vers le logement (élaboration du projet, aide à l'installation, aide au maintien), et un accompagnement vers l'emploi durable (inscription à Pôle Emploi, orientation vers des formations, notamment à l'apprentissage du français, consolidation du projet professionnel...).

Le déploiement du dispositif AGIR a débuté en fin d'année 2022. Sur l'année 2023, 2140 bénéficiaires sont rentrés dans le dispositif.

LE DÉVELOPPEMENT ET LE SUIVI DE LA TRANSITION ET DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUES

L'élévation des températures actuellement observée en Occitanie, depuis l'ère pré-industrielle, est de 1,8 °C contre 1,1 °C au niveau national. Les impacts de ce changement climatique sont majeurs sur les infrastructures, les bâtiments (au vu de la présence de sols argileux en Occitanie, qui occasionnent des phénomènes de retrait-gonflement accompagnés de désordres), la biodiversité, les activités économiques ainsi que sur la santé de la population.

En France, le Président de la République a décidé, en mai 2022, de bâtir un plan d'actions national via une méthodologie innovante, la planification écologique, pour atteindre nos objectifs environnementaux et d'en confier la responsabilité, pour la première fois dans l'histoire, à la Première ministre, avec le soutien d'un secrétariat général à la planification écologique, créé à ce titre. Cela s'est traduit par une nouvelle méthode de co-construction et de mobilisation des acteurs : la Conférence

des Parties (COP). L'évènement marquant de cette année 2023 a donc été le lancement de la COP pour la territorialisation de la planification écologique.

Encadré par la circulaire de la Première ministre du 29 septembre 2023, ce travail permet de co-construire avec les élus et acteurs des territoires, une feuille de route partagée pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, la tension sur la ressource en eau s'accroît en raison de la disponibilité qui se réduit alors que la demande augmente, au vu de la croissance démographique, du développement touristique et du changement climatique qui nécessite la mobilisation de plus d'eau pour l'agriculture. Ainsi, les prélèvements en eau douce se répartissent comme suit : 42 % pour l'agriculture, 38 % pour l'eau potable et 20 % pour les industries. La recherche de sobriété est un défi à relever par tous, pour l'avenir régional. Par ailleurs l'enjeu en matière de qualité de l'eau potable est également majeur et a fait l'objet d'une stratégie régionale en 2021.

Concernant l'enjeu de transition énergétique, une instance régionale de concertation, placée sous la co-présidence du préfet de région et de la présidente du conseil régional et réunissant les représentants de l'ensemble des acteurs du territoire (élus, acteurs économiques et non économiques du secteur) a été installée en décembre 2023 : le Comité Régional de l'Énergie (CRE).

En Occitanie, les énergies renouvelables (ENR) couvraient 22,4 % du besoin, contre 19,3 % au niveau national, en 2018. L'objectif est de tripler à quintupler le volume d'ENR produit, afin de parvenir à l'objectif de décarbonation d'ici 2050. Le travail du CRE, sera en 2024 de définir en lien avec les collectivités territoriales les zones qui permettront d'accélérer le développement de projets d'ENR.



Le lancement de la Conférence des Parties (COP) en novembre 2023



LA COP D'OCCITANIE

La COP pour la territorialisation de la planification écologique a été lancée, en Occitanie, le 30 novembre 2023, en présence du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, de la ministre déléguée chargée des collectivités territoriales ainsi que du secrétaire général pour la planification écologique (SGPE).



Ce lancement a réuni plus de 300 personnes, le préfet de région et la présidente du conseil régional ayant choisi d'associer un panel plus large d'acteurs que les exécutifs locaux, tel que prévu dans la circulaire du 29 septembre 2023, avec des institutionnels, des entreprises, des syndicats et des associations. Une approche participative a été adoptée,

afin que les acteurs du territoire se saisissent de la démarche de la COP.

Pour ce faire, une méthode a été élaborée en collaboration avec les services de l'État et du conseil régional, afin de parvenir aux objectifs de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et de préservation de la biodiversité.



Cette démarche se décompose en 3 phases, dans une approche participative et globale :

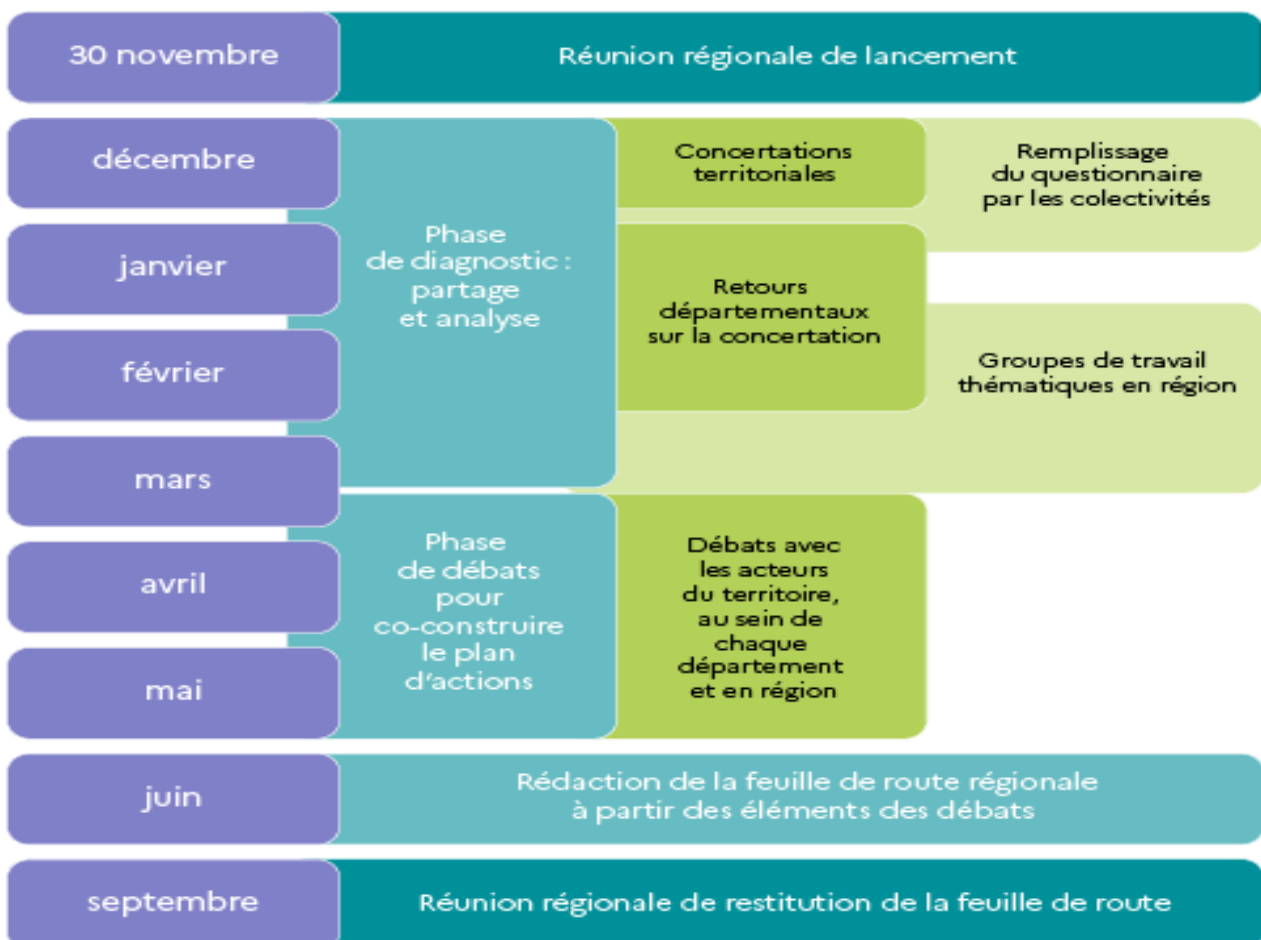
- phase 1 : territorialiser le diagnostic par la concertation ;
- phase 2 : identifier les ressources et les leviers mobilisables dans les territoires pour atteindre les objectifs régionaux ;
- phase 3 : établir une feuille de route partagée, ambitieuse et opérationnelle à horizon 2030.

Les concertations départementales au mois de décembre 2023 et le travail des groupes thématiques ont abouti à la réalisation d'un diagnostic transmis à la mi-mai 2024 au SGPE.

A noter que les travaux concernant la planification écologique se structurent autour de six thématiques, bien que neuf groupes de travail aient été constitués en Occitanie pour travailler sur la démarche. Les thématiques ont été déclinées en vingt-deux chantiers opérationnels, à savoir : mieux se loger, mieux se nourrir, mieux se déplacer, mieux consommer, mieux produire, mieux préserver et valoriser nos écosystèmes. Ces thématiques recouvrent les cinq enjeux définis nationalement : climat, santé, biodiversité, adaptation, ressources.

► *Pour en savoir plus : Mieux agir, la planification écologique (synthèse du plan de septembre 2023) :*

COP OCCITANIE 2023-2024



Le développement des Énergies Renouvelables (EnR)

INSTALLATION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'ÉNERGIE

Conformément à la loi du 10 mars 2023 pour l'accélération de la production d'énergie renouvelable, les référents préfectoraux de chaque département, nommés pour appuyer collectivités et porteurs de projets dans le développement des projets d'énergie renouvelable (EnR), ont été largement mobilisés.

Quatre réunions régionales ont permis de donner des orientations communes aux territoires, notamment pour les dossiers des zones d'accélération pour les projets d'énergies renouvelables.

Le Comité Régional de l'Énergie (CRE) d'Occitanie a été installé le mercredi 20 décembre à Toulouse et il se compose de 45 membres. Il s'agit d'une nouvelle instance de concertation, coprésidée par la présidente du conseil régional et le préfet de région sur les questions relatives à l'énergie, en particulier avec les collectivités territoriales. C'est ainsi que le CRE est l'un des outils pour parvenir notamment à l'objectif d'un mix énergétique intégrant 40 % d'énergies renouvelables d'ici 2030. Le premier chantier du CRE est de rendre un avis sur les zones d'accélération des énergies renouvelables définies par les communes.





UNE FEUILLE DE ROUTE POUR ACCÉLÉRER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Pour sortir de la dépendance aux énergies fossiles, l'Occitanie doit doubler sa production d'ici 2030 et la tripler d'ici 2050 pour atteindre l'objectif de décarbonation. Il faut accélérer la concrétisation des projets et maintenir un niveau de développement quatre fois plus élevé pendant les 25 prochaines années. La mise en place des zones d'accélération dans les départements concourra à cet objectif.

- En Occitanie, en matière de photovoltaïque, 3 590 MW de puissance est aujourd'hui raccordée, et l'objectif est d'autoriser 1 300 MW supplémentaires d'ici 2030. Depuis 2022, la filière photovoltaïque suit un rythme de croissance quasi conforme à la feuille de route. Il est toutefois nécessaire de doubler cette puissance d'ici 2030.
- Concernant l'éolien, il faut doubler la puissance actuellement installée (1 719 MW) d'ici 2030 puis la tripler d'ici 2050, mais la filière demeure en dessous de sa trajectoire : 91 MW ont été autorisés en 2022, 115 MW ont été autorisés en 2023. Il faut atteindre 200 MW/an pour

être conforme à la trajectoire décrite par la feuille de route (c'est-à-dire 60 mâts par an). La cartographie des secteurs favorables à l'éolien terrestre a révélé au début de l'année 2023 des potentialités nouvelles.

- La production de biogaz a augmenté mais le rythme de développement des méthaniseurs est encore insuffisant.

Cette feuille de route constitue une première étape préparatoire à la territorialisation de la prochaine programmation pluriannuelle de l'énergie 2024-2033 et vise à construire une vision partagée de l'État du mix énergétique nécessaire au territoire.

LES AIDES INSTRUITES ET ACCORDÉES PAR L'ADEME

Pour rappel, l'ADEME est une agence placée sous la tutelle du ministère de la transition écologique, du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle ainsi que du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle est implantée sur tout le territoire national. Le préfet de la région Occitanie est délégué territorial de l'ADEME.

Avec 188 M€ d'aides apportées aux collectivités et aux entreprises d'Occitanie, l'année 2023 constitue une année record pour l'ADEME Occitanie. Près de 700 projets ont ainsi été soutenus par les fonds confiés par l'État représentant un investissement de plus de 670 M€ sur le territoire régional.

Ces projets couvrent des



Vue aérienne d'une unité de méthanisation dans le Gers
©AREC Occitanie

sujets aussi bien techniques, comme la chaleur renouvelable, la décarbonation de l'industrie, l'économie circulaire, que transversaux, comme l'adaptation au changement climatique, les politiques territoriales de transition écologique, l'alimentation durable. En complément de ces projets, des actions de sensibilisation et de formation ont permis d'accompagner les acteurs régionaux dans l'évolution de leurs pratiques et accélérer ainsi la transition écologique du monde économique et des collectivités.

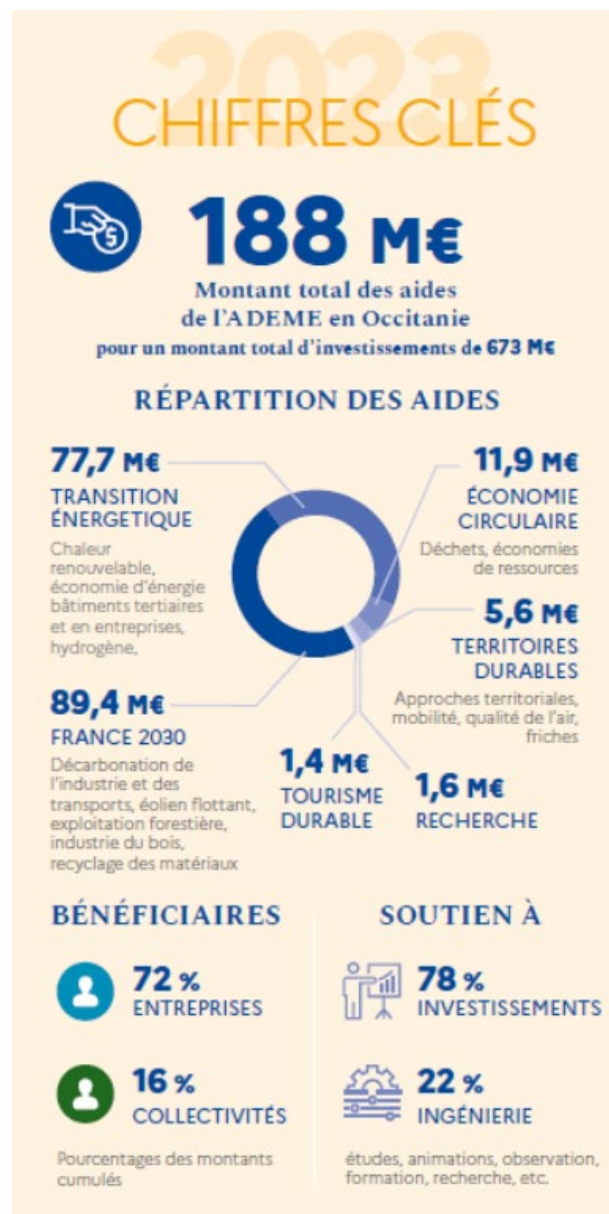
L'ADEME est par ailleurs opérateur de l'État dans le cadre de France 2030 et se mobilise sur 10 thématiques : hydrogène, décarbonation de l'industrie et des mobilités, recyclage et réincorporation du plastique, produits biosourcés et carburants durables, ville durable et bâtiment innovant, bois forêt, énergies renouvelables, eau et numérique durable.

Plus d'une quarantaine d'appels à projets ont été lancés, permettant d'accompagner des projets à divers stades de maturité : démonstration, industrialisation ou déploiement.

Répartition des aides par budget :

- budget incitatif : 554 projets et 92,76 M€ d'aides ;
- Fonds vert (biodéchets et friches) : 33 projets et 4,12 M€ d'aides ;
- France 2030 : 37 projets et 89,44 M€ d'aides ;
- Destination France : 78 projets et 1,39 M€ d'aides ;

L'activité de l'ADEME s'organise autour de deux cibles prioritaires : les territoires



(collectivités) mais aussi les entreprises, en les accompagnant sur leurs projets.

► Pour aller plus loin : <https://presse.ademe.fr/communiqués-de-presse-et-dossiers-regionaux/occitanie/2024/02/lademe-occitanie-presente-son-bilan-dactivite-2023-et-ses-priorites-pour-lannee-2024-a-loccasion-du-comite-regional-dorientation.html>

La sobriété foncière et le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) : le rôle de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

En Occitanie, 11 % du territoire est considéré comme artificialisé contre une moyenne entre 6 à 9 % en France.

L'État accompagne le conseil régional pour la révision du Schéma Régional d'Aménagement du Développement Durable et de l'Égalité Territoriale (SRADDET) Occitanie, approuvé le 14 septembre 2022, qui porte une première ambition de sobriété foncière. L'action des services de l'État pour assurer le portage de la gestion économe de l'espace comme politique d'aménagement prioritaire est aujourd'hui majeure avec l'objectif d'une meilleure sobriété foncière (« zéro artificialisation nette », ZAN) en 2050, avec une étape de réduction de 50 % de la consommation d'espaces d'ici 2031, et la mise en œuvre d'actions d'information et de sensibilisation à destination des acteurs du territoire définies au sein d'un « dire de l'État » interministériel réalisé en 2022.

Auprès du préfet de région, la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) a particulièrement veillé à accompagner la proposition de détermination de la liste des Projets d'Envergure Nationale et Européenne (PENE), dont la

consommation foncière a fait l'objet d'une comptabilisation au niveau national : 4 050 ha ont été proposés au ministère de la transition écologique et des collectivités territoriales par le préfet de région, dont la moitié pour les seuls projets de LGV (Grand Projet du Sud-Ouest et Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan), compte-tenu de son retard en équipement en infrastructures ferroviaires et routières. Selon le CEREMA, la région Occitanie totalise une réduction de -7 % par rapport à 2020 contre +1 % de consommation au niveau national entre 2020 et 2021.

La tendance forte, sur la reconversion de friches, avec environ 80 ha recyclés en 2023, mérite d'être soulignée. Les subventions de la mesure du « Fonds friches », précédemment au sein du plan de relance et pérennisées dans le cadre du Fonds vert, jouent un rôle essentiel dans la dynamique de déclenchement et de reconversion du foncier déjà urbanisé et dans la démonstration de la création de logements et de surfaces d'activités ou d'équipements publics dans un contexte de sobriété foncière.

Accompagner la décarbonation de l'industrie régionale : le rôle de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)



Au titre de ses missions d'appui à la compétitivité des entreprises, la DREETS se mobilise pour accompagner la décarbonation des entreprises industrielles, en partenariat étroit avec l'ADEME, BPI-France, les chambres consulaires et les autres acteurs du développement économique.

La DREETS intègre dans ses travaux les besoins en compétences nécessaires à la transition écologique, qui doivent être anticipés, et accompagne la réflexion des filières dans le cadre du dispositif EDEC (Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences). Plusieurs projets d'évolution de l'offre de formation ont par ailleurs été soutenus dans le cadre de l'appel à manifestations d'intérêt « compétences et métiers d'avenir » de France 2030, notamment dans le secteur de l'hydrogène (Genhyo) ou pour accompagner la décarbonation du secteur des transports.

Dans le cadre des travaux de la COP Occitanie, la DREETS est particulièrement concernée par le secteur de l'industrie et copilote avec le conseil régional le groupe de travail « Mieux produire dans l'industrie ». Les agents du SEER (service économique de l'État en région)

s'investissent fortement pour déployer l'effort de décarbonation sur les 50 sites les plus émetteurs de la région, grâce notamment aux outils de France 2030. Il s'agit ainsi d'identifier, site par site, l'origine des émissions, les leviers de décarbonation mobilisables, et d'accompagner les industriels concernés dans leurs projets de décarbonation.

Une action de sensibilisation large est également prévue pour les plus petits émetteurs, avec le soutien des chambres consulaires et des organisations professionnelles, et en s'appuyant sur les Territoires d'Industrie.

► Résultats remarquables obtenus en 2023 par la DREETS:

- 13 sites industriels à décarboner visités par les chargés de mission du SEER de la DREETS ;
- 174 entreprises ayant bénéficié d'un dispositif d'aide à la décision dans le champ de la transition écologique (diagnostic, audit énergétique, étude de faisabilité, etc.) proposé par BPIFrance et l'ADEME.



Le maintien et la restauration de la biodiversité



LE CONTEXTE GÉNÉRAL EN OCCITANIE

La région accueille plus de la moitié des espèces françaises de faune et de flore : sur les 639 espèces à fort enjeu de conservation nationale (recensement du Muséum d'histoire naturelle), 165 sont présentes en Occitanie en 2020.

45 % de son territoire relève de zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEFF) terrestres et 18 % est classé en sites Natura 2000 terrestres et marins. Elle comptabilise 36 % de son territoire en aire protégée, contre une moyenne de 30 % en France. Les aires protégées sont majoritairement situées sur les secteurs maritimes.

De nombreux progrès ont été accomplis en 2023 avec une dynamique très positive pour faire avancer collectivement trois projets de parcs naturels régionaux : le PNR de l'Astarac, dans le Gers, le PNR du Comminges-Barousse-Pyrénées en Haute-Garonne, et le projet d'extension du PNR des Causses du Quercy en Tarn-et-Garonne.

L'Occitanie est caractérisée par l'importance des espaces naturels protégés : 36 % du territoire régional est protégé au titre de la biodiversité (Natura 2000, parcs nationaux et naturels régionaux et autres aires protégées), traduisant une présence importante d'espèces à forts enjeux. 2,3 % du territoire régional fait l'objet d'une



protection forte : arrêté de biotope, réserve naturelle, cœur de parc.

L'ACTION DU PRÉFET MISSION « OURS »

Depuis novembre 2021, le préfet de région est assisté d'un préfet chargé de mission « ours » qui déploie les actions inscrites dans le plan national.

Le préfet de la région Occitanie, est préfet coordonnateur du Plan national d'actions « Ours brun » 2018-2028. Alors que la population d'ours augmente, le nombre d'attaques diminue, ce qui tend à prouver que la politique de protection portée par l'État fonctionne, même si des tensions se cristallisent sur certains secteurs.

Ainsi, la conservation de l'espèce va de pair avec la cohabitation et le développement des activités humaines, avec une attention toute particulière sur le pastoralisme.

Le Groupe Ours Pastoralisme et Activités de Montagne (GOPAM), instance de concertation réunissant la totalité des acteurs intéressés par l'ours, s'est réuni à deux reprises pour présenter le bilan des actions. Malgré l'augmentation régulière de la population ursine, le niveau de prédateurs demeure stable ces dernières années. Le déploiement des mesures de protection des troupeaux explique en partie cette tendance. À ce titre, avec plus de 4M€, l'effort de l'État se maintient à un niveau élevé.

Des avancées certaines ont été obtenues au niveau juridique avec la consolidation de l'arrêté interministériel ouvrant la possibilité de mesures d'effarouchements sur lesquelles l'office français de la biodiversité (OFB) a consenti des efforts notables au profit des éleveurs. Une expérimentation de maraudage a été mise en œuvre et au vu de ses résultats positifs, sera reconduite en 2024.



© Préfecture d'Occitanie et de la Haute-Garonne

Réunion du GOPAM avec le Préfet Durand

La gestion de l'eau : 2023, épisode d'une sécheresse marquée dans le contexte du bassin Adour-Garonne

RAPPEL DU CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE DE L'OCCITANIE

La région Occitanie s'étend sur trois grands bassins versants : Adour-Garonne (68 %), Rhône-Méditerranée (31 %) et Loire-Bretagne (1 %).

Avec une attractivité très forte, l'Occitanie compte une population croissante et est devenue une destination prisée en matière de tourisme. La pression sur les usages et le développement de projets sont en constante augmentation et la recherche de sobriété est un défi à relever par tous pour l'avenir régional. Par ailleurs, l'enjeu en matière de qualité de l'eau potable est également majeur et fait l'objet d'une stratégie régionale.

La gestion de la ressource en eau (quantité, qualité et milieux aquatiques) est définie à l'échelle des bassins versants, notamment avec les comités de bassin, les conseils d'administration et les commissions des agences de l'eau. Pour rappel, le préfet de la région Occitanie est coordonnateur du bassin Adour-Garonne. À ce titre, il est président du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

LA GESTION DE LA SÉCHERESSE 2023

Pour la seconde année consécutive, le bassin Adour-Garonne a fait face en 2023 à un épisode de sécheresse marqué, avec un début de saison alarmant puis une

sécheresse tardive et sévère jusqu'à la mi-octobre.

Le début de saison a été particulièrement difficile, avec un niveau des réserves et des nappes très bas (le taux de remplissage des réserves de soutien d'étiage était de 46 % au 1^{er} mars 2023), et un enneigement très faible des massifs en sortie d'hiver (historiquement bas à partir d'avril). Le préfet de région coordonnateur de bassin et le président du comité de bassin ont été largement mobilisés pour expliquer les décisions prises. Cette stratégie de communication réussie a permis de sensibiliser l'ensemble des professionnels (agriculteurs, industriels et tertiaire) et citoyens à la sobriété de la ressource.

- Tous les volumes dédiés au soutien d'étiage ont été mobilisés sur la période (juin à octobre). En début de période d'étiage, la situation des retenues dédiées au soutien d'étiage était moins favorable que l'année précédente, avec un taux de remplissage de 75 % contre 95 % en 2022. Concernant les retenues hydro-électriques, la totalité des volumes réservés pour le soutien d'étiage était revanche disponible, comme en 2022.
- En matière d'usage eau potable, en période la plus critique, les situations de tensions sur la ressource sur le bassin ont concernés 135 réseaux alimentant un total de 246 701 personnes. Les départements de l'Ariège, de l'Aude, de l'Aveyron, du Cantal, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault, des

Landes, de la Lozère, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et de la Haute-Vienne ont fait l'objet de mesures de restriction d'usage. Des dispositions exceptionnelles ont été prises avec l'alimentation de 28 réseaux par camions-citernes (5010 personnes concernées), tandis que les petits réseaux faisaient l'objet d'une distribution d'eau embouteillée, ou faisaient l'objet d'une autorisation exceptionnelle de captage (42 416 personnes), ou d'une interconnexion exceptionnelle (35 372 personnes).

2M€ ont été mis à disposition pour aider les petites communes avec peu de ressources à gérer les situations de crise d'accès à l'eau potable.

Par ailleurs, des travaux ont été engagés par les collectivités en matière d'adduction d'eau potable : dans 50 % des collectivités en tension en 2022, les travaux sont en cours, grâce notamment aux appels à projets de l'agence de l'eau Adour-Garonne.

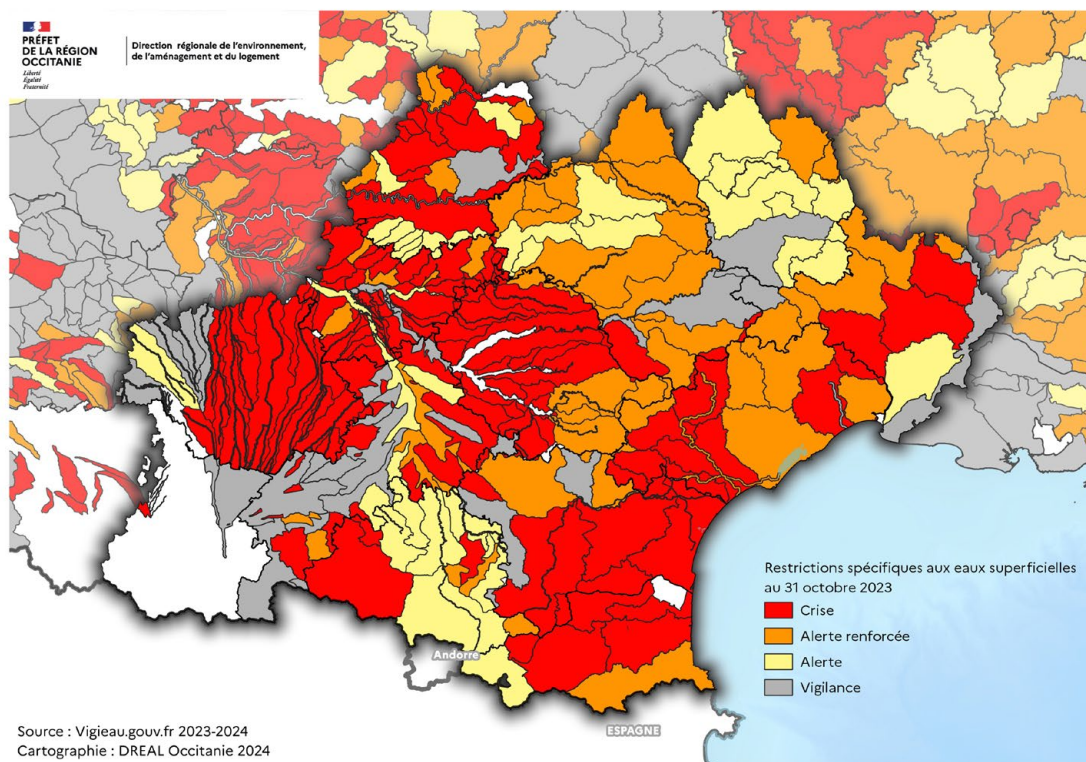
LE PLAN EAU NATIONAL

C'est dans un contexte de préoccupations croissantes sur l'état de la ressource en eau que le Président de la République a annoncé la création du Plan Eau, le 30 mars 2023. Premier volet de la planification écologique, ce plan ambitieux est porteur de réponses de court, moyen et long terme, face aux défis de la gestion de l'eau. Les agences de l'eau ont largement contribué à son élaboration et leur rôle dans l'animation et la promotion de la politique de l'eau dans les territoires y est réaffirmé.

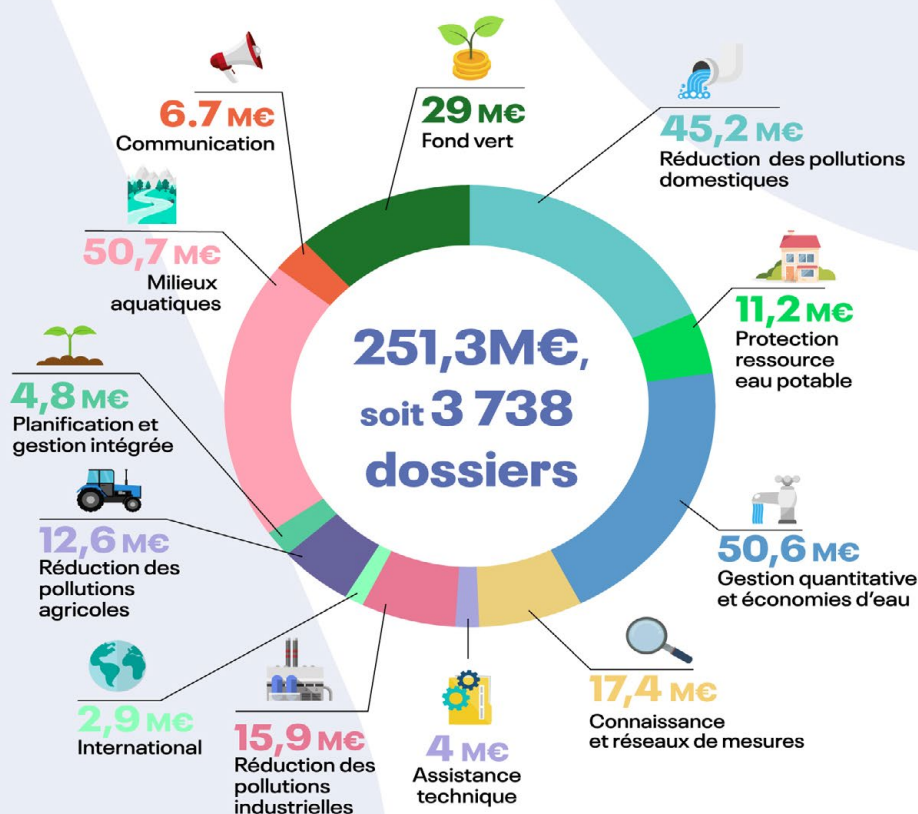
LA COORDINATION DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le préfet, coordonnateur du bassin Adour-Garonne a signé un nouvel arrêté d'orientation de bassin (AOB) permettant d'encadrer la sécheresse. Cet AOB prend en compte les enseignements de la sécheresse

MESURES DE RESTRICTIONS EN EAU EN OCCITANIE EN OCTOBRE 2023



251,3 M€ ENGAGÉS POUR L'EAU sur le bassin Adour-Garonne en 2023



historique de 2022. Il permet une gestion harmonisée dans le temps et à l'échelle des sous-bassins hydrologiques.

Pour faire face aux situations de crise, les préfets de département ont pris des arrêtés de restriction sécheresse en accord avec le nouvel AOB, tout au long de la période d'été. En pleine période d'été, tous les départements étaient en niveau de crise, sur au moins une partie de leur territoire.

Au 1^{er} novembre, ce sont 380 arrêtés de restrictions qui étaient entrés en vigueur sur le bassin Adour-Garonne depuis le début de la période d'été (contre 510 en 2022). Les restrictions des usages de l'eau ont concerné

l'ensemble des usagers (agricoles, industriels, collectivités et particuliers) et pour des prélèvements depuis le milieu naturel ou depuis le réseau d'alimentation en eau potable. Ces restrictions ont débuté dès le mois de mai et se sont poursuivies jusqu'en novembre.

LES NOUVELLES MESURES ET LES AIDES À L'ADAPTATION DE NOS TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE AINSI QU'À SES IMPACTS SUR LA RESSOURCE EN EAU, DÉPLOYÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU

Plus de 70 % des aides attribuées par l'agence de l'eau Adour-Garonne, en 2023, ont été

consacrées de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique, soit environ 160 M€. Les solutions fondées sur la nature y représentent, à elles seules, près de 55 M€.

Dans les suites de la sécheresse extrême de 2022, cette année 2023 a permis de définir une trajectoire politique ambitieuse au service de la transition écologique. Le Fonds vert a été particulièrement sollicité dans ce cadre.

Pour rappel, d'autres mesures annoncées par le Plan Eau ont fait l'objet de déploiements importants. Cette année au niveau du bassin, notamment une stratégie de sobriété a été adoptée, qui prévoit un effort de 10 % d'économies d'eau pour tous les usages, une stratégie de développement de la réutilisation des eaux non conventionnelles sur le bassin, la mise en œuvre d'appels à projets « Économies et efficacité de l'eau », visant à accompagner les porteurs de projets, ainsi que pour le « renouvellement des canalisations d'eau potable ».

L'ENTENTE POUR L'EAU

Face aux enjeux du changement climatique dans le bassin Adour-Garonne, les deux régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, le comité de bassin et l'agence de l'eau, ainsi que l'État, ont décidé de se mobiliser et de constituer une « Entente pour l'eau » dès 2018. Elle permet en effet de faire converger les politiques publiques de l'État, de l'agence de l'eau et des conseils régionaux et de renforcer l'accompagnement des collectivités locales, des acteurs économiques et de tous les porteurs de projets qui s'engagent dans des actions d'adaptation au changement climatique.

La signature du Pacte pour une transition

agroécologique, dans le cadre de l'Entente pour l'eau, en avril 2023, marque un tournant dans la mobilisation de l'ensemble des acteurs du bassin au service du développement de filières économiquement viables, durables et socialement responsables.

Le Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC), actualisé en octobre 2023, fait état d'une accélération et d'une intensification des effets du changement climatique sur notre bassin. Il a aussi permis de faire un point d'étapes des actions mises en œuvre depuis son adoption en 2019 et de tirer un bilan positif de l'engagement des acteurs dans la transition.

LES DOSSIERS DU FONDS VERT, INSTRUITS PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

L'agence de l'eau, en tant qu'opérateur de l'État en matière environnementale, a engagé de nouveaux projets sous les thématiques de la renaturation des villes et de l'accompagnement de la Stratégie nationale biodiversité (SNB). Ainsi, en 2023, le Fonds vert a permis de massifier l'accompagnement de projets ou accélérer leur mise en œuvre dans notre bassin : la totalité des enveloppes initialement prévues ont été engagées sur le bassin, soit près de 30 M€ pour un soutien à 300 opérations financées.

► Pour aller plus loin :

- Agence de l'eau Adour-Garonne : <https://eau-grandsudouest.com>
- Rapport d'activité de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée : https://www.eaurmc.fr/upload/docs/application/pdf/2024-04/aermc_2024_rapport_activites_2023_v11_bigbang_web.pdf

Les politiques contractuelles de la transition énergétique : les CTE¹, les CRTE² et les PCAET³

L'Occitanie compte 71 Contrats de Relance pour la Transition Écologique (CRTE). Elle était la région qui avait le plus de CTE (10) au démarrage. Il s'agissait de pionniers volontaires de cette dynamique dans la phase d'expérimentation préalable au lancement.

On compte également, en Occitanie, 74 EPCI soumis actuellement à l'obligation de réaliser un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et 26 EPCI volontaires (moins de 20 000 habitants). Comme suite à cette obligation légale, 97 % des EPCI ont lancé leur PCAET soit 72 sur 74, et 70 % ont adopté leur PCAET.

Au niveau national, au 30 juin 2023, 96 % des EPCI se sont engagés dans

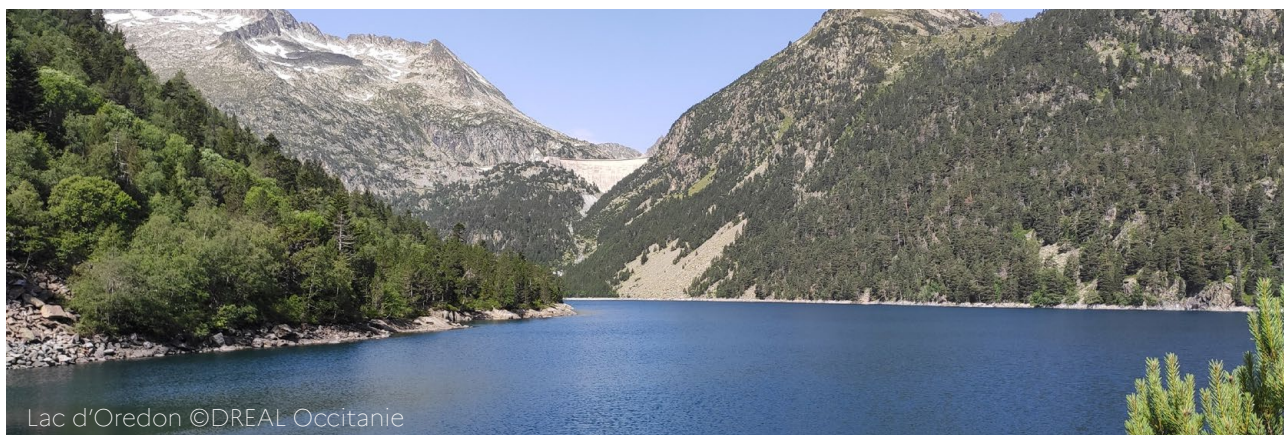
la construction de cette démarche ; parmi ceux-ci, 52 % l'ont finalisée et la mettent en œuvre. La dynamique est légèrement supérieure en Occitanie. Elle doit toutefois être soutenue et renforcée, notamment auprès des derniers territoires n'ayant pas encore adopté leur PCAET.

Afin d'une part, de susciter l'aboutissement des démarches et, d'autre part, de maintenir les dynamiques enclenchées, plusieurs actions ont été engagées tout au long de l'année avec le réseau Territoires d'Occitanie en Transition Énergétique (TOTE), animé par les services de l'État.

1) CTE Contrats de Transition Écologique (CTE),

2) Les Contrats de Relance pour la Transition Écologique CRTE

3) Les Plans Climat Air Énergie Territorial (PCAET)



Lac d'Oredon ©DREAL Occitanie

L'ACCOMPAGNEMENT ET LE SOUTIEN AUX TERRITOIRES

Le Gouvernement déploie un ensemble de dispositifs et d'outils financiers destinés à favoriser un développement équilibré des territoires.

Les outils financiers sont multiples. Le CPER 2021/2027 (contrat de plan État Région), a été formalisé en 2022, tandis que les dotations et subventions régionales (DSIL, DSID et FNADT) ont été reconduites dans les mêmes proportions qu'en 2022. Il s'agit, pour l'ensemble de ces dispositifs, d'un investissement massif de l'État, sans précédent.

Le plan « France ruralités » s'inscrit dans la continuité de l'« Agenda rural », dispositif lancé en 2019. Il s'organise autour de quatre thématiques : santé, mobilités, logement, égalité des chances. Présenté le jeudi 15 juin

2023 par la Première ministre dans la Vienne, ce plan vise à valoriser les territoires ruraux, en répondant à leurs difficultés spécifiques et en leur octroyant un soutien humain et financier inédit. Il se veut, à l'instar de son précurseur, « l'Agenda rural », un pendant des politiques publiques consacrées aux quartiers urbains prioritaires. Ainsi, France ruralités part du postulat que la ruralité rencontre des difficultés structurelles et donc spécifiques.

Par ailleurs, neuf nouvelles structures ont été lauréates du dispositif « Fabriques de territoire », s'ajoutant ainsi aux 33 fabriques labellisées les années précédentes. Le programme « Manufacture de proximité », dont 15 structures avaient été lauréates fin 2022, a été mis en place en 2023.

Ces tiers-lieux sont les acteurs d'un mouvement citoyen visant à recréer du lien social, favoriser la fabrication locale, développer de nouvelles compétences, ou encore permettre la création culturelle ou l'activité économique.

Enfin, l'État s'est donné comme objectif d'accompagner la transformation du littoral occitan grâce au Plan littoral 21, en finançant des projets d'investissement innovants et structurants avec les principaux acteurs du territoire.



Le Contrat de Plan État Région (CPER) et les dotations territoriales régionales

LE CPER D'OCCITANIE POUR LA PÉRIODE 2021/2027

Le CPER, signé le 2 décembre 2022 par la Première ministre et la présidente du conseil régional d'Occitanie formalise les engagements de l'État et du conseil régional pour la période 2021/2027 autour de deux piliers du développement régional, à savoir la construction d'un nouveau modèle de développement de l'Occitanie alliant excellence et soutenabilité d'une part ainsi que le rééquilibrage et les solidarités dans les territoires d'autre part.

Cette volonté commune de l'État et du conseil régional pour répondre aux grands défis de demain se traduit en agissant fortement sur plusieurs volets de politiques publiques : transitions écologique et énergétique, souveraineté alimentaire, santé, formation et emploi, enseignement supérieur et recherche, mobilités, innovation, aménagement numérique du territoire, culture et patrimoine.

La cohésion des territoires est un axe majeur du CPER qui se déclinera sur l'ensemble des territoires d'Occitanie par l'accompagnement des projets de territoires, et en mobilisant l'ensemble des leviers de l'action publique. L'objectif partagé État/Région est également celui d'un territoire d'Occitanie égalitaire, il se traduira dans le CPER par une politique publique transversale pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Pour prendre l'exemple du volet Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI) du CPER 2021-2027, il consacre des crédits au financement de projets stratégiques dans les domaines d'excellence de la région, à l'accompagnement de la formation, de l'accès à l'enseignement supérieur et au logement social étudiant.

Ainsi, sont inscrites au CPER pour son volet ESRI, 124 opérations pour un coût total de projets de 623 M€ - dont 494 M€ de crédits État, conseil régional et autres collectivités locales. Il s'agit d'opérations immobilières (pour 393 M€), d'opérations d'acquisition d'équipements scientifiques structurants pour les laboratoires de recherche d'Occitanie (pour 92 M€), du soutien aux structures de diffusion technologique destinés à accompagner le renforcement de l'innovation dans les entreprises et plus particulièrement dans les PME.

LES DOTATIONS ET SUBVENTIONS DE L'ÉTAT RÉGIONALES

Le soutien à l'investissement dans les territoires (DSIL, DETR, DSID, DPV, FNADT) constitue un puissant levier d'accélération et d'orientation du développement local.

En 2023, les crédits ouverts au niveau national pour l'ensemble de ces dotations aux collectivités territoriales se sont élevés à nouveau à 2 Mds €.

Au niveau régional, les fonds de la DSIL, DSID et du FNADT sont gérés par le préfet de région. Les crédits de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) sont destinés à soutenir des opérations d'investissements structurants portées par des communes et des EPCI à fiscalité propre (avec des priorités fixées au niveau national et au niveau régional).

Les crédits de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) financent des projets d'investissements portés par les conseils départementaux.

Le Fonds National pour l'Aménagement et le Développement des Territoires (FNADT) est destiné au financement de projets contractualisés dans le volet territorial du CPER. Ces crédits peuvent financer des projets structurants ainsi que d'autres projets (dans les domaines de la Santé, du canal du Midi, du plan Lourdes, de Destination France, d'Ingénierie, et du Numérique pour le volet territorial).

► Bilan de consommation de ces dotations en autorisations d'engagement en 2023

- les crédits de la DSIL : 53,5 M€ ;
- les crédits de la DSID : 27,7 M€ ;
- les crédits du FNADT, sur le volet régional du CPER (c'est-à-dire contractualisé avec le conseil régional d'Occitanie) : 17,7 M€.

Le FNADT finance, par ailleurs, des appels à projets de l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT) :

- les « établissements France Services » (dépenses de fonctionnement) à hauteur de 9 M€, auxquels se sont ajoutés 0,12 M€ pour l'animation départementale de ces France Services. Sont alloués des crédits allant de 35 000 € à 40 000 € par structure ;
- « les Volontaires territoriaux d'administration » s'est élevé à 0,66 M€ (33 postes) ;
- « les Fabriques de territoires » (Relance) à hauteur de 1,1 M€ ;
- « l'Ingénierie des Petites Villes de Demain » pour 3,7 M€ ;
- « l'Habitat Inclusif (PVD) » pour 45 000€ ;
- « Les contrats inter-régionaux du Massif des Pyrénées, du plan Vallée du Lot et du plan Garonne », coordonnés par le préfet de région, pour un total de 6,24 M€ au total, en 2023.

Quant au Programme des Interventions Territoriales de l'État (PITE), outil de financement de l'État pour le plan Littoral 21 (PL21), les crédits 2023 ont financé, à hauteur de 9,4 M€, une diversité de projets, sur les différentes thématiques du PL21 : risques littoraux, économie bleue (pêche, conchyliculture, sports nautiques, etc.), opérations portuaires et requalification de stations balnéaires (voir rubrique Littoral 21).

LE FONDS VERT EN OCCITANIE (CRÉDITS HORS CPER)

Annoncé le 27 août 2022, le Fonds vert, doté de 2 Mds€, a permis d'accélérer les efforts d'adaptation au niveau local. Ces crédits, déconcentrés, ont participé au

financement des projets initiés par les collectivités territoriales.

L'Occitanie a bénéficié de 188 M€ de crédits du Fonds vert. Le taux global de consommation de la dotation initiale en autorisations d'engagement est de 95 % en Occitanie, contre 75 % au plan national au 31/10/2023. Certaines mesures ont été très fortement plébiscitées comme la rénovation de l'éclairage public (20 M€ pour 300 opérations), la rénovation énergétique des bâtiments publics (500 dossiers financés pour 54 M€ engagés) ou le recyclage des friches (32 M€).

Les subventions apportées par le Fonds vert ont lancé une forte dynamique, qui a permis à la fois aux collectivités de disposer d'un appui pour les projets matures et aussi d'engager des projets dont les plans de financements rencontraient des difficultés. Le Fonds vert a ainsi agi comme un véritable « starter » de projets.

La répartition des financements s'est déclinée à travers une série de mesures :

• **les mesures départementales :**

- la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- la rénovation du parc de luminaires publics ;
- la prévention du risque montagne et des inondations ;
- la prévention des feux de forêt et de végétation ;
- l'accompagnement de la ZFE ;
- la stratégie du trait de côte ;
- la renaturation des villes et villages.

• **les mesures régionales :**

- le recyclage des friches non polluées, DREAL (SGAR) et polluées (ADEME) ;
- l'accompagnement de la stratégie nationale de la biodiversité (agences de l'eau).

Fonds vert, l'écologie du quotidien



La cohésion des territoires



En matière de cohésion des territoires, l'année 2023 aura été marquée par la prolongation des programmes « Action cœur de ville » et « Petites villes de demain », par le lancement du programme « Villages d'avenir » mais également la poursuite de la labellisation des établissements « France Services ».

Depuis mars 2018, « Action cœur de ville » est une politique prioritaire du gouvernement de soutien au développement durable et à l'attractivité de 234 villes moyennes, dont 27 en Occitanie. Ce programme est fondé sur un investissement massif et fléché visant prioritairement la revitalisation des centres-villes avec, aux côtés de l'État, trois partenaires : Banque des Territoires, Action Logement, Agence Nationale de l'Habitat.

Afin de poursuivre la dynamique enclenchée et de répondre à la demande des élus, le Président de la République a annoncé, en clôture de la rencontre nationale du 7 septembre 2021, à la cité de l'architecture et du patrimoine, la prolongation du programme national « Action cœur de ville » jusqu'en 2026.

En Occitanie, les avenants « Action cœur de ville » sont renouvelés pour la période 2023 – 2026, avec deux nouvelles villes ayant intégré le dispositif : Saint-Gaudens en Haute-Garonne et Castelsarrasin en Tarn-et-Garonne.

Le programme « Petites villes de demain » vise à soutenir les petites villes de la région, assurant un rôle de centralité pour

les habitants. En Occitanie, il concerne 222 communes regroupées en 122 EPCI. Ce programme apporte une ressource précieuse en ingénierie aux collectivités, facilite l'allocation de moyens pour la revitalisation de ces villes et crée une vraie dynamique partenariale autour d'un projet intercommunal. En 2023, 104 chefs de projet ont été financés à hauteur de 75 % pour un total de 3 250 204 €.

Mis en œuvre par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) dans les départements, le programme « Villages d'avenir » est le premier axe du plan France Ruralités qui vise à bâtir un nouveau contrat avec les territoires ruraux. « Villages d'avenir » est un programme d'ingénierie qui s'appuie sur le recrutement de chefs de projets, installés dans les préfetures et les sous-préfetures des territoires les plus ruraux. Il a pour mission d'accompagner les maires de petits villages à passer de l'idée au projet.

En Occitanie, 350 « Villages d'avenir » ont été sélectionnés dans un premier temps. Pour les appuyer dans leur réflexion, 18 chefs de projet sont déployés sur l'ensemble du territoire.

Le déploiement du fonds de soutien au commerce en milieu rural, créé en mars 2023 a déjà permis le soutien à 76 projets lauréats. Il permet l'installation de commerces dans des communes n'en disposant plus dans le cadre de la lutte contre la désertification rurale.

Pour en savoir plus : Voir en Annexe la carte Villages d'avenir (lauréats)

Les dernières labellisations du 08 décembre 2023, portent le nombre de France Services pour la région Occitanie à 339 sites principaux. Ce chiffre rassemble 301 sites fixes et 38 multi-sites, auxquels viennent s'ajouter 31 antennes qui permettent d'avoir un maillage relativement dense du territoire.

36 France Services sont installées dans des quartiers prioritaires politique de la ville (QPV), 130 dans des bourgs ruraux et 95 en milieu rural à habitat dispersé voire très dispersé.

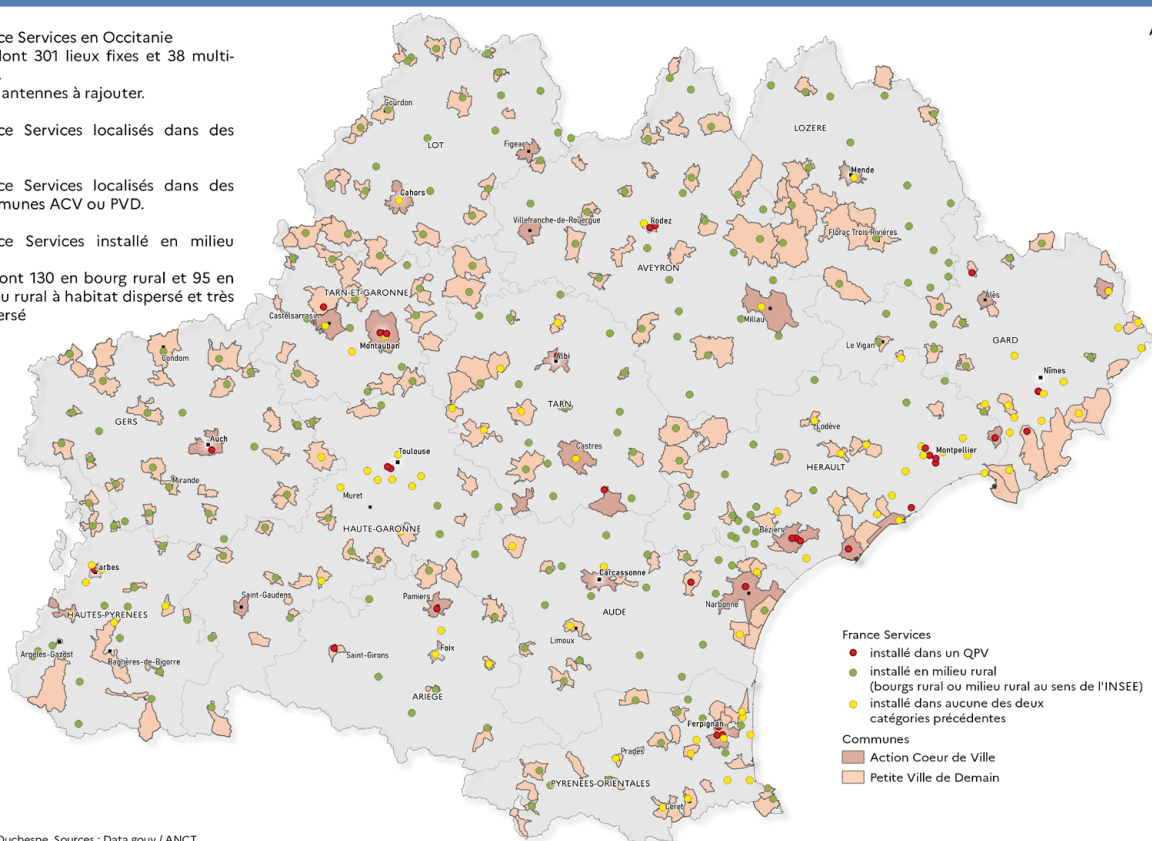
Enfin, les communes « Action cœur de ville » (ACV) et « Petite ville de demain » (PVD) accueillent 181 France Services de la région.

La direction régionale des finances publiques d'Occitanie participe aux côtés des autres administrations partenaires, aux espaces France Services de la région afin d'offrir un accueil fiscal de proximité aux usagers particuliers, en organisant des permanences, (déclarations d'impôt sur le revenu, avis d'imposition).



France Services en Occitanie

- 339** France Services en Occitanie dont 301 lieux fixes et 38 multi-sites. 31 antennes à rajouter.
- 36** France Services localisés dans des QPV.
- 181** France Services localisés dans des communes ACV ou PVD.
- 225** France Services installés en milieu rural dont 130 en bourg rural et 95 en milieu rural à habitat dispersé et très dispersé



Réalisation : SGAR / H. Duchesne Sources : Data gov / ANCT
Données fiabilisées et diffusées par l'ANCT. Maj le 09 avril 2024

0 30 60 90 km

15/04/2024

Le logement : les premières assises régionales du logement en Occitanie

Le préfet de région, appuyé par la DREAL Occitanie, la DREETS et le commissariat à la lutte contre la pauvreté, a organisé le 8 décembre les premières assises régionales du logement à Toulouse, qui ont réuni près de 300 participants : les collectivités locales, les acteurs de la solidarité et de la construction, les bailleurs, les promoteurs et les aménageurs, des experts et les services de l'État, pour partager un diagnostic et débattre des enjeux régionaux sur la politique du logement.

Les enjeux majeurs de cette initiative : mobiliser les bailleurs sociaux et les collectivités délégataires des aides à la pierre, afin de poursuivre un niveau élevé de production d'agréments HLM, de mobiliser les autres acteurs du logement sur la nécessité de fluidifier les parcours résidentiels et enfin de poursuivre de manière renforcée la réhabilitation énergétique du parc existant.

Face au défi de l'attractivité de la région, le logement est, en effet, un enjeu majeur. La dynamique de production de logements est soutenue : chaque année, depuis 10 ans, 45 000 logements sont mis en chantier et près de 8 000 logements sociaux sont mis en service. Mais l'Occitanie compte 11,5 % de logements sociaux, pour 17,4 % à l'échelle nationale alors même que 72 % de la population de l'Occitanie peut y prétendre. Les échanges ont également porté sur la nécessité de réhabiliter les logements existants, levier essentiel pour la planification écologique, pour réaliser des économies d'énergies et diminuer les montants des charges des locataires.

Cet événement constitue la première pierre d'une feuille de route partenariale partagée qui sera élaborée et co-construite début 2024 avec les acteurs du logement, et qui sera présentée et partagée pour la nouvelle réunion des assises régionales du logement.



La politique de transformation du littoral : le littoral d'Occitanie, un projet territorial à fort enjeu local



L'OBJECTIF : ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION DU LITTORAL OCCITANIE PAR LE PLAN LITTORAL 21

Le Plan littoral 21 est un programme d'investissement tripartite porté par l'État, le conseil régional d'Occitanie et la Banque des Territoires, pour accompagner la transformation du littoral d'Occitanie, en finançant des projets d'investissement innovants et structurants.

Plus de 50 ans après la mission Racine, le littoral constitue un atout essentiel de développement et d'attractivité de la région, mais doit faire face à de multiples défis (pression démographique, touristique, risques littoraux, érosion du trait de côte, submersion marine). Il dispose d'une enveloppe État de 80 M € sur 2020-2027 sur le Programme d'Interventions

Territoriales de l'État (PITE – P162) et fait partie des politiques prioritaires du préfet de la région Occitanie.

Les premières années du Plan littoral 21 ont permis d'installer ce programme stratégique comme un outil indispensable à la transformation du littoral occitan, porté par une forte dynamique partenariale en lien les 11 EPCI et les 54 communes du littoral. Entre 2018 et 2023, le Plan littoral 21 a permis de soutenir près de 180 projets emblématiques et innovants, pour 30 M€ de subventions État.

En 2023, l'enveloppe allouée aura permis de financer une quarantaine de projets pour 9,4 M€ de subventions État (PITE), sur les différents domaines d'intervention du Plan littoral 21 :

- adaptation aux risques littoraux tels que





l'érosion du trait de côte ou la submersion marine (travaux de protection sur un secteur urbanisé à enjeux, appui aux actions de l'Observatoire de la côte sableuse catalane) et préservation de la biodiversité (acquisition d'équipements scientifiques de pointe pour l'Observatoire océanologique de Banyuls, programme de recherche-action pour lutter contre la prolifération des crabes bleus) ;

- développement de l'économie bleue, avec deux appels à projets Etat-Région : «Avenir littoral » doté de 600 000 € pour accélérer l'innovation et la transition des filières pêche et conchyliculture ; et « Transition numérique des ports de plaisance » (1,2 M € de subventions Etat-Région) qui a permis de financer 8

projets de ports ;

- requalification de ports de commerce (Port-Vendres, Port-La-Nouvelle), de ports de plaisance (Argelès-sur-Mer) et de stations balnéaires (Port-La-Nouvelle, Leucate, Fleury d'Aude, La Grande Motte, Mauguio-Carnon, Perols, Banyuls, Cerbère, Sainte-Marie-La-Mer).

Focus sur deux chantiers phares

- Le programme « Rehabilit », conçu par les partenaires du Plan littoral 21 avec un appui de 600 000 € sur un coût global de 1,3 M€, a permis de financer un atlas, un applicatif cartographique pour localiser et caractériser les copropriétés des 40 collectivités du littoral ainsi que cinq projets démonstrateurs dans les stations de La Grande Motte, Agde, Gruissan, Leucate et Argelès-sur-Mer ;
- Le 6 octobre 2023 à Gruissan, l'État, le conseil régional d'Occitanie et la Banque des Territoires ont présenté un dispositif d'accompagnement novateur pour permettre aux territoires de repenser l'aménagement du littoral et élaborer des stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte, avec des moyens coordonnés et renforcés. Au total, ces cofinancements permettront de contribuer à la réalisation de 35 M€ d'études et de travaux jusqu'en 2027 en Occitanie sur six territoires-projets couvrant tout le littoral Occitanie : le Golfe d'Aigues-Mortes, le Bassin de Thau, l'Ouest-Hérault, le Littoral du Narbonnais, la Plaine du Roussillon et la Côte Vermeille.



La politique d'aménagement du Massif des Pyrénées : le commissariat à l'aménagement du Massif des Pyrénées

La mise en œuvre des programmes en faveur des territoires de montagne :

- Le Massif des Pyrénées est l'un des cinq massifs dont le périmètre est approuvé par décret en France métropolitaine, en application des lois dites « montagne » de 1985 et 2016.
- Le préfet de la région Occitanie est préfet coordonnateur du Massif des Pyrénées, et copréside à ce titre, le comité de massif. Il est assisté par la commissaire de massif et son équipe, qui appartiennent à l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).
- Trois grandes orientations pour l'action du commissariat de massif, sous l'égide du préfet coordonnateur de massif :

- l'animation des travaux du comité de massif et de ses commissions et groupes de travail et en assure le secrétariat ;

- la définition et la mise en œuvre sur le territoire pyrénéen des programmes de l'État en faveur de la montagne (Plan Avenir Montagnes Ingénierie, Contrat de Plan Interrégional Massif des Pyrénées...);

- la définition, le suivi et la mise en œuvre des programmes transfrontaliers dédiés aux Pyrénées.

En 2023, le commissariat de massif a programmé et engagé 5,73 M€ de subventions, au bénéfice de porteurs de projets pyrénéens.



Photo des Pyrénées - Etang d'Ayes - Ariège - Jean-Paul Tonneller-Flickr CC-BY-NC

Le canal du Midi

UN ENGAGEMENT RENOUVELÉ DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS EN FAVEUR DU CANAL DU MIDI

Les membres de l'Entente pour le canal du Midi, (l'État, les Voies navigables de France (VNF), le conseil régional d'Occitanie, ainsi que les départements de l'Aude, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et du Tarn), ont signé en février 2023 le nouveau « contrat-cadre pour la préservation et la valorisation du canal du Midi et de ses territoires » pour la période 2022-2027.

Ce contrat fixe les priorités des interventions de l'État, de VNF et des collectivités dans les années à venir en faveur du canal du Midi.



Ainsi, une stratégie a été adoptée le 20 mars 2024 pour définir un cadre cohérent et partagé pour parler tout au long du linéaire de l'histoire du canal et de sa valeur universelle exceptionnelle. Des dispositifs d'interprétation seront installés dès 2024 et dans les années à venir pour promouvoir les patrimoines du canal en assurant une bonne appropriation de cette nouvelle mise en tourisme par les différents acteurs du territoire.

Cette démarche s'inscrit dans la dynamique lancée depuis plusieurs années, afin de valoriser le canal au niveau local, national et international, tout en préservant son patrimoine remarquable pour le transmettre aux générations futures.



Le renforcement du numérique

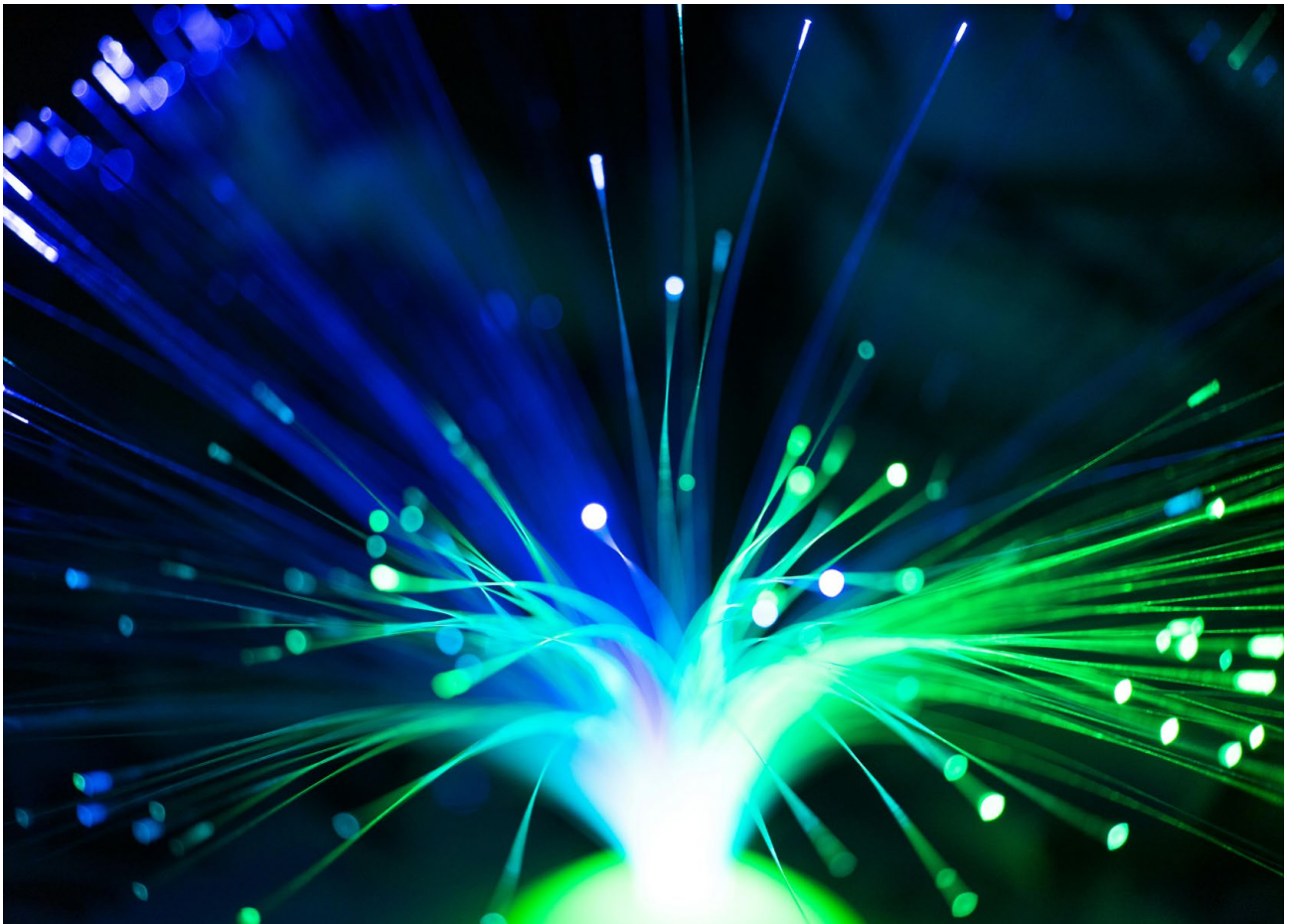


Avec France Relance, le Président de la République a pris l'engagement de couvrir l'intégralité du territoire français en fibre optique d'ici fin 2025. En Occitanie, fin 2023, 88 % des locaux avaient accès à une connexion fibre optique (+7 % en un an). Le déploiement est réalisé par les opérateurs Orange et SFR sur les zones urbaines et par les collectivités (conseil départemental ou syndicat mixte) sur les zones rurales.

Le plan d'amélioration de la téléphonie mobile est piloté par des équipes-projets départementales co-présidées par les préfets de département et par les présidents de conseil départemental.

Les équipes-projets se réunissent 3 fois par an en préfecture pour sélectionner, avec les opérateurs et les élus locaux, les zones à couvrir. En 2023, 169 pylônes ont été mis en service, couvrant autant de territoires.

Avec le plan de relance, l'État a fortement soutenu l'inclusion numérique : 26 M€ pour 400 conseillers numériques financés intégralement par l'État en Occitanie (subventions via la Caisse des Dépôts et Consignations sur une base SMIC). En 2023, le financement des conseillers numériques a continué via de nouvelles modalités de financement sur trois années.



Les politiques européennes de coopération territoriale

LA COOPÉRATION AVEC L'ANDORRE

Le préfet de la région Occitanie a accueilli le 19 octobre 2023 la huitième édition du dialogue frontalier Occitanie – Andorre. Instauré en 2017 à l'initiative du préfet et du chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre, ce dialogue frontalier permet d'impulser et d'assurer un suivi rapproché des coopérations franco-andorranes à l'échelle territoriale.

L'édition 2023 a consacré la signature d'un accord cadre en matière de coopération sanitaire sous l'égide de l'ARS Occitanie, la poursuite des travaux d'infrastructures pour la viabilité et la résilience des accès routiers sous maîtrise d'ouvrage de la Dir-Sud-ouest (39 M€ d'investissements programmés sur la période 2018-2026) et le lancement d'initiatives de coopérations renforcées en matière économique dont la supervision a été confiée en région au directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale (DREETS).

INTERREG EUROPE DU SUD-OUEST ET ESPAGNE FRANCE ANDORRE : 242M€ PROGRAMMÉS POUR LES PROJETS DE COOPÉRATION TERRITORIALE AVEC LA PÉNINSULE IBÉRIQUE

Préfet coordonnateur de la coopération territoriale européenne pour la frontière franco-hispano-andorrane, le préfet de la région Occitanie est en charge de veiller à la bonne mobilisation des fonds européens destinées à financer les coopérations d'acteurs français avec la péninsule ibérique.

Ces coopérations bénéficient de deux programmes Interreg dédiés :

- le programme Interreg transfrontalier Espagne - France - Andorre d'une part ;
- le programme Interreg Europe du Sud-Ouest (SUDOE) d'autre part, pour lequel le préfet de région exerce en particulier les prérogatives d'autorité nationale (les trois régions françaises du sud-ouest, mais aussi l'Espagne, l'Andorre et le Portugal).

À l'échelle du sud-ouest européen, le SGAR a accompagné en 2023 près des 150 porteurs de projets français, dans le cadre du premier appel à projets, lancé en janvier.

Les 34 projets sélectionnés au terme de deux phases compétitives ont ainsi permis à 90 lauréats français de se voir attribuer une aide européenne cumulée d'environ 14 M€ de fonds de l'UE. 11 des 20 projets déposés notamment, qui étaient à l'initiative d'opérateurs français, tout particulièrement d'Occitanie, ont bénéficié d'une décision favorable.

Le SGAR Occitanie et le commissariat de Massif des Pyrénées ont également apporté leur appui aux structures candidates au premier appel à projets de l'Interreg transfrontalier Espagne – France – Andorre au terme duquel 83 projets représentant près de 260 bénéficiaires français ont été approuvés.

Au total, ce sont plus de 242 M€ d'aide UE qui ont été allouées au travers de ces deux programmes Interreg dont 23 M€ environ au bénéfice direct d'opérateurs issus de l'Occitanie.

L'AGRICULTURE DURABLE ET LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

L'agriculture, l'alimentation et la forêt sont des secteurs soumis, en Occitanie en particulier, à des tensions fortes : il s'agit d'une part de la question de la juste rémunération des professionnels mais aussi de la préparation de l'avenir. Celui-ci dépendra en effet de la capacité de former et recruter de nouveaux acteurs dans un contexte d'impact croissant du changement climatique.

Ces enjeux sont au cœur de la future loi d'avenir et d'orientation de l'agriculture qui a donné lieu à une large concertation en 2023 dans notre région.

L'effet cumulé des accidents climatiques 2022 et 2023, ajoutés à des crises sanitaires comme la MHE (maladie hémorragique épidémiologique), ont conduit à un surcroît de tension de la situation économique des exploitations qui explique en partie les mou-
ve-

ments sociaux de fin d'année.

La question de la ressource en eau reste prégnante et les engagements pris au titre du retour d'expérience de la sécheresse 2022 qui a fait l'objet d'une mission conjointe Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) - Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER), continuent de mobiliser les services notamment sur l'amélioration de la connaissance de la réalité des besoins en eau pour contribuer à l'optimisation de l'efficacité de la gestion de l'étiage au regard de la ressource mobilisable.

A cet égard, les deux bassins hydrographiques ont présenté, en 2023, des situations antinomiques : tandis que l'ouest et la Lozère se sont trouvés en fin d'année, proches de la normale, l'arc méditerranéen a encore subi une sécheresse intense qui s'est accentuée par rapport à 2022.

La mise en œuvre de la loi EGALIM, par les services de l'État, a permis de soutenir les dispositifs qu'elle prévoit, notamment dans les domaines de l'amélioration de la restauration collective et de l'alimentation durable et de qualité, grâce à quelques leviers financiers, mais aussi et surtout grâce à l'implication et à l'action multidimensionnelle des services de la DRAAF, dans l'animation et la promotion de cette loi.

Un plan régional bio a été signé en septembre 2023 pour 5 ans, entre les différents acteurs institutionnels et les professionnels, afin de soutenir les filières de ce secteur.



Les impacts de la sécheresse sur les cultures

Les impacts de cette sécheresse sont particulièrement marqués dans les grandes cultures et en viticulture. Les rendements des céréales à paille sont faibles, et dans les situations extrêmes, certaines parcelles n'ont pas été récoltées. La production viticole du bassin Languedoc-Roussillon est quant à elle en baisse de 12 % par rapport à l'année 2022, et de 7 % par rapport à la moyenne quinquennale, sauf pour le Gard, juste au-dessus de cette moyenne. Les baisses les plus fortes affectent les Pyrénées-Orientales (- 15 % par rapport à 2022, - 20 % par rapport à la moyenne quinquennale) et l'Aude (respectivement - 17 % et - 10 %). La production fruitière a également été affectée par la sécheresse, avec en

particulier la récolte de produits de petits calibres plus difficiles à valoriser.

Dans la partie Ouest de la région, ce sont les excès d'humidité, et plus localement la grêle, qui ont perturbé les productions agricoles : moindre qualité des céréales à paille récoltées dans des conditions peu favorables, production viticole fortement affectée par le mildiou, avec des pertes supérieures à 50 % dans le Lot, à 40 % en Haute-Garonne et dans le Tarn-et-Garonne.

Globalement, en 2023, on constate, sur l'ensemble de l'Occitanie, une baisse sensible des assolements irrigués (de l'ordre de 15 % pour le maïs grain).

La modélisation des besoins de recharge en eau de la réserve utile des sols agricoles irrigués

L'objectif est d'accompagner les directions départementales des territoires (DDT) dans la construction de scénarios de gestion de l'eau d'irrigation au travers d'un modèle capable d'estimer les besoins prévisionnels au début et en cours de campagne d'irrigation mais aussi d'évaluer les besoins résiduels et leurs tendances.

Le principe est de faire une évaluation de l'évolution de la réserve utile des sols (RU), ce qui correspond à l'eau disponible pour les plantes dans le sol.

Cette réserve évolue en fonction des précipitations et de l'évapotranspiration qui, elle-même est fonction de stade de développement de la plante.

Lorsque la réserve utile passe en dessous d'un seuil, le modèle intègre un apport en eau d'irrigation. Ceci permet d'anticiper les besoins et de les sommer par culture et zone d'étude.

Quatre directions départementales des territoires ont été expérimentatrices de ce dispositif, en 2023.

Une action intensive pour promouvoir la loi Egalim

La loi Egalim du 30 octobre 2018, enrichie par les lois « Anti-gaspillage pour une économie circulaire » du 10 février 2020 et « Climat et résilience » du 22 août 2021, porte des mesures ambitieuses pour la restauration collective, avec la suppression progressive des plastiques, la mise en place d'un repas végétarien hebdomadaire et la mise en place d'une alimentation durable et de qualité. L'objectif de 50 % de produits durables et de qualité, dont au moins 20 % de bio, est un des plus emblématiques de la loi. La préfecture de région, avec l'appui des services de la DRAAF, s'est impliquée largement dans la promotion de cette loi, afin d'encourager à l'atteinte de ses objectifs.

Dans ce cadre, la DRAAF a mené et continue de mener une intense activité pour favoriser et faciliter la mise en œuvre de la loi :

EN MOBILISANT DES LEVIERS FINANCIERS NATIONAUX ET EUROPÉENS :

- sur son enveloppe régionale avec un appel à projet DRAAF/DREAL « restauration collective durable », qui a mobilisé 143 000 € pour les secteurs médico-social, pénitentiaire et de l'insertion, ainsi que par différents autres soutiens ;
- avec la mesure 13 du plan de relance pour les projets alimentaires

territoriaux (PAT), qui a octroyé 1,2 M € de soutien à 2,2 M € de projets menés entre 2022 et 2024 ;

- en promouvant, avec l'appui des PAT et des services de l'État en département, la mesure « cantines scolaires rurales » du plan de relance, plaçant l'Occitanie au 1^{er} rang français, avec 4,4 M€ d'aide octroyée en 2022/2023, sur 25 M€ en France ;
- par l'accompagnement des établissements scolaires et des collectivités pour mettre en œuvre le programme européen « Lait et fruits et légumes à l'école », plaçant l'Occitanie au 3^e rang français sur ce dispositif, avec près d'1,3 M€ de subventions payées en 2022/2023 ;

EN INFORMANT ET COMMUNIQUANT SUR LES ENJEUX DE LA LOI :

- par l'organisation d'un séminaire restauration collective durable, qui a réuni près de 300 participant d'Occitanie et de plusieurs autres régions à Carcassonne, le 8 avril 2024,
- par la réédition actualisée en mars 2024 du magazine « expériences de restauration collective durable » largement diffusé,
- par la participation à différents événements autour des enjeux de la loi.

Le versement des aides aux agriculteurs par l'agence de service et de paiement (ASP)

Plus de 1,5 milliard d'euros d'aides, versés par l'État et l'Europe en contrepartie, pour le secteur agricole en Occitanie.

La DRAAF Occitanie a compilé les aides versées par l'État et l'Europe (FEAGA et FEADER appelés en contrepartie des crédits de l'État) sur le territoire régional (publication diffusée en octobre 2023 - données 2022).

59 % de ce volume financier a été versé

au titre du premier pilier de la PAC, 28 % au titre du second pilier et 13 % au titre d'autres dispositifs nationaux non cofinancés par les fonds européens.

Pour en savoir plus :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/bilan-des-aides-agriculture-agroalimentaire-et-foret-de-l-etat-et-de-l-ue-en-a8631.html>.

Un plan bio (2023-2027) pour soutenir l'agriculture biologique régionale

L'ensemble des partenaires régionaux (conseil régional, État, agence de l'eau Adour-Garonne, agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et INTERBIO Occitanie) ont adopté un nouveau plan Bi'O (2023-2027) qui a été signé le lundi 18 septembre 2023 au GAEC du Camp de la Salle de Montégut-Bourjac (Haute-Garonne) afin de continuer de soutenir les filières bio.

Le nouveau Plan Bi'O, largement co-construit avec les acteurs de terrain, se structure en six axes :

1. soutenir la consommation des produits bio dans tous les circuits ;
2. faire de l'agriculture biologique un atout pour les territoires ;

3. favoriser l'accès à l'agriculture biologique pour tous ;

4. consolider la production et structurer des filières pour garantir une juste répartition de la valeur, avec un objectif transversal d'amener l'agriculture biologique vers encore plus de durabilité ;

5. développer l'offre de formation et de recherche-expérimentation ;

6. conforter l'animation et la gouvernance de la filière agricole biologique régionale.

► **Pour en savoir plus :** voir en annexe le lien du rapport d'activité de la DRAAF

La protection des consommateurs et les producteurs régionaux face aux pratiques trompeuses dans le secteur viti-vinicole

Au sein de la DREETS, le pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie a pour mission de protéger les consommateurs et les entreprises, en garantissant le bon fonctionnement des marchés.

La brigade d'enquêtes vins et spiritueux (BEVS) vérifie la conformité des produits proposés aux consommateurs et la loyauté des appellations des produits vitivinicoles. Elle veille au respect des dispositions réglementaires concernant les pratiques œnologiques et assure la surveillance des filières d'approvisionnement. Ces contrôles permettent de prévenir les fraudes graves, notamment la francisation de vins étrangers ou encore la falsification des vins par l'utilisation de produits interdits ou par la mise en œuvre de coupages illicites. Ces pratiques lèsent les consommateurs et portent atteinte à la réputation de la filière vitivinicole.

Dans un contexte de crise au sein de la filière viticole en Occitanie, la brigade a renforcé ses contrôles auprès des opérateurs du négoce principalement sous deux axes : contrôles de traçabilité pour suivre le devenir des vins étrangers et voir sous quelles formes ils sont commercialisés par les opérateurs français (recherche de francisation), contrôles des étiquetages avec la vérification des habillages de ces vins lorsqu'ils sont conditionnés, pour

lutter contre les pratiques trompeuses susceptibles d'induire le consommateur en erreur.

121 contrôles ont été réalisés par la DREETS chez des producteurs ayant une structure de négoce, des négociants vinificateurs et des négociants.

235 contrôles à la distribution afin de détecter des étiquetages confusionnels et identifier les opérateurs responsables, les contrôles amont étant pris en charge par la DREETS.



Cep de vigne (DRAAF) crédit : Pascal Xicluna/Min.Aagri.Fr

LE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS AU QUOTIDIEN, LE RENFORCEMENT DU RÉSEAU DES ROUTES ET DU RÉSEAU FERROVIAIRE, POUR PARTICIPER AU DÉSENCLAVEMENT DE LA RÉGION

En matière de mobilités, l'année 2023 a été marquée par l'émergence des projets de Services Express Régionaux Métropolitains (SERM), des mises en service de nouvelles infrastructures routières en Lozère et dans l'Aveyron, le démarrage des travaux de l'A 69, la préparation du transfert d'une partie des routes nationales aux cinq conseils départementaux qui en avaient fait la demande, en application de la loi relative à la différenciation, décentralisation, décon-

centration et portant diverses mesures de simplification (loi 3DS) et la poursuite de l'amélioration du réseau ferroviaire notamment au travers des deux projets de lignes à grande vitesse GPSO et LNMP.

Le processus de négociation du volet mobilités 2023-2027 du CPER a été initié pendant l'année 2023. L'objectif est de signer l'avenant Mobilités au CPER début 2025, sur la base d'un protocole d'accord validé en juin 2024.

La région Occitanie est concernée par deux projets majeurs : le grand projet du Sud-Ouest (GPSO), mobilisant 24 collectivités locales et la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP).

La Direction des Routes du Sud-Ouest a joué un rôle non négligeable dans le transfert des routes aux cinq départements.

Enfin, le développement des mobilités actives, favorisant de nouveaux usages tels que le vélo a été accompagné, de même que les autres mobilités décarbonées (voitures électriques).



Les projets de Services Express Régionaux Métropolitains (SERM)



Le Président de la République a lancé le 27 novembre 2022 l'ambition de développer plus d'une dizaine de Services Express Régionaux Métropolitains (SERM). L'objectif des SERM est d'offrir une desserte plus fréquente et plus fiable des zones périurbaines. Les SERM se fondent sur un renforcement de la desserte ferroviaire complétée par des cars à haut niveau de service, des réseaux cyclables, du covoiturage et l'amélioration des services aux usagers. Le volet mobilités du CPER, en cours de négociation, prévoira un financement spécifique pour les SERM pour les études et les premiers travaux.

Les services de l'État accompagnent les collectivités dans la formalisation

d'un projet de SERM sur les bassins de mobilité de Toulouse et Montpellier.

Le 13 novembre 2023, le préfet a réuni une soixantaine d'acteurs et partenaires (élus locaux, parlementaires, associations) des mobilités de l'aire métropolitaine toulousaine afin de les informer sur le projet de SERM.

A Montpellier, le préfet de région, conjointement avec la présidente du conseil régional et en présence du préfet de l'Hérault, a réuni les huit collectivités locales du bassin de mobilité de Montpellier pour initier un travail collaboratif et faire émerger un projet de SERM sur le territoire montpelliérain.

Les projets routiers qui ont marqué l'année

L'INAUGURATION DU NOUVEL ÉCHANGEUR DE SAINT-CHÉLY D'APCHER, SUR L'A 75, EN LOZÈRE, LE 20 JANVIER 2023

Ce projet consiste à compléter le demi-échangeur n° 33 de l'autoroute A 75 à Saint-Chély d'Apcher, en créant les deux bretelles Sud, de Montpellier vers le territoire, et du territoire vers Montpellier. En permettant notamment l'accès à un site industriel majeur et à la zone d'activité commerciale de la commune,

cette nouvelle infrastructure entend favoriser l'attractivité, le développement du territoire et améliorer le confort des usagers et riverains de Saint-Chély, en diminuant en particulier le trafic poids-lourds dans le centre-ville.

L'INAUGURATION DE LA ROCADE OUEST DE MENDE, LE 14 JUILLET 2023

Ce projet consiste à améliorer la liaison entre la RN 88 et le Nord du département,

en déviant ce trafic du centre-ville de Mende par une route bidirectionnelle de 2,5 kilomètres intégrant la construction d'un viaduc long de 323 mètres sur le Lot. La Direction Interdépartementale des Routes Massif-Central est maintenant chargée de la gestion, de l'entretien et de l'exploitation de l'infrastructure.

L'INAUGURATION DE LA BRETELLE DE LA GINESTE À RODEZ LE 22 DÉCEMBRE 2023

Cette bretelle permet un nouvel accès à la RN 88 dans le sens Rodez-Albi-Toulouse, pour fluidifier la circulation sur la traversée de Rodez, en évitant l'utilisation du rond-point de Saint-Félix, encombré aux heures de pointe. Cet aménagement s'inscrit dans le cadre plus global des travaux d'aménagement des giratoires de la RN 88 en traversée de Rodez et d'Onet-le-Château.

LA LIAISON AUTOROUTIÈRE CASTRES – TOULOUSE – A 69 – A 680

Les travaux de construction de l'A 69 et d'élargissement de l'A 680 ont débuté en mars 2023, après l'obtention des autorisations environnementales, et doivent s'achever mi-2025. La liaison autoroutière a pour objectif principal de désenclaver et d'accompagner le développement économique du sud du Tarn, en confortant le bassin Castres-Mazamet en tant que pôle d'équilibre régional au sein de l'aire métropolitaine toulousaine.

Fin 2023, les travaux de l'A 69, réalisés par le concessionnaire ATOSCA, étaient avancés à hauteur de 95 % pour le déboisement et le défrichement, de 90 % pour les diagnostics archéologiques et de 30 % pour les ouvrages d'art courants.

Inauguration de la rocade de Mende par le Préfet le 14 juillet 2023



Le transfert des routes nationales : le rôle de la direction des routes du Sud-Ouest (DIRSO)

Depuis 2007, l'État conserve sous sa responsabilité 8 000 km d'autoroutes concédées et 11 800 km d'autoroutes et de routes nationales non concédées. Pour gagner en efficacité, les services routiers de l'État (ex DDE) ont été réorganisés en directions inter-départementales des routes.

Leurs missions consistent à :

- exploiter le réseau routier : conditions possibles de sécurité et de fluidité aux usagers ;
- entretenir le réseau routier pour garantir sa pérennité et sa viabilité, en prenant en compte le développement durable ;
- moderniser et développer le réseau

routier, en réalisant des études et des travaux ;

La DIRSO, dont le siège est implanté à Toulouse, gère les routes nationales de 9 départements, sous l'autorité du préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, préfet coordonnateur des itinéraires routiers.

Début 2024, une partie du réseau géré par la DIRSO a été transférée à cinq conseils départementaux qui en ont fait la demande dans le cadre de la loi relative à la différenciation, décentralisation, déconcentration et portant diverses mesures de simplification (loi 3DS) parue en 2022, à savoir le Lot, la Haute-Garonne, le Gers, l'Aveyron et les Pyrénées-Orientales.



Le développement de l'usage du vélo et des autres mobilités décarbonées

L'USAGE DU VÉLO

L'État accompagne les collectivités territoriales pour le développement des mobilités actives sur le territoire, et notamment l'usage du vélo.

En 2023, le préfet de région a notifié un soutien financier à des aménagements cyclables pour 29 lauréats sur 62 candidatures pour le 6ème appel à projets « Fonds mobilités actives – aménagements cyclables » en mobilisant 10,45 M€.

Le ministre des transports a lancé, le 22 novembre 2023, le 7ème appel à projet doté de 13 M€ pour l'Occitanie.

Dans le cadre du premier appel à programme national « territoires cyclables », les services ont accompagné les porteurs de projets sur des territoires peu ou moyennement denses pour candidater.

Deux lauréats ont été retenus en Occitanie, Rodez Agglomération et la Communauté d'agglomération de l'Albigeois, pour une subvention totale de près de 16 M€ qui permettra à ces deux collectivités d'accélérer la réalisation des aménagements

prévus dans leur schéma directeur des aménagements cyclables.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA PART DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Le taux d'installation de prise électriques publique tend à augmenter tout comme le recours au bonus et primes à la conversion, aux prêts à taux zéro, et aux aides au leasing. Ce développement doit toutefois tenir compte de la taille et des disparités de la région Occitanie, avec des pôles urbains importants (deux métropoles et de grandes agglomérations), et un caractère très rural où le déploiement rapide du nombre de véhicules électriques est plus complexe.

DANS LE CADRE DU FONDS VERT

La mise en place progressive des 4 Zones à Faibles Émissions (ZFE) pour Toulouse, Montpellier, Nîmes et Perpignan, est accompagnée par une mesure spécifique du Fonds vert. À ce jour, 26 dossiers ont été validés pour un montant de subvention État de 26 M€.

Les projets de lignes à grande vitesse



La région Occitanie est concernée par deux projets majeurs : le grand projet du Sud Ouest (GPSO), qui concerne aussi la région Nouvelle-Aquitaine et la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP).

Le GPSO mobilise, aux côtés de l'État, 24 collectivités partenaires, regroupées au sein de la société du grand projet du Sud-Ouest. Le financement est assuré conjointement par l'État (40 %) et les collectivités (40 %), avec le soutien de l'Europe (20 %). La première étape du projet concerne la liaison entre Bordeaux et Toulouse, évaluée à 10,3 M€.

L'année 2023 a été marquée par la tenue, en fin d'année, de l'enquête publique sur l'autorisation environnementale des aménagements ferroviaires au Nord de Toulouse, dont les travaux seront prochainement engagés et qui constitueront

une première concrétisation, sur le terrain, du GPSO.

La LNMP mobilise, aux côtés de l'État, 11 collectivités partenaires, regroupées au sein de la société de la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan. Le financement est assuré conjointement par l'État, les collectivités territoriales et l'Europe avec les mêmes clefs de financement que pour le GPSO.

En 2023, une étape majeure a été franchie avec la déclaration d'utilité publique de la 1ère phase de la LNMP, prononcée par décret en Conseil d'État du 16 février 2023 et concernant 52 km de voie nouvelle entre Montpellier et Béziers. Cette décision permet au projet d'aborder une étape plus opérationnelle.



LES POLITIQUES CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LA JEUNESSE

L'après COVID a accéléré la mise en œuvre de projets culturels visant un large public ainsi que de plans à destination de l'engagement des jeunes.

C'est ainsi que l'Occitanie, région majeure sur le plan culturel grâce à la richesse de son patrimoine et à ses nombreuses manifestations culturelles, soutenues par le pass Culture, a déployé une stratégie quadriennale en mobilisant des crédits en faveur de la revitalisation rurale.

Regroupant 88 opérations, avec un volet

Culture doté de 26 M€ (14 M€ relevant du patrimoine, 7 M€ du champ de la création et 5 M€ de l'enseignement supérieur), le contrat de plan Etat-Région 2021-2027 est un outil puissant en faveur de la culture en Occitanie.

S'agissant des missions en relation avec la jeunesse et les sports, pour lesquelles le préfet de région est délégué territorial de l'agence nationale du sport (ANS) et de l'agence nationale du service civique, les services de l'État en région ont poursuivi le déploiement du service civique et du service national universel, continuant ainsi à œuvrer en faveur de l'engagement de la jeunesse.

En cette année de préparation des Jeux Olympiques de 2024, les dispositifs visant à faire de la France une grande nation sportive ont été renforcés et largement mobilisés.

Enfin des mesures ont été prises par l'éducation nationale pour soutenir les jeunes des quartiers dans le cadre du plan « Quartiers 2030 » et du dispositif des « Cités éducatives ».



Les activités culturelles suivies par la DRAC



La politique culturelle régionale s'inscrit dans un objectif fort d'équité et de cohésion territoriale. L'État favorise le dynamisme des industries créatives et du secteur audiovisuel (studios de tournage pour France Télévision, tournage de séries, développement des jeux vidéo, etc.). L'appel à projets « La Grande Fabrique de l'image » a permis à l'Occitanie d'être la première région après l'Île-de-France en nombre de projets culturels et créatifs soutenus.

La DRAC a ainsi agi pour cette politique de développement culturel et de cohésion territoriale durant l'année 2023, grâce à plusieurs plans ou dispositifs. Parmi ceux qui sont les plus emblématiques, on retrouve notamment :

- le plan dédié aux 14 cathédrales appartenant à l'État,
- le label « Architecture contemporaine remarquable » pour 38 établissements scolaires,
- l'officialisation de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO de la « Maison carrée de Nîmes »,
- l'archéologie préventive, particulièrement intense en raison du développement de nombreux axes autoroutiers et ferroviaires,
- l'offre culturelle patrimoniale, riche et diversifiée (exemples : réouvertures récentes du Musée d'art moderne de Céret et du Musée Goya à Castres, projets d'extensions du Musée Fabre à Montpellier et du Musée Soulages à Rodez),

- le secteur du livre et de la lecture publique (vague d'ouvertures ou de réouvertures de bibliothèques sans précédent),
- deux candidatures de villes à des labels culturels (capitale française de la culture 2024 à Alès et capitale européenne de la culture 2028 à Montpellier),
- le secteur de la création, impacté par la crise énergétique, confirme sa relance avec le retour confirmé du public à des niveaux de fréquentation antérieurs à la crise sanitaire et plusieurs obtentions ou renouvellements d'appellations,
- le nouveau label « opéra national en région », accordé fin 2021 à l'opéra de Toulouse.

SIX DISPOSITIFS MÉRITENT D'ÊTRE SOULIGNÉS, DONT PLUSIEURS SONT DÉDIÉS À LA JEUNESSE

Le « plan cathédrales »

Sur les cinq priorités dégagées par le volet culture du plan de relance de 2020, la restauration du patrimoine était la première : 614 M€ sur les 2 Mds du plan de relance étaient ainsi consacrés au patrimoine, sur lesquels 160 M€ étaient destinés à financer des chantiers de restauration. Symbole médiatique de cette ambition, le « plan cathédrales », auquel un peu plus de 80 M€ ont été affectés.

En 2023 la DRAC a engagé près de 1,3 M€ de marchés et commandes au titre du plan cathédrales.

Quelques opérations phares sont à signaler :

- la réouverture au public de la salle du Trésor et la réception des travaux de mise en sécurité PSC de la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi début 2023 ;
- la restauration de la partie basse du clocher et le traitement de la façade principale de la cathédrale de Nîmes, notamment le précieux décor sculpté de la frise romane placée sous le grand fronton triangulaire ; dans le cadre d'un chantier d'ampleur démarré en 2022 et pour un budget total de 2,8 M€ financés par l'État ;
- le lancement du chantier de mise en sécurité PSC de Saint-Pierre de Montpellier fin 2023, représentant près de 500 000 € de travaux.

L'Éducation artistique et culturelle (EAC)

L'objectif affiché par le Président de la République, dès le début de son premier mandat en 2017, était la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, avec 100 % des jeunes d'une classe d'âge touchés par des actions d'EAC. Pour rappel, l'EAC repose sur les trois piliers énoncés dans la charte pour l'éducation artistique et culturelle de 2016 que sont la rencontre directe et sensible avec les œuvres, l'initiation à une pratique artistique et l'acquisition de connaissances.

Aujourd'hui, 34 conventions de généralisation de l'éducation artistique et culturelle ont été signées avec les collectivités d'Occitanie. En 2023, six nouveaux textes ont été signés : deux dans l'Aude, trois en Lozère et un dans le Gers.



Inauguration du trésor de la cathédrale d'Albi, 28 février 2023

© Tony Simoné, Drac Occitanie



Le déploiement du pass Culture

L'objectif global lié à cette politique prioritaire de Gouvernement (PPG) est la généralisation de l'éducation artistique et culturelle (en atteignant 100 % des jeunes), affiché par le Gouvernement dès 2017.

La jeunesse demeure au cœur des politiques culturelles de l'État encore davantage dans une région qui voit sa population croître de 43 000 habitants par an et se rajeunir (environ 400 000 élèves et étudiants). Après sa généralisation en 2021, le pass Culture a été étendu dès septembre 2023 aux élèves dès la sixième.

La société du pass Culture, qui travaille étroitement avec le ministère de la culture et notamment via ses chargés de mission territoriaux intégrés aux équipes des DRAC, œuvre au développement de partenariats

opérationnels avec les collectivités, les structures culturelles, les jeunes usagers et les services de l'éducation nationale, afin de déployer toujours davantage le recours et l'appropriation du dispositif ; en travaillant à la fois sur la demande et sur l'offre.

Les chiffres montrent une excellente mobilisation des structures culturelles et des collectivités sur le volet collectif en lien avec les parcours d'EAC à l'échelle de la région (40 % des offres liées au spectacle vivant, 22 % aux ateliers de pratiques artistiques et 17 % au cinéma).

Le taux de couverture du pass Culture en Occitanie atteint quant à lui 80 % en 2023, soit un taux supérieur à la moyenne nationale de 78 % ; chiffre qui lui-même constituait la cible pour 2024, largement atteint donc. Il compte désormais 2 285 partenaires culturels actifs en Occitanie, 269 000 élèves bénéficiaires dans la région de la part collective (en collèges et



Photo Soirée des ambassadeurs du pass Culture accueillie à la DRAC le 23 septembre 2023

© Tony Simoné, Drac Occitanie

lycées) et 315 000 jeunes bénéficiaires de la part individuelle.

La reconduction des micro-folies

Le projet « micro-folies » est un dispositif culturel de proximité, porté par le ministère de la culture, en lien avec l'ANCT et coordonné par l'Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette. Une Micro-Folie est un espace modulable offrant un accès ludique aux œuvres des plus grands musées nationaux grâce au Musée numérique, cœur du dispositif, qui présente plus de 3 200 œuvres numérisées, issues du réseau de 205 établissements culturels partenaires qu'ils soient nationaux, régionaux et internationaux, assorties d'activités complémentaires. Les micros folies intègrent souvent un FabLab, des tablettes numériques, des casques de réalité virtuelle (VR) mais aussi des ludothèques, imprimantes 3D et machines à coudre connectées. Afin de répondre à l'enjeu « d'aller-vers », elles sont déployées dans les quartiers prioritaires de

la politique de la ville ou en ruralité. Lancé en 2017, le projet Micro-Folies affichait alors l'ambition de déployer 1 000 Micro-Folies sur l'ensemble du territoire national d'ici 2022.

Les « micro-folies » sont désormais au nombre de 22 structures présentes sur le territoire, en priorité en milieu rural. Les inaugurations de l'année écoulée concernent : le quartier des Izards à Toulouse, Calvisson et Alès dans le Gard, Lacaune dans le Tarn et Beaumont-de-Laumagne dans le Tarn-et-Garonne. Une collection régionale est actuellement en cours d'élaboration pour en alimenter les contenus.

Le plan « Festivals »

Depuis la crise sanitaire, l'Etat s'est engagé dans une politique de soutien renouvelé aux festivals, reconnus comme acteurs permanents de la vie culturelle, puisqu'ils permettent la rencontre des artistes avec les publics, favorisent la structuration des filières artistiques et



culturelles et contribuent au développement culturel et économique des territoires. La ministre de la culture a annoncé officiellement ce nouveau plan de soutien lors des États Généraux des festivals réunis à Toulouse le 1^{er} décembre 2021.

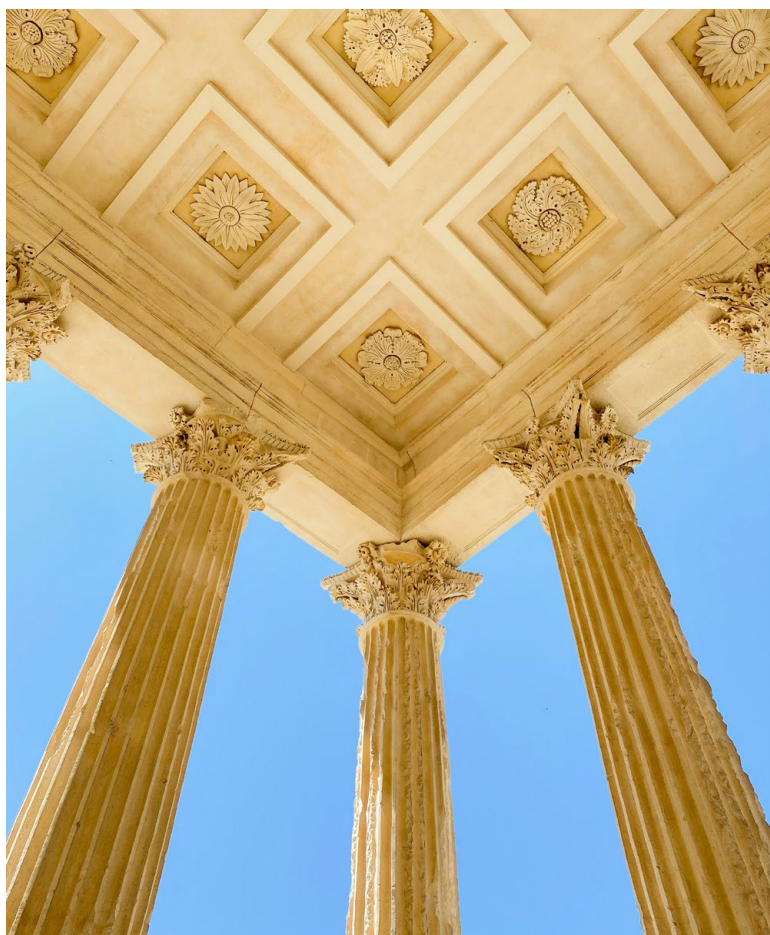
Les festivals les plus structurants de la région sont désormais accompagnés par l'État au moyen de conventions pluriannuelles venues consolider le plan « festivals » lancé suite à la crise sanitaire : Jazz in Marciac, Printemps des comédiens à Montpellier, Montpellier Danse, Pablo Casals à Prades..., mais également des initiatives plus intimistes, particulièrement



Festival Convivencia, escale du 10 juillet 2023 à Ayguesvives (31) concert de Lucas Santtana : © Caroline Vabret, Drac Occitanie

en milieu rural : Mima à Mirepoix, Neufneuf en pays sud toulousain, Convivencia sur le tracé du canal du midi. Au-delà de ces conventions, les crédits déconcentrés de droit commun relatifs à l'action culturelle et territoriale, au soutien à la création ou encore au dispositif de l'Été culturel ont été mobilisés en faveur des festivals d'Occitanie.

Au total, c'est une enveloppe de 3,4 M€ que l'État a mobilisée en 2023 en faveur des festivals en Occitanie, soutien bénéficiant à environ 180 manifestations.



L'inscription de la « Maison carrée » de Nîmes, au patrimoine mondial Unesco

Le comité du patrimoine mondial réuni à Riyad en Arabie Saoudite le 18 septembre 2023 a inscrit sur la liste du patrimoine mondial la « Maison carrée de Nîmes », temple romain « hexastyle » achevé au 1^{er} siècle après Jésus-Christ, réputé le mieux conservé au monde.

Les activités sportives et les politiques consacrées à la jeunesse

L'agence nationale du sport (ANS) a financé en Occitanie 253 équipements sportifs à hauteur de 7 123 357 € pour les équipements de proximité et 11 équipements structurants à hauteur de 1 740 000 €.

La gouvernance du sport en Occitanie a été consolidée par les travaux de la conférence régionale des sports (CrdS) avec l'adoption de projets territoriaux du sport (PTS) et l'installation de la conférence des financeurs du sport (CdFS).

En 2023, la CRdS a élaboré un plan d'action adopté à l'unanimité le 9 février 2023 : le projet sportif territorial. Il se décline en 22 actions autour de cinq thématiques prioritaires :

« Équipements sportifs, outils structurants », « Filière du sport au service de l'attractivité », « Emploi, formation, enjeux de demain », « Engagement/Développement de la pratique sportive / Sport et bien être », « Occitanie, terre de performance ».

Dans la continuité de l'adoption du projet sportif territorial, la conférence des financeurs du sport a été installée le 14 avril 2023. Cela a déclenché les différentes réflexions relatives à la mise en œuvre des actions identifiées prioritaires du projet sportif territorial. Fin 2023, sur les 22 actions du PST, deux actions sont déjà en places, une action est en cours, quatre actions vont être effectives pour janvier 2024 et trois

actions sont en cours de réflexion, pour une mise en œuvre prévisionnelle en septembre 2024.

La CdFS d'Occitanie a présenté et validé le 15 septembre 2023 son projet emblématique portant sur la création d'un club pouvant rassembler les organisateurs de grands événements sportifs ainsi que les responsables d'accueil de délégations sportives. Ce club est le premier contrat pluriannuel d'orientation et de financement identifié de la conférence des financeurs du sport d'Occitanie (un fonds d'amorçage de 167 000 € a été prévu par l'ANS).



LE PASS'SPORT

Le Pass'Sport est une aide financière forfaitaire de 50 euros, qui vient en déduction du coût d'une inscription (frais d'adhésion et/ou de licence) dans une structure éligible, prise entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 2023.

En 2023, le nombre de jeunes bénéficiaires étaient de 180 000 en Occitanie pour 6 889 structures.

La DRAJES Occitanie, aux côtés des SDJES, a concentré son action sur l'information, la sensibilisation et l'accompagnement

des familles et des jeunes en mobilisant ses partenaires locaux, et notamment les établissements d'enseignement qui jouent un rôle central dans l'information des familles et des jeunes, mais également les CROUS et un partenaire associatif, l'Union Nationale des Clubs Universitaires (UNCU), pour les étudiants boursiers.

L'Occitanie représente la première région française métropolitaine en termes de taux de recours à ce dispositif.

POURSUIVRE LA MONTÉE EN CHARGE DU SERVICE CIVIQUE ET FAVORISER L'ENGAGEMENT CITOYEN DES JEUNES

En 2023, la DRAJES a élaboré et porté la stratégie régionale de développement du service civique, sous l'autorité fonctionnelle du préfet de la région Occitanie, délégué territorial de l'agence du service civique. Cette stratégie reposait sur quatre axes : rapprocher l'offre et la demande de missions de service civique, développer l'offre de missions dans les domaines à forts enjeux de politique publique et plébiscités par les jeunes, renforcer la veille qualitative, essentiellement par la formation et le contrôle, faire connaître et reconnaître l'engagement des volontaires du service civique.

Dans ce cadre, une série d'appels à projets a été conduite. À titre d'exemple, le déploiement du projet expérimental « Tous citoyens ! » lancé par la DRAJES et l'ARS à partir d'un appel à manifestation d'intérêt, en direction établissements médicaux-sociaux accueillant des jeunes en situation de handicap.

Enfin, il est à souligner l'organisation en décembre dernier d'une nouvelle édition de la quinzaine régionale du service civique en Occitanie réunissant, du 27 novembre au 12 décembre 2023, la DRAJES, les 13 SDJES et leurs partenaires. Ils ont organisé plus de 20 événements régionaux et départementaux, rassemblant des centaines de volontaires du service civique, tuteurs et institutionnels.

L'année 2023 est une année record en matière d'entrées dans le programme et en particulier :

- 8 306 contrats de service civique signés par des jeunes en Occitanie dont 4 % de jeunes en situation de handicap (MN = 2 %), 69 % de niveaux bac à infra-bac, 12 % de jeunes des QPV et 22 % de jeunes des ZRR ;
- 1184 organismes agréés et accompagnés par la DRAJES et les SDJES.



GÉNÉRALISER LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)

En 2023, l'Occitanie a accueilli plus de 4 500 jeunes dans le cadre du SNU, dont des jeunes issus d'Île-de-France, de Nouvelle-Aquitaine et d'Auvergne-Rhône Alpes.

Depuis le lancement du dispositif, les implantations des séjours se sont appuyées majoritairement sur des structures du tourisme social et solidaire, très bien intégrées dans l'écosystème local, ce qui a permis aux treize services départementaux de la jeunesse et des sports de valoriser les richesses propres à leur territoire : découverte de la montagne, du patrimoine industriel, du

littoral, parrainage de la cohorte par une personnalité...

Résultats en chiffres: 4 018 volontaires en provenance d'Occitanie.

Au total : 4 595 jeunes volontaires accueillis en Occitanie répartis dans les 16 centres ouverts implantés dans les 13 départements de la région, et 660 encadrants recrutés gérés en lien avec l'agence des services et de paiements (ASP).



PRÉPARATION À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES DE PARIS

L'année 2023 a permis de proposer de nombreuses actions d'animation, avec la promotion de plus de 58 thématiques différentes. Un travail partenarial a été engagé avec le mouvement sportif pour valoriser les dispositifs existants (CPJ, Terre de jeux, service civique, Génération 2024).

Dès le second semestre 2023, une dynamique coordonnée sur le territoire occitan entre l'État, les collectivités territoriales et le mouvement sportif, s'est mise en place au service d'une promotion des JO de Paris 2024, porteuse des valeurs éducatives concrètes. Des temps forts d'animation ont été mis en œuvre localement : la semaine Olympique et Paralympique en avril 2023, la journée du « Parasport » en juin 2023, la journée Olympique et Paralympique le 23 juin 2023.

Au regard de la dimension particulière de l'évènement, la conférence régionale du sport (CRdS) a choisi de mettre en avant son Club des organisateurs de grands évènements, une des actions du projet sportif territorial (PST) d'Occitanie évoquée précédemment. Les responsables d'accueil des délégations sportives ont également été invités à participer à la réflexion.



Départ des classes Alice Milliat du 6 au 10 novembre 2023 (Ambassadeurs Paris 2024 – génération 2024) à Paris, afin de visiter les sites Olympiques et rencontrer les sportifs de haut niveau

LES AUTRES POLITIQUES EN DIRECTION DE LA JEUNESSE :

- Le dispositif des « Cités éducatives », qui est destiné à faciliter le travail de concert des services de l'État, des collectivités locales et des associations concerne déjà plus d'un million d'élèves sera progressivement étendu. Actuellement se sont dix cités éducatives qui sont présentes sur le territoire de l'Occitanie : trois pour l'académie de Toulouse et sept pour Montpellier pour un total de 57 400 élèves.

Le plan « Quartiers 2030 » permettra en 2024 de déployer et d'amplifier de nouveaux dispositifs en faveur des quartiers prioritaires de la ville et des élèves qui y vivent.

- Internats d'excellence : les territoires ruraux feront également l'objet d'un investissement accru avec la généralisation des territoires éducatifs ruraux (TER), dispositif qui vise à renforcer la prise en charge pédagogique et éducative des jeunes, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire, en mobilisant là aussi l'ensemble des acteurs. Son déploiement se poursuivra en 2024. Cette action, qui s'inscrit dans le cadre du plan « France Ruralités »

annoncé par la Première ministre le 15 juin 2023, s'ajoute au développement des internats d'excellence : aujourd'hui, 15 établissements ont été labellisés dans l'académie de Montpellier et 17 pour l'académie de Toulouse, pour offrir des places d'internat renouvelées.

- Mentorat : « 1 jeune, 1 mentor » permet de favoriser l'égalité des chances, l'autonomie et la bonne orientation des jeunes. 32 M€ (soit une hausse de 5 M€ en un an) permettront de faire progresser le nombre de jeunes bénéficiant de cet accompagnement, notamment de jeunes en lycée professionnel. En Occitanie, le collectif mentorat pilote et anime la plateforme « 1 jeune, 1 solution », qui permet d'orienter vers les associations de mentorat. En 2023, 180 jeunes ont été accompagnés par 180 mentors répartis sur 150 entreprises partenaires en Occitanie.

LA DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE VERS LE GRAND PUBLIC : LA FÊTE DE LA SCIENCE

C'est un événement national organisé par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et qui





permet chaque année de rapprocher le citoyen de la science et de ses acteurs, et d'encourager les jeunes à s'engager dans les métiers de la recherche et de la technologie. La 32^e édition de la fête de la science s'est déroulée du 6 au 16 octobre 2023, autour de la thématique « Sport & Science ».

En Occitanie, la richesse des acteurs du territoire, académiques, associations, entreprises, collectivités, permet le large déploiement de cet événement populaire.

En 2023, ce sont près de 700 animations gratuites (ateliers, expositions, portes ouvertes de laboratoires, rencontres avec des chercheurs, spectacles, conférences, expérimentations, visites,...), dans 121 villes de la région et 14 villages des sciences, qui ont accueilli 70 798 visiteurs, dont 26 417 scolaires.

Le lancement régional s'est tenu au Village des sciences de Carcassonne le 6 octobre, en présence de Sylvie Retailleau, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

ANNEXES

Cartes et liens

5 cartes de l'Occitanie : Géographie Occitanie, CRTE, Villages d'avenir, sites de l'UNESCO, l'éolien en Occitanie ; les chiffres-clés de la DRFIP et les chiffres-clés du secteur santé ARS ;

Ci-dessous, rappel des liens internet vers les rapports d'activité des services régionaux de l'État et des opérateurs de l'Etat:

- Lien vers le rapport d'activités de la **DREAL 2023** :
<https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/le-rapport-d-activite-2023-de-la-dreal-occitanie-a26667.html>
- Lien vers le rapport d'activités de la **DRAAF 2023** : <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/bilan-d-activite-2023-de-la-draaf-occitanie-a8858.html>
- Lien vers le rapport d'activités de la **DREETS 2023** :
https://occitanie.dreets.gouv.fr/sites/occitanie.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/web_ra_dreets_2023.pdf
- Lien vers le rapport d'activités de la **DRAC en 2023** :
<https://www.culture.gouv.fr/fr/regions/Drac-Occitanie/Ressources-documentaires/Publications/retrospective-culturelle-la-drac-occitanie-fait-le-bilan-de-ses-actions-en-2023>
- Lien vers le rapport d'activités de la **DGFIP en 2023** :
https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/dgfip/Rapport/2023/ra_2023.pdf
- Lien vers le Projet Régional de Santé 2023/2028 de l'**ARS** : <https://www.occitanie.ars.sante.fr/10-cles-de-lecture-du-projet-regional-de-sante-occitanie-2023-2028>
- Lien vers le rapport d'activités de l'**ADEME en 2023** : <https://presse.ademe.fr/communiqués-de-presse-et-dossiers-regionaux/occitanie/2024/02/lademe-occitanie-presente-son-bilan-dactivite-2023-et-ses-priorites-pour-lannee-2024-a-loccasion-du-comite-regional-dorientation.html>
- Lien vers le site de l'**Agence Adour-Garonne** de décembre 2023 : <https://eau-grandsudouest.fr/>
- Lien vers le rapport d'activité de l'**Agence de l'eau Rhône Méditerranée en 2023** :
https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_125006/fr/rapport-d-activite-2023-de-l-agence-de-l-eau-rhone-mediterranee-corse
- Rapports d'activités 2023 du **Rectorat** :
 - Région Académique Occitanie : <https://www.ac-montpellier.fr/media/33996/download>
 - Académie de Montpellier : <https://www.ac-montpellier.fr/region-academique-occitanie-121436>

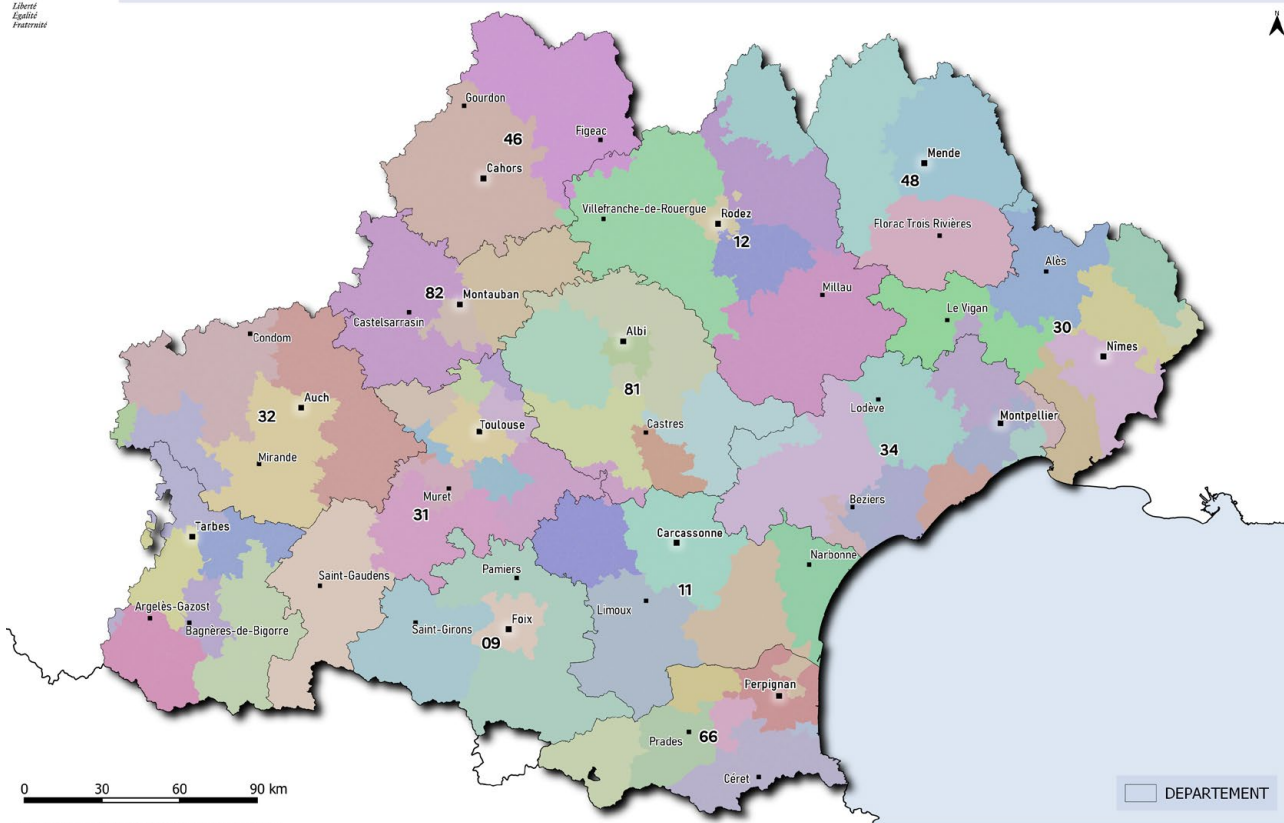
Géographie de l'Occitanie



Réalisation : SGAR / H.Duchesne Source : IGN, Région Occitanie, DREAL

18/01/2023

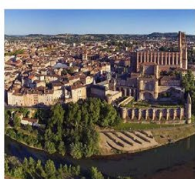
CRTE d'Occitanie



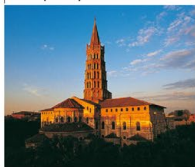
Réalisation : SGAR / H.Duchesne Source : ANCT

25/10/2022

Sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO



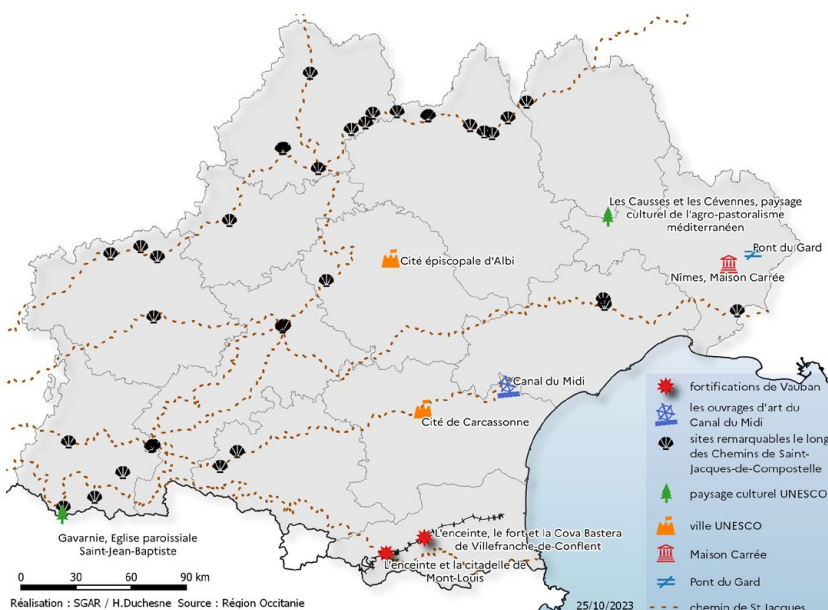
Cité épiscopale d'Albi



Le long des chemins de Saint-Jacques



Pyrénées - Mont Perdu, paysage culturel et naturel



Réalisation : SGAR / H.Duchesne Source : Région Occitanie

25/10/2023



Les Causses et les Cévennes, paysage culturel



Le pont du Gard



Les ouvrages d'art du canal du Midi



La cité de Carcassonne



Maison Carrée de Nîmes

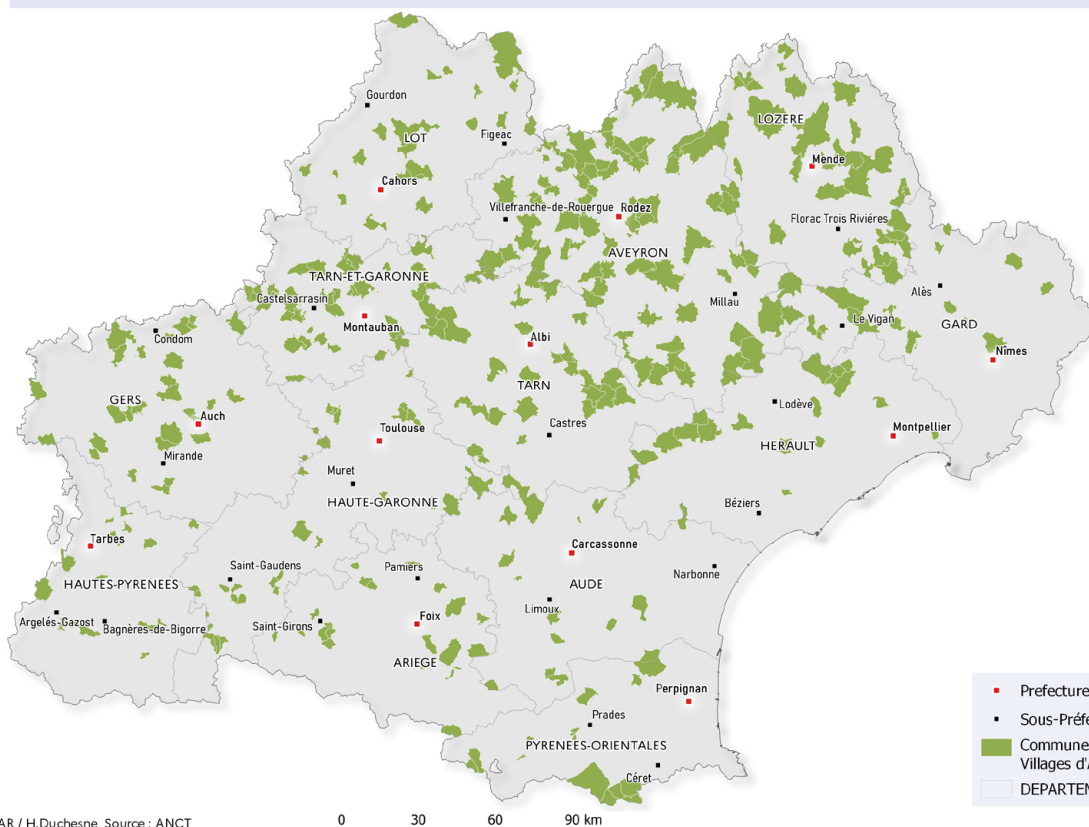


L'enceinte et la citadelle de Mont-Louis



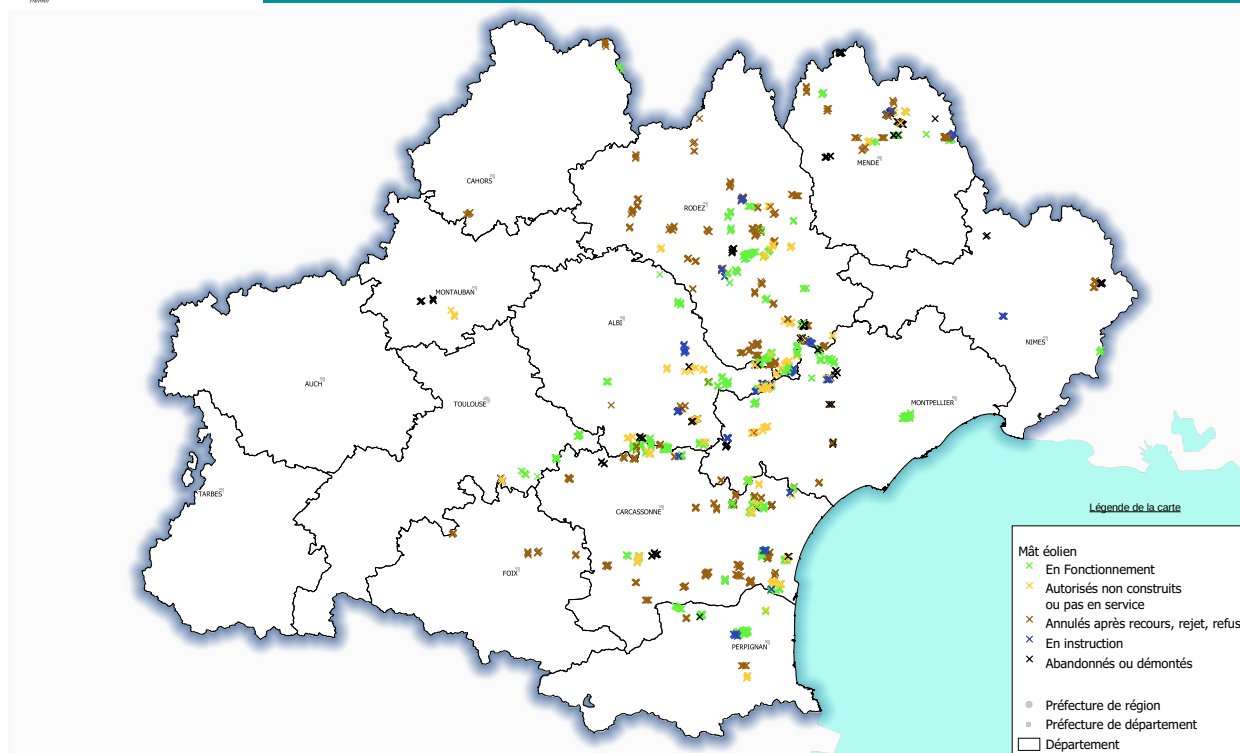
L'enceinte, le fort et la Cova Bastera de Villefranche-de-Conflent

Villages d'Avenir : 1ère vague - lauréats 2024



Réalisation : SGAR / H.Duchesne Source : ANCT

05/01/2024



La DRFIP d'Occitanie en chiffres

Les particuliers

- 835 729** déclarations de revenus
- 89.6%** de déclarations dématérialisées dont **206 862** déclarations automatiques
- 680 650** avis de taxe foncière pour un montant total de **1 264 M€**
- 2 862** déclarations d'impôt sur la fortune immobilière

Accueil Usagers

campagne déclarative et des avis

- 128 500** déplacements spontanés
- 92 305** appels décrochés en SIP
- 110 988** E-contacts traités

Le recouvrement

Recettes fiscales IR, TH TF et IFI sur rôles	1905 M€
TVA	3 088 M€
IS	790 M€
Taux recouvrement impôts des particuliers	99.46 %
Taux recouvrement impôts des professionnels	98.67 %

4

Le contrôle

Fiscal

- 500** opérations de contrôle fiscal externe, examen de comptabilité et contrôles sur pièces

Les professionnels

- 211 674** entreprises soumises à la TVA

- 70 951** entreprises soumises à l'IS

- 85.33 %** (nov 2023) taux de remboursements de crédit de TVA en moins de 30 j

L'accompagnement

fiscal des PME

- 204** entreprises accompagnées dont **108** nouvelles
- 22** rescrits
- 143** réponses d'ordre général

Les collectivités

- 5.8 JOURS** délai de paiement par les comptables des dépenses du secteur local
- 1 408** budgets de collectivités actifs gérés dont **586** communes

Valorisation du patrimoine

immobilier de l'Etat

- 21.5 M€** Montant des cessions immobilières en région
- 1.2 M€** Montant des redevances encaissées pour la Haute-Garonne
- 2.5 M€** d'économies réalisées sur les baux



Les dépenses

Dépenses pour le compte de l'Etat	4.9 Mds €
dont payes	3.1 Mds €

18.8 JOURS: délai global de paiement des dépenses de l'Etat

Recettes non fiscales

- 13 029** titres pris en charge pour un montant de **33,3 M€**

Les flux financiers et bancaires

- 1 248** comptes de dépôts de fonds au trésor
- 6.4 MDS €** flux sur le compte Banque de France de la DRFiP31
- 1.05 MDS €** encours des comptes de dépôts de fonds au trésor

Le contrôle budgétaire régional

- 92.3%** des autorisations d'engagement engagées soit **47** Budgets de services déconcentrés de l'Etat
- 17** Opérateurs de l'Etat contrôlés
- 2.03 Mds** Assistance au contrôle budgétaire académique pour 8 universités

5

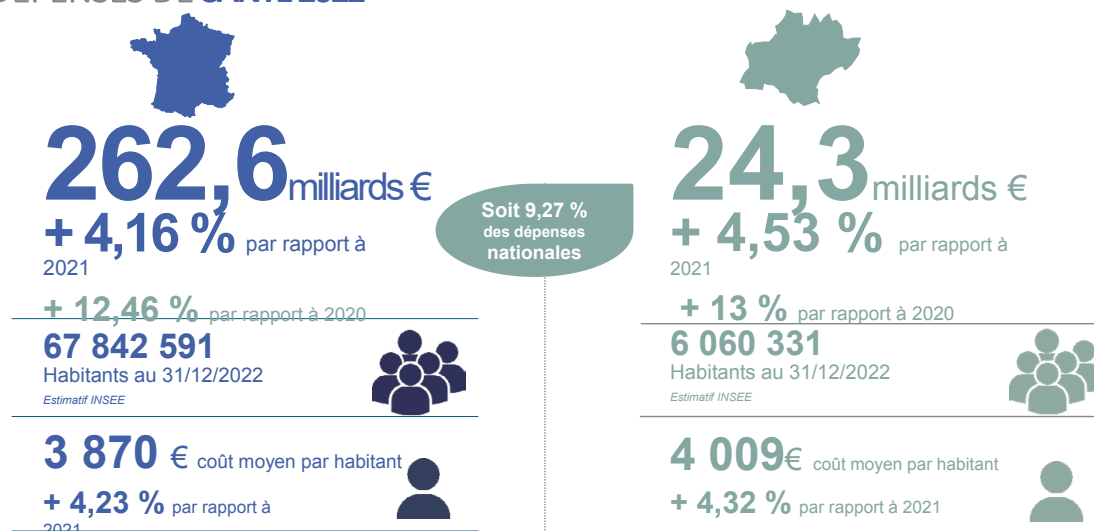
Soutien à

l'Economie

- 438** entreprises accompagnées
- 9.2 M€** Aides versées au titre du Guichet Gaz Electricité

Les chiffres de la Santé en Occitanie

LES DÉPENSES DE SANTÉ 2022



Ces données ne tiennent pas compte du reste à charge des ménages ni du financement par les organismes complémentaires.

Chiffres non parus pour 2022. Pour rappel en 2021 :

- Reste à charge des ménages : **15,8 M€** soit **202 €** par habitant
- Organismes complémentaires : **25,7 M€** soit **381 €** par habitant

Source : Résultat des comptes de la santé - DREES



Illustration d'actions financées par le FIR – MISSION 3

Permanence des soins et répartition des professionnels et des structures de santé sur le territoire

En chiffres :

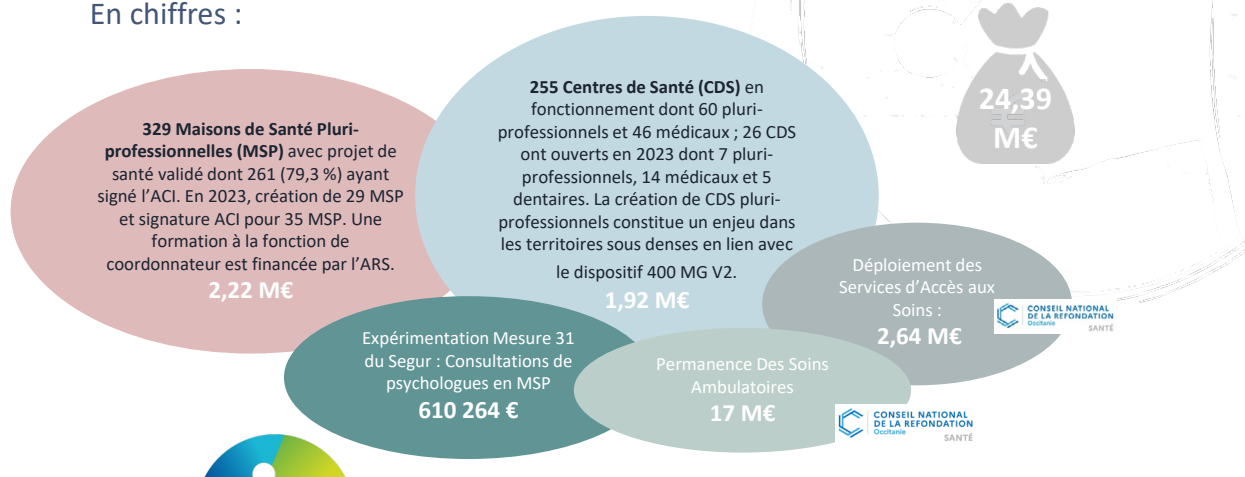




Illustration d'actions financées par le FIR – MISSION 5



Développement de la démocratie sanitaire

Sélectionner des projets innovants de partenariat en santé et de participation des personnes soignées et accompagnées aux politiques territoriales de santé, aux projets locaux et au fonctionnement des structures.

- **Axe n°1** : des projets innovants de co-construction dans l'association des personnes accompagnées [ESMS]
- **Axe n°2** : des projets innovants de co-construction avec les citoyens autour des questions concernant la prévention et la promotion de la santé aux âges clés et aux milieux de vie.
- **Axe n°3** : des projets favorisant l'accès à la santé de la population [DAC, Premier recours]
- **Axe n°4** : des projets innovants impliquant les citoyens, les usagers et les personnes accompagnées à la réponse à des situations de crise ou de situation sanitaire exceptionnelle



Co-Construction
"Faire avec"
Partenariat en Santé
Aller vers



Caractère
Innovant



+ si à destination
d'un public en
situation de
vulnérabilité



Le tableau de Bord

144
candidatures

73
recevables

30
retenues par le jury



- Axe 1 : Etablissements
- Axe 2 : Prévention
- Axe 3 : Dispositifs de coordination
- Axe 4 : Situation d'urgence



7 collectivités territoriales

4 exercices coordonnés

7 associations

5 ESMS

5 CHU

2 centres formation

191 300 €
priorisés par projet



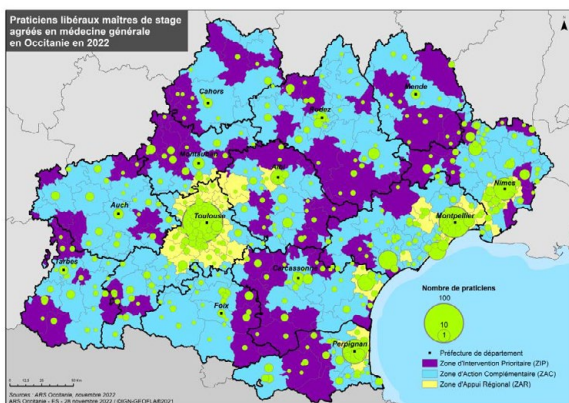
Formation – Les expérimentations Internat en Occitanie

Le recrutement et le maintien des médecins dans les territoires les plus fragiles d'Occitanie

Une politique d'attractivité élargie à l'ensemble des leviers identifiés et des conditions d'installation attractives pour les étudiants



Expérimenter un accompagnement personnalisé des étudiants en médecine générale souhaitant s'installer en zones sous denses de la région Occitanie



Le Premier Recours en Occitanie

Expérimentation CETO : Dès la 1ère année d'internat (ainsi qu'en 2e année d'internat) : signature du contrat CET Occitanie de l'ARS

Expé 4^{ème} année de MG : mise en œuvre de la 4e année MG avant la mise en place officielle : signature d'un contrat spécifique de l'ARS.

Enjeu de la territorialisation avec augmentation des effectifs +> pb du lien avec l'ONDPS

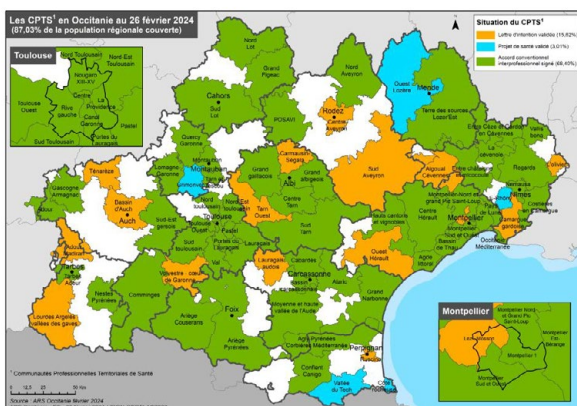
Soins Primaires – Les CPTS en Occitanie

Une méthode de mobilisation des acteurs et une vision globale des actions à mettre en place sur les territoires pour répondre à l'accès aux soins.

82 Communautés Professionnelles Territoriales de Santé dont 52 CPTS avec ACI validé (63 %) contre 19 fin 2022 (23 %).



Une mobilisation des PS sur les zones atones afin d'atteindre l'objectif du plan 100 % CPTS.



Le Premier Recours en Occitanie

Un partenariat essentiel avec le Guichet Inter URPS



Des plans d'actions 100% CPTS pour chacun des 13 départements

Une démarche conjointe DAC CPTS pour l'accès et la continuité des soins

Soins Primaires – Les Protocoles de coopération en Occitanie

Une promotion et un accompagnement au plus près des professionnels de santé d'Occitanie

1575 professionnels de santé en soins primaires : Une progression constante



Un accompagnement à renforcer et pérenniser

Protocoles nationaux en Occitanie

39 PC sur 57 mis en œuvre dont 14 en Soins Primaires **+30% en 1an**

586 équipes autorisées dont 525 Soins Primaires

=> 2107 Professionnels Santé

=> 1575 Soins primaires autorisés

+40% en 1an

80 déclarations d'équipes en cours

Protocoles locaux en Occitanie :

14 équipes déclarées :

12 en soins primaires
2 en établissement sanitaire

111 Professionnels de santé

106 en soins Primaires
5 en établissement sanitaire

+100% en 1an

25 protocoles locaux en cours de rédaction

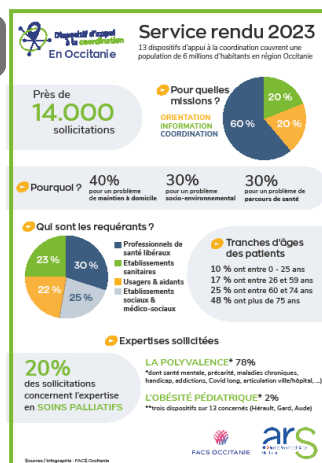
Le Premier Recours en Occitanie

Soins Primaires – Les DAC en Occitanie

Renforcer la coordination et la lisibilité des dispositifs de coordination – Une santé plurielle et complexe pour un patient singulier

13 dispositifs d'appui à la coordination couvrent une population de 6 millions d'habitants en région Occitanie

Dispositifs d'Appui à la Coordination - Région Occitanie



Le Premier Recours en Occitanie

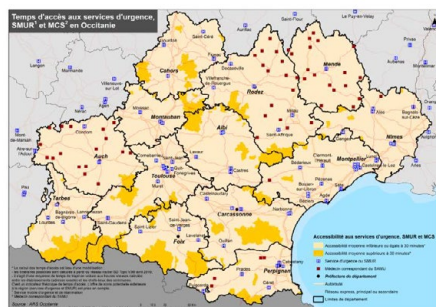
Soins Urgents et Non Programmés

98,3% de la population à ~30min d'un SU, SMUR ou MCS

SU : 66 sites autorisés actifs (39 publics et 27 privés)

SMUR : 55 4 lignes financées (MIG historiques) mais 63,5 lignes déployées, 6 bases HéliSMUR

MCS : 6 dispositifs accompagnés, 82 médecins volontaires



Le Premier Recours en Occitanie

